

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.



Prospectus simplifié

Le 25 juin 2021

Fonds d'actions/d'actions de revenu

Catégorie d'occasions de dividendes mondiaux CI* (*auparavant, Catégorie mondiale de dividendes Cambridge*) (actions des séries A, B, F, I et P)

Fonds nord-américain de dividendes CI (parts des séries A, AT6, T8, B, B8, D, E, EF, F, FT8, I, O, P et PT8)

Catégorie d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI* (*auparavant, Catégorie de revenu toutes capitalisations Sentry*) (actions des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI (*auparavant, Fonds de revenu toutes capitalisations Sentry*) (parts des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Catégorie d'actions de revenu canadiennes CI* (*auparavant, Catégorie de revenu canadien Sentry*) (actions des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'actions de revenu canadiennes CI (*auparavant, Fonds de revenu canadien Sentry*) (parts des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Catégorie d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI* (*auparavant, Catégorie de revenu à petite/moyenne capitalisation Sentry*) (actions des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI (*auparavant, Fonds de revenu à petite/moyenne capitalisation Sentry*) (parts des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Catégorie d'actions américaines CI* (*auparavant, Catégorie de croissance et de revenu américain Sentry*) (actions des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Catégorie d'actions américaines neutre en devises CI* (*auparavant, Catégorie de croissance et de revenu américain neutre en devises Sentry*) (actions des séries A, B, F, I et P)

Fonds d'actions américaines CI (*auparavant, Fonds de croissance et de revenu américain Sentry*) (parts des séries A, B, D, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'infrastructures mondiales CI (*auparavant, Fonds d'infrastructures mondiales Signature*) (parts des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Fonds sectoriels

Catégorie de métaux précieux CI*± (actions des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Fonds de métaux précieux CI± (parts des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Catégorie d'occasions de ressources CI*± (actions des séries A, B, F, I et P)

Catégorie d'immobilier mondial CI* (*auparavant, Catégorie d'immobilier mondial Signature*) (actions des séries A, T8, B, B8, E, EF, F, FT8, I, O, P et PT8)

Fonds d'immobilier mondial CI (*auparavant, Fonds d'immobilier mondial Signature*) (parts des séries A, T8, B, B8, E, EF, F, FT8, I, O, P, PP et PT8)

Fonds équilibrés

Fonds équilibré de valeur mondiale CI (parts des séries A, B, F, I et P)

Catégorie de revenu équilibré prudent CI*± (actions des séries A, B, F, I et P)

Fonds de revenu équilibré prudent CI± (parts des séries A, B, F, I et P)

Fonds de revenu et d'actions américain CI (*auparavant, Fonds de revenu mensuel américain Sentry*) (parts des séries A, AH, B, E, EF, F, FH, I, IH, O, P et PH)

Fonds de titres à revenu fixe

Catégorie du marché monétaire CI* (actions des séries A, B, F, I et P)

Catégorie d'obligations de sociétés CI* (*auparavant, Catégorie d'obligations de sociétés Signature*) (actions des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Catégorie d'obligations à rendement élevé CI* (*auparavant, Catégorie d'obligations à rendement élevé Signature*) (actions des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)

Portefeuilles de pension personnels

Portefeuille personnel de revenu équilibré CI* (*auparavant, Portefeuille de revenu équilibré Sentry*) (actions des séries A, T5, T7, B, B5, B7, F, FT5, FT7, I et P)

Portefeuille personnel de revenu prudent CI* (*auparavant, Portefeuille de revenu prudent Sentry*) (actions des séries A, T5, T7, B, B5, B7, F, FT5, FT7, I et P)

Portefeuille personnel de revenu défensif CI* (*auparavant, Portefeuille de revenu défensif Sentry*) (actions des séries A, T5, B, B5, F, FT5, I et P)

Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI* (*auparavant, Portefeuille de croissance et de revenu Sentry*) (actions des séries A, T4, T6, B, B4, B6, F, FT4, FT6, I et P)

Portefeuille personnel de croissance CI* (*auparavant, Portefeuille de croissance Sentry*) (actions des séries A, T4, T6, B, B4, B6, F, FT4, FT6, I et P)

Mandats d'actions

Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes CI*± (actions des séries A, F et P)

Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI± (parts de série I)

Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales CI*± (actions des séries A, F et P)

Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales CI*± (actions des séries A, F et P)

Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI± (parts de série I)

Catégorie mandat privé d'actions américaines neutre en devises CI (*auparavant, Catégorie mandat privé d'actions de revenu américaines neutre en devises Sentry*) (actions des séries A, F et P)

Catégorie mandat privé d'actions américaines CI* (*auparavant, Catégorie mandat privé d'actions de revenu américaines Sentry*) (actions des séries A, F et P)

Fiducie privée d'actions américaines CI (*auparavant, Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry*) (parts de série I)

Mandats sectoriels

Fiducie privée d'énergie CI± (parts de série I)

Fiducie privée d'infrastructures mondiales CI± (parts de série I)

Fiducie privée d'immobilier mondial CI± (parts de série I)

Fiducie privée de métaux précieux CI± (parts de série I)

Mandats équilibrés

Catégorie mandat privé de rendement équilibré CI*± (actions des séries A, F et P)

Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI*± (actions des séries A, F et P)

Mandats de titres à revenu fixe

Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI± (parts de série I)

Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux CI± (parts de série I)

Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux CI± (parts de série I)

Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI*± (actions des séries A, F et P)

(collectivement, les « **Fonds** »)

* Une catégorie d'actions de Catégorie de société Sentry Ltée

± L'ancien nom terminait par « Sentry » (remplacé par « CI »)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE A : QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?	3
ORGANISATION ET GESTION DES FONDS	16
SOUSCRIPTIONS, ÉCHANGES ET RACHATS	18
SERVICES FACULTATIFS	35
FRAIS ET CHARGES	38
RÉMUNÉRATION DES COURTIER	57
INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS	65
QUELS SONT VOS DROITS?	70
PARTIE B : INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	71
Introduction	71
Catégorie d'occasions de dividendes mondiaux CI	76
Fonds nord-américain de dividendes CI	80
Catégorie d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	85
Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	89
Catégorie d'actions de revenu canadiennes CI	93
Fonds d'actions de revenu canadiennes CI	97
Catégorie d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	101
Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	105
Catégorie d'actions américaines CI	109
Catégorie d'actions américaines neutre en devises CI	113
Fonds d'actions américaines CI	117
Fonds d'infrastructures mondiales CI	121
Catégorie de métaux précieux CI	125
Fonds de métaux précieux CI	129
Catégorie d'occasions de ressources CI	133
Catégorie d'immobilier mondial CI	137
Fonds d'immobilier mondial CI	142
Fonds équilibré de valeur mondiale CI	147
Catégorie de revenu équilibré prudent CI	151
Fonds de revenu équilibré prudent CI	155
Fonds de revenu et d'actions américain CI	159
Catégorie du marché monétaire CI	163
Catégorie d'obligations de sociétés CI	166
Catégorie d'obligations à rendement élevé CI	170
Portefeuille personnel de revenu équilibré CI	174
Portefeuille personnel de revenu prudent CI	179
Portefeuille personnel de revenu défensif CI	184
Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI	188
Portefeuille personnel de croissance CI	193
Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes CI	198
Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI	202

Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales CI	205
Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales CI	209
Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI.....	213
Catégorie mandat privé d'actions américaines neutre en devises CI.....	216
Catégorie mandat privé d'actions américaines CI	220
Fiducie privée d'actions américaines CI.....	224
Fiducie privée d'énergie CI	228
Fiducie privée d'infrastructures mondiales CI.....	232
Fiducie privée d'immobilier mondial CI	236
Fiducie privée de métaux précieux CI	239
Catégorie mandat privé de rendement équilibré CI	243
Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI	247
Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI	251
Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux CI	254
Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux CI	258
Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI.....	261

INTRODUCTION

Comment utiliser le présent prospectus simplifié

Le présent prospectus simplifié donne des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre des décisions éclairées relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Le présent document se divise en deux parties :

- La partie A contient de l'information générale applicable aux organismes de placement collectif et aux risques associés à un placement dans ceux-ci. **Elle contient également de l'information sur la façon de souscrire et de vendre les titres des Fonds et les frais qu'ils occasionnent, ainsi que sur les incidences fiscales et les entités qui gèrent les activités des Fonds.**
- La partie B comprend de l'information propre à chacun des Fonds indiqués à la page couverture.

Définitions

Dans le présent document, nous avons utilisé des pronoms personnels lorsque c'était possible pour le rendre plus facile à lire et à comprendre.

- « **Vous** » désigne un investisseur actuel ou éventuel.
- « **Nous** », « **nos** » et « **notre** » désigne CI Investments Inc. ou CI Gestion mondiale d'actifs, dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

Nous utilisons également les mots « **gestionnaire** » et « **fiduciaire** » pour faire allusion à CI Investments Inc. ou à CI Gestion mondiale d'actifs, dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

L'expression « **conseiller financier** » désigne le représentant inscrit qui vous conseille sur vos placements. Le terme « **courtier** » désigne la société où votre conseiller financier travaille.

Dans les présentes, les mots « **Mandat** » et « **Mandats** » s'entendent des organismes de placement collectif dont le nom figure à la page couverture du présent document qui sont indiqués à la suite des en-têtes suivants : Mandats d'actions, Mandats sectoriels, Mandats équilibrés, Mandats de titres à revenu fixe.

Lorsque le mot « **Fonds** » comporte une majuscule initiale, il désigne les organismes de placement collectif (y compris les Mandats) dont le nom figure à la page couverture du présent document ou l'un d'entre eux. Lorsque ce n'est pas le cas, le mot « **fonds** » désigne les organismes de placement collectif en général.

Dans les présentes, l'expression « **Fonds CI** » s'entend des organismes de placement collectif gérés par CI Investments Inc. qui sont visés aux fins de placement aux termes d'un prospectus simplifié distinct.

Une dernière note sur les expressions et les termes : au cours de votre lecture du présent prospectus simplifié, vous constaterez que des termes et des expressions supplémentaires y sont définis. Chacun de ces termes et chacune de ces expressions, lorsqu'ils sont utilisés par la suite dans ce document, englobent la définition fournie à la première utilisation du terme ou de l'expression.

Renseignements supplémentaires

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- le dernier aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels audités déposés;
- les états financiers intermédiaires non audités déposés après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- les rapports intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds déposés après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Tous ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié. Cela signifie qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de l'un ou l'autre ou de l'ensemble de ces documents en nous téléphonant au numéro sans frais 1 800 792-9355, en nous transmettant un courriel à servicefrancais@ci.com ou en le demandant à votre conseiller financier.

Vous pouvez aussi obtenir ces documents sur notre site Web à l'adresse www.ci.com/fr et aussi, avec d'autres renseignements sur les Fonds, sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à l'adresse www.sedar.com.

PARTIE A : QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (un « **OPC** ») est un regroupement de placements que possèdent un groupe d'investisseurs ayant des objectifs de placement similaires. Les gestionnaires de portefeuille professionnels utilisent les sommes placées par les investisseurs pour souscrire des titres pour le portefeuille de placements de l'OPC. Lorsque vous investissez dans un tel fonds, vous êtes un « **porteur de titres** ». Vous partagez avec d'autres porteurs de titres le revenu du fonds, certains frais et les gains réalisés et les pertes subies par le fonds sur ses placements. Votre quote-part des gains et des pertes est en proportion du nombre de titres dont vous êtes propriétaire.

Types d'OPC

Nous offrons nos Fonds en deux structures différentes : les « **Fonds structurés en société** » et les « **Fonds structurés en fiducie** ». L'une ou l'autre des structures vous permet de regrouper vos épargnes avec celles d'autres investisseurs ayant des objectifs de placement similaires.

- Chaque Fonds structuré en fiducie est exploité comme une fiducie de placement distincte. Lorsque vous investissez dans un Fonds structuré en fiducie, vous souscrivez des parts.
- Les Fonds structurés en société comportent une structure différente. Chaque Fonds structuré en société, comme indiqué par un astérisque sur la page couverture, constitue une catégorie d'actions distincte de Catégorie de société Sentry Ltée (« **Catégorie de société Sentry** »), une société de placement à capital variable comportant des actions ordinaires et des actions d'OPC. Lorsque vous investissez dans un de nos Fonds structurés en société, vous souscrivez des actions d'OPC de Catégorie de société Sentry.

Dans le présent prospectus simplifié, nous appelons *titres* les parts et les actions.

Les deux types de structures présentent également d'autres différences :

- Une fiducie de placement a ses propres objectifs de placement.
- Une société de placement à capital variable peut avoir plus d'une catégorie d'actions. Chaque catégorie a ses propres objectifs de placement.
- Les fiducies de placement sont des contribuables distincts.
- Les sociétés de placement à capital variable sont assujetties à l'impôt en tant qu'entité unique. Une société de placement à capital variable qui comporte plusieurs catégories, comme Catégorie de société Sentry, doit consolider le revenu, les gains en capital, les frais et les pertes en capital de l'ensemble de ses catégories afin de déterminer le montant d'impôt qu'elle a à payer.
- Une fiducie de placement verse des distributions imposables de revenu net, y compris de gains en capital nets imposables, à ses porteurs de parts.
- Une société de placement à capital variable verse des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à ses actionnaires.

Certains Fonds structurés en société ont le même objectif de placement qu'un Fonds structuré en fiducie ou des objectifs similaires à ceux d'un Fonds structuré en fiducie. Par conséquent, vous pourriez avoir le choix d'investir dans un Fonds structuré en société ou dans le Fonds structuré en fiducie équivalent, selon ce qui convient le mieux à votre programme de placement. Vous devriez obtenir des conseils de vos conseillers fiscaux et financiers en ce qui

concerne la structure que vous devriez adopter pour effectuer vos placements. Les placements dans les Fonds structurés en fiducie et les Fonds structurés en société comportent également des incidences fiscales différentes. Vous trouverez plus de renseignements à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

Quels sont les placements des OPC?

Titres de capitaux propres et de créance

Les OPC peuvent investir dans des titres de capitaux propres, qui peuvent obtenir des dividendes, ou dans des titres de créance, qui obtiennent des intérêts. Un titre de capitaux propres est une action dans une société ou une part dans une fiducie de revenu ou de redevances. Les titres de créance comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor ou les certificats de dépôt. Les titres de créance peuvent être émis par des gouvernements ou des sociétés. Certains des Fonds peuvent investir dans des titres convertibles, qui sont souvent des titres de créance pouvant être convertis en titres de capitaux propres.

Dérivés

Un fonds peut aussi investir dans des dérivés. Un dérivé est pour l'essentiel un contrat dont la valeur est tributaire de la valeur d'un autre placement comme une action, une obligation, une devise ou un indice du marché.

Fonds sous-jacents/mandats sous-jacents

Les OPC peuvent également investir dans les titres d'autres fonds qui sont alors appelés des fonds sous-jacents ou mandats sous-jacents, selon le cas. La taille des placements qu'effectue un Fonds ou un Mandat dans les fonds sous-jacents ou les mandats sous-jacents et les types de fonds ou de mandats dans lesquels il investit peuvent varier. Les placements dans les fonds sous-jacents ou les mandats sous-jacents nous permettent de regrouper ou consolider les actifs d'une façon qui est souvent plus efficace pour les investisseurs et qui se traduit généralement par une diminution des frais.

Bon nombre des Fonds structurés en société investissent uniquement dans le Fonds structuré en fiducie qui a le même objectif de placement. Ils peuvent ainsi éviter les frais afférents à la gestion de deux portefeuilles de placements distincts et améliorer leur rendement.

Qu'est-ce qu'une série?

Les Fonds offrent des titres de plus d'une série. Ce type de structure à séries multiples tient compte du fait que des investisseurs différents peuvent avoir besoin de conseils et de services en matière de placement différents. Chaque série d'un Fonds tire sa valeur du même portefeuille et partage les mêmes objectifs et stratégies de placement, mais peut exiger et engager des frais différents.

Collectivement, les Fonds offrent actuellement une variété de séries, dont la série A, la série AH, la série B, la série D, la série E, la série EF, la série F, la série FH, la série I, la série IH, la série O, la série P, la série PH et la série PP. De plus, certains Fonds offrent également des séries assorties d'une distribution fixe mensuelle par titre cible, dont la série T4, la série T5, la série T6, la série T7 et la série T8 (collectivement, la « **série T** »); la série B4, la série B5, la série B6, la série B7 et la série B8 (collectivement, la « **série BT** »); la série FT4, la série FT5, la série FT6, la série FT7 et la série FT8 (collectivement, la « **série FT** »); la série PT8 et la série AT6. Toutes ces séries ne sont pas nécessairement offertes pour chacun des Fonds. En tant qu'investisseur, vous devez opter pour la série qui vous convient le mieux. Veuillez consulter votre conseiller financier lorsque vous évaluez la série qui vous convient le mieux. Les séries offertes par chaque Fonds sont énumérées à la page couverture du présent document et dans la partie de la partie B relative à chaque Fonds.

La rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* vous donne plus de renseignements sur les différences entre les séries.

La valeur liquidative de série d'un OPC

La valeur liquidative de série d'un Fonds est généralement calculée en prenant la quote-part de la valeur marchande de chaque titre du portefeuille de l'OPC revenant à la série, en y additionnant sa quote-part de tous les autres actifs et en soustrayant de ce résultat les passifs de la série et sa quote-part des passifs communs de l'OPC qui lui sont attribuables. Le résultat correspond à la valeur liquidative de série du fonds.

Valeur liquidative par titre de série

Puisque chaque série d'un Fonds comporte des coûts et des passifs différents, la valeur liquidative par titre de série est calculée séparément pour chaque série.

Nous calculons la valeur liquidative par titre de série de chaque Fonds en prenant la valeur liquidative de la série, calculée de la façon décrite aux présentes, et en divisant ce nombre par le nombre total de titres de cette série en circulation.

La valeur liquidative par titre de série de chaque Fonds est calculée à la fin de chaque jour ouvrable. Dans le présent prospectus simplifié, un *jour ouvrable* est un jour où la Bourse de Toronto est ouverte. Vous trouverez plus de renseignements sur la valeur liquidative par titre de série à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats*.

Risques généraux en matière de placement

Les Fonds peuvent détenir différents types de placements (par exemple, des actions, des obligations, des dérivés ou des titres à court terme) selon leur objectif et leurs stratégies de placement. La valeur de ces placements varie quotidiennement en raison, notamment, des fluctuations des taux d'intérêt, des changements de la situation économique ainsi que des nouvelles relatives aux marchés et aux sociétés. Par conséquent, la valeur des titres d'un Fonds peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, et la valeur de votre placement dans un Fonds peut être plus élevée ou moins élevée au moment où vous le faites racheter qu'au moment où vous en avez fait l'acquisition.

Aucune partie de votre placement dans un Fonds n'est garantie. À la différence des comptes bancaires et des certificats de placement garanti, les titres d'un OPC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un Fonds peut suspendre les rachats. Veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension des droits de rachat* pour obtenir plus de renseignements.

Ci-après, nous examinons, en fonction du type de risque, certains des risques particuliers pouvant toucher la valeur de votre placement dans un Fonds. Dans la partie B du présent document, nous décrivons chacun des Fonds énumérés à la page couverture et soulignons les risques qui s'appliquent à chaque Fonds.

Chaque Fonds est assujéti au *risque lié aux modifications apportées à la législation*, au *risque lié à la cybersécurité*, au *risque lié aux rachats importants*, au *risque lié au marché*, au *risque lié à l'exploitation*, au *risque lié aux séries*, au *risque lié au prêt de titres*, au *risque lié à la fiscalité* et au *risque lié aux fonds sous-jacents* (décrits ci-dessous). Chaque Fonds, à l'exception des fonds du marché monétaire, est aussi assujéti au *risque lié aux fonds négociés en bourse*, au *risque lié aux devises*, au *risque lié aux dérivés*, au *risque lié aux placements étrangers*, au *risque lié à la liquidité*, au *risque lié aux ventes à découvert* et au *risque lié à la retenue d'impôt*. Chaque Fonds structuré en société est également assujéti au *risque lié à la série d'actions émises*. De plus, tous les titres de série T, de série BT, de série FT, de série PT8 et de série AT6 sont exposés au *risque lié à l'épuisement du capital* (décrit ci-dessous).

Risque lié à la concentration

Certains Fonds préfèrent détenir des placements importants dans un petit nombre de sociétés, plutôt que d'investir leurs actifs dans un grand nombre de sociétés. Dans certains cas, plus de 10 % de l'actif net d'un Fonds peut être investi dans des titres d'un seul émetteur par suite de la plus-value de ce placement et/ou de la liquidation ou de la baisse de la valeur d'autres placements. Les portefeuilles de placement de ces Fonds sont moins diversifiés et, par conséquent, pourraient être assujettis à des changements plus importants de leur valeur que les fonds qui détiennent des portefeuilles dont les placements sont plus largement diversifiés.

Risque lié au crédit

Lorsque les sociétés ou les gouvernements émettent un titre à revenu fixe, ils promettent de verser des intérêts et de rembourser un montant précis à la date d'échéance. Le risque lié au crédit représente le risque que la société ou le gouvernement ne respecte pas cette promesse. Le risque lié au crédit est plus faible à l'égard des émetteurs qui ont obtenu une bonne notation d'une agence de notation agréée. Les titres à revenu fixe les plus risqués sont ceux possédant une notation faible ou aucune notation. Ces titres offrent habituellement des taux d'intérêt élevés pour tenir compte du risque accru.

Risque lié à la cybersécurité

Comme l'utilisation de la technologie, notamment Internet, prend de plus en plus d'importance dans leurs activités, les Fonds sont sensibles aux risques liés à l'exploitation et à l'information ainsi qu'aux risques liés aux brèches de la cybersécurité. En général, les incidents liés à la cybersécurité peuvent découler d'attaques intentionnelles ou d'événements imprévus. Les cyberattaques se traduisent entre autres par des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) qui peuvent détourner des actifs ou des renseignements exclusifs, corrompre des données ou causer des interruptions opérationnelles. Les brèches de la cybersécurité peuvent également provenir d'attaques ne nécessitant pas un accès non autorisé aux systèmes, comme des attaques de sites Web par déni de service (c.-à-d. pour faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). Les incidents liés à la cybersécurité touchant les Fonds, le gestionnaire ou les fournisseurs de services tiers des Fonds (y compris, notamment, l'agent chargé de la tenue des registres, l'agent des transferts et le dépositaire des Fonds) peuvent causer des interruptions et nuire à leurs opérations respectives. Ces interruptions pourraient se traduire par des pertes financières, par l'incapacité de calculer la valeur liquidative d'un Fonds ou d'une série d'un Fonds, par l'incapacité de négocier des titres d'un portefeuille d'un Fonds, par l'incapacité d'effectuer des opérations sur titres auprès d'un Fonds, y compris les souscriptions et les rachats de titres d'un Fonds, par des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, par des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, par des dommages à la réputation ainsi que par des remboursements ou d'autres frais compensatoires et/ou frais liés à la conformité supplémentaires engagés pour prendre des mesures correctives. Des incidents similaires liés à la cybersécurité peuvent également concerner les émetteurs des titres dans lesquels un Fonds investit et les contreparties avec lesquelles un Fonds effectue des opérations.

Le gestionnaire a mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques liés à la cybersécurité auxquels les Fonds peuvent être exposés. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit. D'autre part, le gestionnaire et les Fonds ne peuvent exercer aucun contrôle sur les plans et systèmes en matière de cybersécurité mis en place par les fournisseurs de services des Fonds, les émetteurs de titres dans lesquels un Fonds investit, les contreparties avec lesquelles un Fonds effectue des opérations ou tout autre tiers dont les opérations pourraient nuire aux Fonds ou à leurs porteurs de titres.

Risque lié aux dérivés

Les Fonds peuvent utiliser des dérivés afin de se protéger contre des pertes résultant des fluctuations des cours, des taux de change ou des indices du marché. Cette opération s'appelle « **couverture** ». Les Fonds peuvent également utiliser des dérivés pour effectuer des placements indirects.

L'utilisation de dérivés comporte un certain nombre de risques :

- les opérations de couverture avec les dérivés pourraient ne pas toujours avoir les résultats escomptés, limitant ainsi la capacité d'un Fonds à augmenter de valeur;
- rien ne garantit qu'un Fonds sera en mesure d'obtenir un contrat dérivé lorsqu'il a besoin de le faire, et une telle situation pourrait l'empêcher de faire un profit ou de limiter une perte;
- une bourse pourrait imposer des limites sur la négociation de dérivés, ce qui rendrait leur exécution plus difficile;
- la contrepartie au dérivé pourrait ne pas être en mesure de respecter les modalités du contrat;
- le cours d'un dérivé pourrait ne pas refléter la vraie valeur du titre ou de l'indice sous-jacent;
- le cours d'un dérivé fondé sur un indice boursier pourrait être faussé si certaines ou la totalité des actions qui forment l'indice cessent temporairement d'être négociées;
- les dérivés négociés sur des marchés étrangers pourraient être plus difficiles à vendre que ceux négociés sur les marchés nord-américains;
- les gains ou les pertes découlant des contrats dérivés peuvent faire varier le revenu imposable d'un Fonds; ainsi, un Fonds qui utilise des dérivés au cours d'une année d'imposition donnée peut avoir des distributions plus élevées ou moins élevées au cours de pareille année ou être incapable de verser une distribution régulière ou encore de faire des distributions qui comprennent un remboursement de capital;
- en certaines circonstances, les courtiers, les courtiers en opérations à terme et les contrepartistes peuvent détenir une partie ou la totalité des actifs d'un Fonds en dépôt à titre de garantie d'un dérivé, ce qui présente un risque accru étant donné qu'une autre partie est responsable de la garde en lieu sûr des actifs du Fonds;
- les dispositions ou l'interprétation de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « **Loi de l'impôt** ») peuvent changer en ce qui concerne le traitement fiscal des dérivés.

Risque lié aux devises

Étant donné qu'une partie du portefeuille d'un Fonds peut être investie dans des titres négociés dans une monnaie autre que la monnaie de base dans laquelle le Fonds ou une série de titres d'un Fonds est libellé (les « **devises** »), la valeur liquidative du Fonds ou des séries de titres, lorsqu'elle est calculée dans la monnaie de base dans laquelle est libellé le Fonds ou les séries de titres, sera touchée par les fluctuations de la valeur des devises par rapport à la monnaie de base si ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture. Par exemple, si la valeur du dollar américain baisse par rapport à celle du dollar canadien, un placement libellé en dollars américains vaudra moins pour un Fonds ou une série d'un Fonds établi en dollars canadiens. En revanche, si la valeur du dollar américain s'apprécie par rapport à celle du dollar canadien, un placement libellé en dollars américains vaudra plus pour un Fonds ou une série d'un Fonds établi en dollars canadiens.

Risque lié à l'épuisement du capital

Des distributions constituant, en tout ou en partie, un remboursement de capital peuvent être versées à l'égard de certains Fonds et/ou de certaines séries. Une distribution sous forme de remboursement de capital correspond au remboursement d'une partie du placement initial d'un investisseur et peut, au fil du temps, représenter le remboursement du montant total de ce placement. Cette distribution ne doit pas être confondue avec le rendement ou le revenu généré par un Fonds. Les distributions sous forme de remboursement du capital qui ne sont pas réinvesties viendront réduire la valeur liquidative du Fonds, ce qui pourrait diminuer sa capacité de produire un revenu à l'avenir. Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du Fonds. En ce qui concerne les titres de série T, de série BT, de série FT, de série PT8 et de série AT6, chaque Fonds concerné a adopté une politique prévoyant des distributions mensuelles de remboursement de capital aux porteurs de titres de la série en question, pour autant que le capital attribuable à la série pertinente soit suffisant. En ce qui concerne les actions d'un Fonds constitué en société, un remboursement de capital ne peut être distribué que si le solde du compte de capital versé de la série à l'égard de laquelle la distribution est versée est positif. Si le solde du compte de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis. Pour obtenir plus de renseignements sur les incidences fiscales des distributions de remboursement de capital, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

Risque lié à l'exploitation

Les activités quotidiennes d'un Fonds peuvent être perturbées par des circonstances qui échappent au contrôle raisonnable du gestionnaire, telles qu'une défaillance technologique ou d'une infrastructure, des catastrophes naturelles ou des pandémies mondiales qui ont une incidence sur la productivité des employés du gestionnaire ou de ses fournisseurs de services.

Risque lié à la faible capitalisation

La capitalisation est une mesure de la valeur d'une société. Il s'agit du prix courant des actions d'une société multiplié par le nombre d'actions émises par la société. Les sociétés à faible capitalisation pourraient ne pas avoir un marché bien développé pour leurs titres, être nouvellement créées et ne pas avoir d'antécédents d'exploitation ni de ressources financières suffisantes. Par conséquent, ces titres pourraient être difficiles à négocier, rendant ainsi leur cours et leur liquidité plus volatils que ceux des sociétés importantes.

Risque lié aux fiducies de placement

Certains Fonds investissent dans des fonds de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu et d'autres fiducies de placement qui sont des structures d'investissement sous forme de fiducies plutôt que de sociétés. Dans la mesure où des réclamations, qu'elles soient d'ordre contractuel, délictuel ou issues d'obligations fiscales ou prévues par la loi, engagées contre une fiducie de placement ne sont pas acquittées par la fiducie, les investisseurs possédant des titres de la fiducie de placement, y compris les OPC, pourraient être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de placement cherchent généralement à atténuer ce risque dans leur contrat en y prévoyant des dispositions indiquant que les obligations de la fiducie de placement ne lieront pas les investisseurs personnellement. Toutefois, certaines fiducies de placement pourraient être exposées à des réclamations en dommages-intérêts relativement à des blessures et à des réclamations au titre de l'environnement. Certains territoires ont promulgué des lois visant à protéger les investisseurs qui investissent dans des fiducies de placement contre l'éventualité d'une telle responsabilité.

Risque lié à la fiscalité

Rien ne garantit que les lois fiscales s'appliquant à Catégorie de société Sentry, y compris au traitement de certains gains et de certaines pertes à titre de gains et de pertes en capital, ne seront pas modifiées de façon qui pourrait nuire à Catégorie de société Sentry ou aux porteurs de parts des Fonds constitués en société. De plus, rien ne garantit que l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») sera d'accord avec la désignation, par le gestionnaire, des gains et des pertes de Catégorie de société Sentry à titre de gains et de pertes en capital ou de revenu et de pertes ordinaires dans des circonstances précises. Si Catégorie de société Sentry déclare que certaines opérations doivent être portées au titre

de capital mais que, par la suite, l'ARC détermine qu'elles devraient être portées au titre de revenu, le revenu net de Catégorie de société Sentry aux fins de l'impôt pourrait augmenter, ce qui pourrait donner lieu à un impôt payable par Catégorie de société Sentry et à une augmentation des dividendes ordinaires payables par les Fonds constitués en société, et Catégorie de société Sentry pourrait devoir payer de l'impôt aux termes de la partie III de la Loi de l'impôt pour ce qui est des excédents résultant d'un choix touchant les dividendes sur les gains en capital.

Catégorie de société Sentry peut être assujettie à un impôt non remboursable sur du revenu qu'elle a gagné. Si tel est le cas, nous imputerons, à notre appréciation, cet impôt à la valeur liquidative des Fonds structurés en société qui composent Catégorie de société Sentry. Cette imputation de l'impôt peut avoir une incidence sur le rendement d'un placement dans un Fonds structuré en société.

Si un Fonds structuré en société devient imposable, cela pourrait représenter un désavantage pour deux types d'investisseurs : les investisseurs titulaires d'un régime enregistré et les investisseurs soumis à un taux d'imposition marginal inférieur à celui du Fonds structuré en société. Les investisseurs titulaires d'un régime enregistré ne sont pas immédiatement soumis à l'impôt sur le revenu à l'égard du revenu qu'ils reçoivent d'un Fonds structuré en société. Si un Fonds structuré en société gagne un revenu qui est soumis à l'impôt, le régime enregistré payera indirectement l'impôt sur ce revenu qu'il n'aurait pas payé s'il avait gagné le revenu directement de façon accréditive. Le taux d'imposition des sociétés applicable aux sociétés d'investissement à capital variable est plus élevé que certains des taux d'imposition applicables aux particuliers, ces derniers taux pouvant varier selon votre province ou votre territoire de résidence et votre taux marginal d'imposition. Par conséquent, si un revenu est imposé au nom de la société au lieu de vous être distribué de façon accréditive (et d'être imposable à votre nom), il se peut que vous soyez soumis, de façon indirecte, à un taux d'imposition plus élevé pour ce revenu que vous ne le seriez autrement.

Rien ne garantit que les lois fiscales applicables aux Fonds structurés en fiducie, notamment concernant le traitement de certains gains et de certaines pertes à titre de gains et de pertes en capital, ne seront pas modifiées de façon qui pourrait nuire aux Fonds structurés en fiducie ou à leurs porteurs de titres. De plus, rien ne garantit que l'ARC sera d'accord avec la désignation, par le gestionnaire, des gains et des pertes des Fonds structurés en fiducie à titre de gains et de pertes en capital ou de revenu et de pertes ordinaires dans des circonstances précises. Si un Fonds structuré en fiducie déclare que certaines opérations doivent être portées au titre de capital mais que, par la suite, l'ARC détermine qu'elles devraient être portées au titre de revenu, le revenu net du Fonds structuré en fiducie aux fins de l'impôt pourrait augmenter, tout comme les distributions imposables qu'il doit verser aux porteurs de titres. Par conséquent, l'ARC pourrait établir de nouvelles cotisations, pour les porteurs de titres, susceptibles de faire augmenter leur revenu imposable. En cas de nouvelle cotisation de l'ARC, cela pourrait faire en sorte qu'un Fonds structuré en fiducie soit responsable de l'impôt à la source non retenu sur les distributions antérieures versées aux porteurs de titres non résidents. Cette responsabilité pourrait réduire la valeur liquidative du Fonds structuré en fiducie.

À l'égard d'un Fonds structuré en fiducie, si un Fonds structuré en fiducie connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) il sera réputé avoir une fin d'exercice aux fins de l'impôt (qui entraînerait une attribution du revenu imposable du Fonds à ce moment aux porteurs de titres pour que le Fonds n'ait pas à payer l'impôt sur le revenu sur ce montant), et ii) il deviendra assujetti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, notamment la règle prévoyant la réalisation réputée des pertes en capital non réalisées et les restrictions concernant la possibilité de reporter prospectivement les pertes. En règle générale, le Fonds structuré en fiducie sera assujetti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du Fonds, au sens de ces expressions dans les règles sur les personnes affiliées dans la Loi de l'impôt, avec les modifications appropriées. En règle générale, le bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Fonds structuré en fiducie sera un bénéficiaire qui, avec les participations des personnes et des sociétés de personnes avec lesquelles il est affilié, détient une participation dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le revenu ou le capital, respectivement, du Fonds. Une personne sera généralement réputée ne pas devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire et un groupe de personnes sera généralement réputé ne pas devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire si le Fonds structuré en fiducie satisfait à certaines exigences en matière de placement et est admissible à titre de « fiducie de placement déterminée » aux termes des règles applicables.

Risque lié aux fonds négociés en bourse

Un fonds peut investir dans un fonds sous-jacent dont les titres sont affichés aux fins de négociation à une bourse (un « **fonds négocié en bourse** » ou « **FNB** »). Les placements de FNB peuvent comprendre des actions, des obligations, de l'or, de l'argent et d'autres instruments financiers. Certains FNB, appelés « **parts indicielles** », essaient de reproduire le rendement d'un indice boursier largement diffusé. Les FNB ne sont pas tous des parts indicielles. Même si un placement dans un FNB présente en général des risques similaires à ceux d'un placement dans un OPC à capital variable géré activement ayant les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte en plus les risques additionnels suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans un OPC à capital variable géré activement :

- Le rendement d'un FNB peut différer du rendement de l'indice, de la marchandise ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire, et cela pour plusieurs raisons, notamment les frais d'opérations et autres frais pris en charge par le FNB, le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à une prime ou à une décote par rapport à leur valeur liquidative ou le fait que le FNB peut utiliser des stratégies complexes faisant en sorte qu'il est difficile pour le FNB de reproduire l'indice avec exactitude;
- La capacité d'un Fonds d'obtenir la pleine valeur de son placement dans le FNB sous-jacent dépendra de sa facilité à vendre les titres du FNB sur le marché boursier, et le Fonds pourrait recevoir, au moment du rachat, un montant inférieur à la valeur liquidative par titre du FNB en vigueur à ce moment. Rien ne garantit que les titres d'un FNB se négocieront à des prix qui reflètent leur valeur liquidative;
- Rien ne garantit qu'un FNB en particulier sera offert ou qu'il le demeurera à tout moment. Il peut s'agir d'un FNB nouvellement créé ou constitué, qui a peu d'antécédents d'exploitation, voire aucun, et dont un marché actif pour ses titres peut ne pas être créé ou maintenu. De plus, rien ne garantit qu'un FNB pourra continuer à respecter les conditions d'inscription de la bourse à la cote de laquelle ses titres sont affichés aux fins de négociation;
- Un courtage pourrait s'appliquer lorsqu'un Fonds achète ou vend les titres d'un FNB. Par conséquent, les placements dans les titres de FNB peuvent donner un rendement qui ne suit pas la variation de la valeur liquidative de ces titres.

Risque lié aux fonds sous-jacents

Un Fonds peut chercher à atteindre indirectement ses objectifs de placement en effectuant des placements dans des titres d'autres fonds, notamment des FNB locaux et étrangers et les FNB que nous gérons, en vue d'avoir accès aux stratégies mises en œuvre par ces fonds sous-jacents. Les risques associés à un tel placement comprennent donc le risque lié aux titres dans lesquels les fonds sous-jacents investissent, de même que les autres risques auxquels ceux-ci sont exposés. Rien ne garantit que l'utilisation d'une telle structure de fonds de fonds à multiples niveaux entraînera des gains pour le Fonds. Si un fonds sous-jacent qui n'est pas négocié en bourse suspend les rachats, le Fonds ne sera pas en mesure d'évaluer une partie de son portefeuille et pourrait être incapable de racheter des parts. De plus, la façon dont un conseiller en valeurs répartit les actifs d'un Fonds pourrait faire en sorte que les résultats de ce Fonds soient inférieurs à ceux de son groupe de référence.

Risque lié à la liquidité

La liquidité est une mesure de la facilité avec laquelle il est possible de convertir un placement en argent. Un placement pourrait être moins liquide s'il n'est pas négocié régulièrement ou s'il existe des restrictions à la bourse où la négociation s'effectue. Les placements à faible liquidité peuvent connaître de fortes fluctuations de valeur.

Risque lié aux marchandises

Certains fonds peuvent investir directement ou indirectement dans des marchandises, ou obtenir une exposition aux marchandises, en investissant dans des titres de sociétés ayant des activités dans des secteurs axés sur des marchandises ou en détenant des fonds négociés en bourse. Les prix des marchandises peuvent fluctuer considérablement sur de courtes périodes, ce qui aura un effet direct ou indirect sur la valeur du Fonds. Les prix des marchandises peuvent changer en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris l'offre et la demande, les mesures gouvernementales et

réglementaires, la spéculation, les facteurs monétaires et politiques internationaux, les mesures prises par les banques centrales et la variation des taux d'intérêt et de la valeur des devises. Les placements directs dans des lingots peuvent générer des frais d'opérations et de garde plus élevés.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la valeur des placements d'un Fonds (qu'il s'agisse de titres de capitaux propres ou de titres de créance) baisse, y compris la possibilité que la valeur de ces placements baisse radicalement ou de façon imprévisible. Une telle baisse peut être attribuable à des faits nouveaux propres à une société ou à un secteur et/ou aux tendances du marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme la conjoncture économique générale, les variations des taux d'intérêt, des changements politiques, des pandémies mondiales et des catastrophes. Tous les Fonds et tous les placements sont exposés au risque lié au marché.

Risque lié aux marchés émergents

Dans les pays où les marchés sont en émergence, les marchés boursiers peuvent être plus restreints que ceux des pays plus développés, ce qui rend la vente de titres plus difficile pour réaliser des profits ou éviter des pertes. La valeur des Fonds qui achètent ces placements peut augmenter ou baisser abruptement et fluctuer substantiellement à l'occasion.

Risque lié aux modifications apportées à la législation

Rien ne garantit que des lois, notamment les lois fiscales et les lois sur les valeurs mobilières, ou encore l'interprétation ou l'application de celles-ci par les tribunaux ou les autorités gouvernementales, ne seront pas modifiées d'une manière qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les porteurs de titres ou les actionnaires d'un Fonds.

Risque lié aux placements dans le secteur immobilier

La valeur des placements dans des titres immobiliers, ou dans des dérivés fondés sur les rendements de tels titres, sera touchée par la fluctuation de la valeur des immeubles sous-jacents détenus par les émetteurs de ces titres. Ces fluctuations découlent de plusieurs facteurs, dont la baisse générale de la valeur des immeubles, la surconstruction, l'augmentation des taxes foncières et des frais d'exploitation, la fluctuation des revenus de location et la modification des lois en matière de zonage.

Risque lié aux placements étrangers

Les placements dans des sociétés étrangères sont influencés par la conjoncture économique et les conditions du marché dans les pays où la société exerce ses activités. On considère souvent que les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements à l'étranger comportent plus de risques que les placements effectués au Canada et aux États-Unis, notamment parce qu'un grand nombre de pays sont assujettis à des normes comptables, d'audit et de présentation de l'information financière moins sévères; certains pays sont moins stables sur le plan politique que ne le sont le Canada et les États-Unis et offrent moins de renseignements concernant les placements individuels. Le volume des opérations et la liquidité de certains marchés boursiers et obligataires étrangers ne sont pas aussi importants que ceux des marchés canadiens et américains et la volatilité des cours peut parfois être plus forte que sur les marchés canadiens et américains. Dans certains pays, les titres étrangers sont également exposés au risque de nationalisation, d'expropriation ou de contrôle des devises. Il pourrait être difficile de négocier des placements sur les marchés étrangers, et les lois de certains pays ne protègent pas intégralement les droits des investisseurs. De tels risques ainsi que certains autres pourraient provoquer des variations des cours plus fréquentes et de plus grande amplitude à l'égard des placements à l'étranger. On considère que les placements faits aux États-Unis ne présentent pas de risque lié aux placements sur des marchés étrangers.

Risque lié au prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'obtenir un revenu additionnel. Les opérations de prêt de titres comportent des risques, tout comme les opérations de mise en pension et de prise en pension. Au fil du temps, la valeur des titres prêtés aux termes d'une opération de prêt de titres ou vendus aux termes d'une opération de mise en pension pourrait être supérieure à la valeur des espèces ou des biens donnés en garantie que détient le Fonds. Si la tierce partie manque à son obligation de rembourser ou de revendre les titres au Fonds, les espèces ou les biens donnés en garantie pourraient être insuffisants pour permettre au Fonds de racheter des titres de remplacement, et le Fonds pourrait perdre la différence. De la même façon, au fil du temps, la valeur des titres achetés par un Fonds aux termes d'une opération de prise en pension pourrait baisser en deçà du montant au comptant versé par le Fonds à la tierce partie. Si cette dernière manque à son obligation de racheter les titres du Fonds, le Fonds pourrait devoir vendre les titres à un prix inférieur et perdre la différence.

Risque lié aux rachats importants

Il arrive que les placements de certains investisseurs représentent une partie importante de la valeur liquidative d'un Fonds. Par exemple, des institutions comme les banques, les sociétés d'assurances et d'autres sociétés d'OPC peuvent acheter des titres d'un Fonds pour les détenir dans leurs propres OPC, fonds distincts, obligations structurées ou comptes carte blanche. Les particuliers peuvent également détenir un nombre important de titres d'un Fonds.

Les rachats importants pourraient faire en sorte que a) la liquidation d'un nombre important de titres en portefeuille ait des répercussions sur la valeur au marché; b) les frais d'opérations soient élevés (p. ex., commissions); et/ou c) des gains en capital soient réalisés, ce qui pourrait se traduire par des distributions imposables plus élevées pour les investisseurs. Si cette situation devait se produire, le rendement pour les investisseurs (notamment d'autres Fonds) qui investissent dans ces fonds sous-jacents pourrait aussi en être touché défavorablement.

Risque lié à la retenue d'impôt

Un Fonds peut investir dans des titres de créance ou des titres de capitaux propres mondiaux. Même s'ils comptent effectuer leurs placements de manière à réduire le montant de l'impôt étranger à payer conformément aux lois fiscales étrangères et relevant de toute convention fiscale applicable concernant l'impôt sur le revenu et sur le capital, les Fonds pourraient devoir payer, en conséquence de leurs placements dans des titres de créance ou des titres de capitaux propres mondiaux, de l'impôt étranger sur les intérêts ou les dividendes qui leurs sont versés ou crédités ou sur les gains qu'ils réalisent à la disposition de ces titres. Une telle retenue d'impôt étranger sera déduite du rendement du portefeuille d'un Fonds, sauf si les modalités des titres détenus dans le portefeuille obligent leurs émetteurs à procéder à une « majoration » des versements de façon à ce qu'un porteur de titres reçoive le montant qu'il aurait reçu par ailleurs en l'absence d'une telle retenue d'impôt. Rien ne garantit i) que les intérêts, les dividendes et les gains sur les titres détenus dans le portefeuille d'un Fonds ne seront pas assujettis à une retenue d'impôt étranger; ou ii) que les modalités des titres détenus dans le portefeuille d'un Fonds comprendront des dispositions prévoyant la majoration susmentionnée.

Le Canada a conclu avec certains pays étrangers des conventions fiscales qui pourraient accorder au Fonds une réduction du taux d'imposition de ce revenu. Certains pays exigent le dépôt d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires pour accorder la réduction du taux d'imposition. Le versement du remboursement d'impôt et le moment où il est effectué sont à l'appréciation du pays étranger concerné. Il est possible que des renseignements requis sur ces formulaires ne soient pas disponibles (comme des renseignements sur les porteurs de titres); dans un tel cas, un Fonds ne pourrait peut-être pas obtenir la réduction de taux prévue par convention ni des remboursements éventuels. Certains pays donnent des directives contradictoires ou changeantes et imposent des délais contraignants, ce qui pourrait empêcher un Fonds d'obtenir la réduction de taux prévue par convention ou des remboursements éventuels. Certains pays pourraient assujettir à l'impôt local les gains en capital qu'un Fonds structuré en fiducie ou Catégorie de société Sentry réalise à la vente ou à la disposition de certains titres. Dans certains cas, la tentative d'obtenir des remboursements d'impôt pourrait se révéler plus onéreuse que la valeur des avantages reçus par un Fonds. Si un Fonds touche un remboursement d'impôt étranger, sa valeur liquidative ne sera pas mise à jour et le montant demeurera dans le Fonds au profit des porteurs de titres alors existants.

Risque lié au secteur

Certains Fonds concentrent leurs placements dans un secteur de l'économie ou une industrie en particulier. Ces Fonds peuvent ainsi mettre l'accent sur le potentiel de ce secteur, mais ils présentent aussi plus de risques que des Fonds ayant une plus grande diversification. Étant donné que les titres dans un même secteur ont tendance à être touchés par les mêmes facteurs, les Fonds axés sur un secteur précis ont tendance à connaître une plus grande fluctuation de leurs prix. Ces Fonds doivent continuer de suivre leur objectif de placement en investissant dans leur secteur en particulier, même pendant les périodes où leur secteur n'a pas un bon rendement.

Risque lié à la série d'actions émises

Chaque Fonds structuré en société possède des actifs et des passifs qui lui sont propres et qui servent à calculer sa valeur. Du point de vue légal, les actifs de chaque Fonds structuré en société sont considérés comme étant la propriété de Catégorie de société Sentry alors que les passifs de chaque Fonds structuré en société sont considérés comme des obligations de Catégorie de société Sentry, ce qui signifie que si un Fonds structuré en société ne peut respecter ses obligations, les actifs des autres Fonds structurés en société peuvent être utilisés pour les acquitter.

Une société de placement à capital variable, comme une fiducie de fonds commun de placement, peut transférer une partie de son revenu sous forme de dividendes plutôt que sous forme de distributions, soit des gains en capital et des dividendes de sociétés canadiennes imposables, aux investisseurs. Toutefois, contrairement à une fiducie de fonds commun de placement, une société de placement à capital variable ne peut transférer d'autres revenus comme les intérêts, les revenus de fiducie, les dividendes de source étrangère et certains gains tirés de dérivés. Si, pour Catégorie de société Sentry dans son ensemble, le revenu de cette nature est plus élevé que les charges et les autres montants déductibles aux fins fiscales, Catégorie de société Sentry devra payer de l'impôt sur le revenu. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la fiscalité* pour obtenir plus de renseignements. Même si l'impôt sur le revenu est calculé pour Catégorie de société Sentry dans son ensemble, toute somme payable sera répartie entre les Fonds structurés en société.

Risque lié aux séries

Les Fonds offrent plusieurs séries. Chaque série a ses propres frais et le Fonds les comptabilise de façon distincte. Toutefois, si les actifs d'une série ne permettent pas le règlement de toutes les obligations financières relatives à la série, les actifs des autres séries devront, selon la loi, servir à combler la différence.

Risque lié aux séries couvertes

Certains Fonds peuvent offrir une ou plusieurs séries couvertes (p.ex. titres des séries AH et FH) afin de couvrir contre la variation des taux de change entre la monnaie de la série et la monnaie de base du Fonds (c.-à-d. le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain). Les séries couvertes sont couvertes en grande partie au moyen de dérivés, comme des contrats de change à terme de gré à gré. Des positions de couverture excédentaire ou de couverture insuffisante pourraient se produire en raison de facteurs indépendants de la volonté du Fonds, même si ce dernier n'a pas l'intention qu'une telle situation se produise.

Les opérations de couverture seront clairement attribuables à une série couverte donnée et, par conséquent, les expositions aux devises de diverses séries couvertes pourraient ne pas être combinées ou contrebalancées. Même si un Fonds conservera des comptes distincts ou des inscriptions en compte distinctes relativement à chaque série de titres, les séries distinctes d'un Fonds ne constituent pas des personnes morales distinctes, et les passifs ne seront pas divisés entre les séries d'un Fonds. Par conséquent, dans certaines circonstances, il existe un risque que les opérations de couverture du change relatives à une série entraînent des passifs qui pourraient avoir une incidence sur la valeur liquidative des autres séries du même Fonds.

Risque lié au taux d'intérêt

Les Fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme les obligations et les instruments du marché monétaire, sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur de ces placements a tendance à baisser. Lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe dont l'échéance est éloignée sont habituellement plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des titres de créance garantis par des groupements de prêts hypothécaires sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change, soit à l'égard de la solvabilité des emprunteurs sous-jacents soit des créances composant les groupements, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres. En outre, les prêts sous-jacents pourraient ne pas être remboursés intégralement, ce qui, dans certains cas, pourrait faire en sorte que les porteurs des titres adossés à des créances hypothécaires ne reçoivent pas le remboursement intégral de ces créances.

Risque lié aux titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres, comme les actions ordinaires, vous accordent un droit de propriété partielle dans une société. La valeur d'un titre de capitaux propres fluctue en fonction de la situation de la société qui l'a émis. La conjoncture du marché et la santé de l'économie dans son ensemble peuvent également avoir des répercussions sur le cours des titres de capitaux propres. Le cours des titres de capitaux propres de certaines sociétés ou de sociétés au sein d'un secteur en particulier peut connaître des fluctuations différentes de celles de la valeur du marché boursier dans son ensemble en raison d'un changement au niveau de leurs perspectives ou de celles d'un secteur en particulier. Les titres de capitaux propres connexes, qui vous exposent indirectement aux actions d'une société, sont également touchés par le risque lié aux titres de capitaux propres. Les bons de souscription et les titres convertibles sont des exemples de titres de capitaux propres connexes.

Risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis

Les titres de créance émis ou garantis par certains organismes gouvernementaux, intermédiaires gouvernementaux ou certaines entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis, comme la Federal National Mortgage Association (la « **Fannie Mae** ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (la « **Freddie Mac** »), ne disposent pas du soutien du gouvernement des États-Unis. Les placements dans les titres de ces entités ou les obligations qu'elles émettent comportent donc un risque de crédit supérieur à celui de placements dans d'autres types de titres émis par le gouvernement des États-Unis.

Risque lié aux titres à rendement élevé

Certains Fonds peuvent investir dans des titres à rendement élevé et d'autres titres non notés dont la qualité du crédit est semblable dans le cadre de leur stratégie de placement. Les Fonds qui investissent dans des titres de ce type peuvent courir un risque lié au crédit ou un risque lié à la liquidité plus grand que les autres Fonds qui n'effectuent pas ce type de placements. Ces types de titres peuvent être considérés comme spéculatifs pour ce qui est de la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements de capital et d'intérêts sur une base régulière. Le ralentissement de la conjoncture ou la hausse des taux d'intérêt pourrait nuire au marché de ces titres, et le Fonds pourrait éprouver des difficultés à les vendre. Si l'émetteur d'un titre est en défaut pour ce qui est du paiement du capital ou des intérêts, le Fonds pourrait perdre la totalité de son placement.

Risque lié aux ventes à découvert

Certains Fonds peuvent se livrer à un nombre rigoureux de ventes à découvert. Aux termes d'une « **vente à découvert** », un Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et vend les titres empruntés (« **vend à découvert** » les titres) sur le marché libre. À une date ultérieure, le Fonds rachète le même nombre de titres et les rend au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, et le Fonds lui verse une rémunération. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds emprunte les titres et le moment où il les rachète et les rend, la différence (après déduction de la rémunération que le Fonds verse au prêteur) constitue un profit pour le Fonds. Les ventes à découvert comportent certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres fléchira suffisamment au cours de la durée de la vente à découvert pour compenser la rémunération versée par le Fonds et pour que le Fonds réalise un profit; la valeur des titres vendus à découvert pourrait plutôt augmenter. Le Fonds peut également avoir des difficultés à racheter et à rendre les titres empruntés s'il n'existe pas un marché liquide pour les titres. Le prêteur de qui le Fonds a emprunté les titres pourrait faire faillite, et le Fonds pourrait perdre la garantie qu'il a déposée auprès du prêteur. Le prêteur pourrait décider de rappeler les titres empruntés, ce qui obligerait le Fonds à les retourner avant l'échéance. S'il ne réussit pas à emprunter ces titres auprès d'un autre prêteur afin de rembourser le prêteur initial, le Fonds pourrait devoir racheter les titres à un prix plus élevé qu'il aurait pu par ailleurs payer.

Chaque Fonds qui se livre à des ventes à découvert respectera des contrôles et des limites conçus pour contrebalancer ces risques en vendant à découvert uniquement des titres d'émetteurs importants pour lesquels un marché liquide devrait se maintenir et en limitant le montant de l'exposition aux ventes à découvert. Par ailleurs, les Fonds déposent des garanties uniquement auprès de prêteurs qui satisfont à certains critères de solvabilité et jusqu'à concurrence de certaines limites. Bien que certains Fonds ne concluent pas directement des ventes à découvert, ils pourraient être exposés au risque lié aux ventes à découvert puisque les fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent peuvent conclure de telles ventes.

ORGANISATION ET GESTION DES FONDS

Titre	Responsabilités
<p>Gestionnaire CI Investments Inc. 2, rue Queen Est, vingtième étage Toronto (Ontario) M5C 3G7 1 800 792-9355</p> <p>(Avec prise d'effet vers le 1^{er} août 2021, notre adresse deviendra la suivante : 15, rue York, deuxième étage Toronto (Ontario) M5J 0A3)</p>	<p>À titre de gestionnaire, nous sommes responsables de la gestion quotidienne des Fonds et nous fournissons tous les services généraux de gestion et d'administration.</p>
<p>Fiduciaire CI Investments Inc. Toronto (Ontario)</p>	<p>Lorsque vous investissez dans un Fonds structuré en fiducie, vous souscrivez des titres d'une fiducie. Le fiduciaire administre le Fonds structuré en fiducie et détient la propriété réelle des biens du Fonds structuré en fiducie (l'argent et les titres) pour votre compte.</p>
<p>Comité d'examen indépendant</p>	<p>Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») exerce une surveillance indépendante des conflits d'intérêts visant les fonds et rend des jugements objectifs en la matière. Le CEI établit, entre autres, au moins une fois par année, un rapport de ses activités à l'intention des épargnants qui investissent dans les Fonds, que l'on peut se procurer sur notre site Web à l'adresse www.ci.com/fr. L'investisseur peut aussi l'obtenir sans frais en composant le 1 800 792-9355 ou en envoyant un courriel à servicefrancais@ci.com.</p> <p>À l'heure actuelle, le CEI est composé de cinq membres, qui sont tous indépendants de CI, des membres de son groupe et des Fonds. La notice annuelle des Fonds fournit des renseignements supplémentaires sur le CEI, dont le nom des membres qui le composent, et la gouvernance des Fonds.</p> <p>Si le CEI l'autorise, un Fonds peut changer d'auditeur. Il doit vous en aviser par écrit au moins 60 jours avant la prise d'effet du changement. De même, si le CEI l'autorise, nous pouvons fusionner un Fonds avec un autre OPC pourvu que la fusion satisfasse aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières relativement aux fusions d'OPC, et nous vous aviserons par écrit de la fusion au moins 60 jours avant sa prise d'effet. Dans les deux cas, aucune assemblée des porteurs de titres du Fonds n'a besoin d'être convoquée pour que le changement soit approuvé.</p> <p>On trouve d'autres renseignements concernant le CEI, dont le nom de ses membres et leur rémunération, dans la notice annuelle.</p>

Titre	Responsabilités
<p>Conseiller en valeurs CI Investments Inc. Toronto (Ontario)</p> <p>Sous-conseillers en valeurs Altrinsic Global Advisors, LLC Greenwich (Connecticut)</p> <p>CI Global Investments Inc. Boston (Massachusetts) et Oakland (Californie)</p> <p>Marret Asset Management Inc. Toronto (Ontario)</p>	<p>En tant que conseiller en valeurs, nous sommes chargés de fournir ou de faire en sorte que soient fournis des analyses et des conseils en matière de placement aux Fonds. Nous sommes le conseiller en valeurs des Fonds, mais nous avons retenu les services de sous-conseillers en valeurs qui sont chargés de fournir des analyses et des recommandations en matière de placement à l'égard de certains Fonds.</p> <p>Vous trouverez le ou les noms du ou des sous-conseillers en valeurs de chaque Fonds dans les détails sur le fonds, dans la partie B du prospectus simplifié.</p> <p>CI Global Investments Inc. (« CIGI ») et Marret Asset Management Inc. sont des membres de notre groupe. CI Financial Corp. a une participation minoritaire indirecte dans Altrinsic Global Advisors, LLC (« Altrinsic »).</p> <p>Nous sommes responsables des conseils en matière de placement que donnent les sous-conseillers en valeurs. Il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre CIGI et Altrinsic puisqu'elles résident à l'extérieur du Canada et que la plupart de leurs actifs sont situés à l'extérieur du Canada. Nous sommes responsables de toute perte découlant du non-respect par CIGI ou Altrinsic des normes prescrites par les autorités en valeurs mobilières.</p>
<p>Dépositaire Fiducie RBC Services aux investisseurs Toronto (Ontario)</p>	<p>Le dépositaire détient la trésorerie et les placements de chaque Fonds au nom du Fonds. Le dépositaire n'a aucun lien de dépendance avec nous.</p>
<p>Agent chargé de la tenue des registres CI Investments Inc. Toronto (Ontario)</p>	<p>À titre d'agent chargé de la tenue des registres, nous tenons un registre de tous les porteurs de titres des Fonds, traitons les ordres et transmettons des relevés de compte et des relevés d'impôt aux porteurs de titres.</p>
<p>Auditeur Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Toronto (Ontario)</p>	<p>L'auditeur est chargé d'auditer les états financiers annuels des Fonds préparés conformément aux normes internationales d'information financière. L'auditeur produit une opinion sur le fait que les états financiers annuels donnent ou non, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie des Fonds, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur est indépendant des Fonds conformément aux règles de conduite professionnelle du Chartered Professional Accountants of Ontario.</p>
<p>Mandataire d'opérations de prêt de titres Fiducie RBC Services aux investisseurs Toronto (Ontario)</p>	<p>Le mandataire d'opérations de prêt de titres agit au nom des Fonds pour ce qui est de l'administration des opérations de prêt de titres conclues par ces Fonds. Le mandataire d'opérations de prêt de titres n'a aucun lien de dépendance avec nous.</p>

Conformément au Règlement 81-102, lorsqu'un Fonds investit dans un fonds sous-jacent ou un mandat sous-jacent, selon le cas, dont nous assurons également la gestion, nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux titres de ce fonds sous-jacent ou mandat sous-jacent. Nous pouvons toutefois faire en sorte que les droits de vote rattachés à ces titres soient exercés par les porteurs véritables des titres du Fonds.

SOUSCRIPTIONS, ÉCHANGES ET RACHATS

Séries de titres

Les titres d'un Fonds se divisent en différentes séries. Lorsque vous investissez dans un Fonds, vous souscrivez des titres d'une série particulière de ce Fonds. À l'heure actuelle, les Fonds offrent une variété de séries, dont la série A, la série AH, la série B, la série D, la série E, la série EF, la série F, la série FH, la série I, la série IH, la série O, la série P, la série PH et la série PP. De plus, certains Fonds offrent également des séries assorties d'une distribution fixe mensuelle par titre cible, dont la série AT6, la série T, la série BT, la série FT et la série PT8. Toutes ces séries ne sont pas nécessairement offertes par chacun des Fonds. En tant qu'investisseur, vous devez opter pour la série qui vous convient le mieux. Les séries offertes aux fins de souscription par chaque Fonds sont indiquées à la page couverture du présent document et dans la partie B relative à chaque Fonds.

Vous devriez passer en revue les renseignements suivants avec votre conseiller financier lorsque vous évaluez la série qui vous convient le mieux.

- Les **titres de série A** sont offerts à tous les investisseurs. Les titres de série A sont offerts uniquement selon l'option avec frais d'acquisition initiaux (« **option avec FAI** »).
- Les **titres de série AH** sont offerts à tous les investisseurs et ne sont offerts en vente qu'en dollars américains. Ils sont similaires aux titres de série A, mais sont conçus pour les investisseurs qui souhaitent souscrire, transférer et faire racheter des titres d'un Fonds dans des monnaies autres que la monnaie de base du Fonds et obtenir une couverture contre les variations de change entre la monnaie de la série et la monnaie de base du Fonds (c.-à-d. le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain). Vous ne pouvez échanger des titres en vue d'obtenir des titres de série AH assortis de l'option avec frais d'acquisition reportés (l'« **option avec FAR** ») ou de l'option avec frais d'acquisition réduits (l'« **option avec frais réduits** ») que si vous détenez déjà des titres souscrits selon ces options d'un fonds géré par le gestionnaire.*
- Les **titres de série AT6** partagent les mêmes caractéristiques que les titres de série A, sauf i) que les titres de série AT6 ne sont offerts qu'à certains investisseurs relativement à diverses réorganisations et autres changements d'OPC; ii) que les titres de série AT6 sont offerts selon l'option avec FAI, l'option avec FAR et l'option avec frais réduits; et iii) pour ce qui est de la politique en matière de distributions. On calcule le montant de la distribution mensuelle à l'égard des titres de série AT6 une fois l'an en multipliant la valeur liquidative par titre de la série à la fin de l'année civile précédente par 6 %, puis en divisant le résultat ainsi obtenu par 12. Une fois que le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable est écoulé, la commission de suivi des titres de série AT6 (assortis de l'option avec FAR ou de l'option avec frais réduits) devient la même que la commission de suivi des titres de série AT6 (assortis de l'option avec FAI) du même Fonds.*
- Les **titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T7 et de série T8** sont offerts à tous les investisseurs, uniquement selon l'option avec FAI. Sauf pour ce qui est de la politique en matière de distributions, les titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T7 et de série T8 d'un Fonds donné ont les mêmes caractéristiques que les titres de série A de ce Fonds. Les titres de série T sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible. Le montant de la distribution mensuelle est établi une fois l'an en multipliant la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente par 4 % (dans le cas de la série T4), par 5 % (dans le cas de la série T5), par 6 % (dans le cas de la série T6), par 7 % (dans le cas de la série T7) ou par 8 % (dans le cas de la série T8), puis en divisant le résultat ainsi obtenu par 12.
- Les **titres de série B** sont offerts à tous les investisseurs. Les titres de série B sont offerts uniquement selon l'option avec FAR, l'option avec frais d'acquisition reportés intermédiaires (« **option avec FARI** ») ou l'option avec frais réduits. Les titres de série B détenus selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits seront automatiquement échangés contre des titres de série A du même Fonds, qui sont assortis ou peuvent être assortis de frais de gestion inférieurs et peuvent donner droit, selon le cas, à des remises sur les frais de gestion ou à des distributions sur les frais de gestion (selon la définition de ces

expressions à la rubrique *Frais et charges – Frais et charges payables par les Fonds*) progressives, chaque trimestre suivant l'expiration du délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable. Une fois que le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable est écoulé, la commission de suivi des titres de série B devient la même que la commission de suivi des titres de série A du même Fonds. Aucuns frais ne sont prélevés lorsque nous effectuons un tel échange.*

- Les **titres de série B4, de série B5, de série B6, de série B7 et de série B8** sont offerts à tous les investisseurs. Sauf pour ce qui est de la politique en matière de distributions et du fait que ces séries ne sont pas offertes selon l'option avec FARI, les titres de série B4, de série B5, de série B6, de série B7 et de série B8 ont les mêmes caractéristiques que les titres de série B du même Fonds, y compris à l'égard des échanges automatiques. Les titres de série BT sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible. La politique en matière de distributions des titres de série B4, de série B5, de série B6, de série B7 et de série B8 d'un Fonds donné est pareille à celle des titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T7 et de série T8, respectivement, de ce Fonds. Les titres de série BT sont offerts uniquement selon l'option avec FAR ou l'option avec frais réduits. Les titres de série BT souscrits selon l'option avec FAR ou l'option avec frais réduits seront automatiquement échangés contre des titres de la série T correspondante du même Fonds, qui sont assortis ou peuvent être assortis de frais de gestion inférieurs et peuvent donner droit, selon le cas, à des remises sur les frais de gestion ou à des distributions sur les frais de gestion (selon la définition de ces expressions à la rubrique *Frais et charges – Frais et charges payables par les Fonds*) progressives, chaque trimestre suivant l'expiration du délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable. Une fois que le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable est écoulé, la commission de suivi des titres de série BT devient la même que la commission de suivi des titres de série T du même Fonds. Aucuns frais ne sont prélevés lorsque nous effectuons un tel échange.*
- Les **titres de série D** partagent les mêmes caractéristiques que les titres de série A, sauf que les titres de série D ne sont offerts qu'à certains investisseurs relativement à diverses réorganisations et autres changements d'OPC.
- Les **titres de série E** ne sont offerts aux investisseurs que par l'intermédiaire de CI Prestige. Veuillez vous reporter à la rubrique *Au sujet de CI Prestige* pour obtenir de plus amples renseignements. Les titres de série E ne sont plus offerts aux nouveaux investisseurs, sauf les personnes physiques ou les comptes qui respectent les critères d'admission à des ménages existants qui ont été créés aux termes d'un programme ayant précédé CI Prestige.
- Les **titres de série EF** ne sont offerts aux investisseurs que par l'intermédiaire de CI Prestige et aux investisseurs qui ont établi un compte assorti de frais. Ces investisseurs versent directement à leur courtier des frais de service négociés, et puisque nous ne versons aucune commission ou commission de suivi à leur courtier, nous demandons au Fonds à l'égard de cette série des frais de gestion inférieurs à ceux que nous demandons au Fonds pour ses titres de série E. Vous ne pouvez souscrire des titres de cette série que si votre courtier et nous donnons notre approbation. La souscription de titres de cette série par l'intermédiaire de votre courtier est assujettie à nos modalités. Veuillez vous reporter à la rubrique *Au sujet de CI Prestige* pour obtenir de plus amples renseignements. Les titres de série EF ne sont plus offerts aux nouveaux investisseurs, sauf les personnes physiques ou les comptes qui respectent les critères d'admission à des ménages existants qui ont été créés aux termes d'un programme ayant précédé CI Prestige.
- Les **titres de série F** ne sont généralement offerts qu'aux investisseurs qui ont établi un compte assorti de frais. Les investisseurs qui ont un compte assorti de frais versent à leur courtier des frais négociés en contrepartie de conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons aucune commission de suivi aux courtiers qui vendent des titres de série F, ce qui signifie que nous pouvons demander des frais de gestion inférieurs à ceux des titres de série A du même Fonds.
- Les **titres de série FH** sont offerts à tous les investisseurs et ne sont offerts en vente qu'en dollars américains. Ils sont similaires aux titres de série F, mais sont conçus pour les investisseurs qui souhaitent souscrire, transférer et faire racheter des titres d'un Fonds dans des monnaies autres que la monnaie de base du Fonds

et obtenir une couverture contre les variations de change entre la monnaie de la série et la monnaie de base du Fonds (c.-à-d. le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain).

- Les **titres de série FT4, de série FT5, de série FT6, de série FT7 et de série FT8** ne sont généralement offerts qu'aux investisseurs qui ont établi un compte assorti de frais. Sauf pour ce qui est de la politique en matière de distributions, les titres de série FT d'un Fonds donné ont les mêmes caractéristiques que les titres de série F de ce Fonds. Les titres de série FT sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible. La politique en matière de distributions des titres de série FT4, de série FT5, de série FT6, de série FT7 et de série FT8 d'un Fonds donné est pareille à celle des titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T7 et de série T8, respectivement, de ce Fonds.

Les investisseurs qui souscrivent des titres de série F, de série FH ou de série FT peuvent nous autoriser à racheter des titres de série F, de série FH ou de série FT, le cas échéant, chaque trimestre détenus dans leur compte afin de verser à leur courtier des frais négociés en contrepartie de ses conseils en placement et d'autres services. Le montant que nous rachetons sera égal au montant des frais payables par l'investisseur à son courtier, plus les taxes applicables. Pour procéder de cette façon, l'investisseur ne doit pas détenir ses titres de série F, de série FH ou de série FT dans un compte à honoraires pour lequel il verse des frais directement à son courtier et il doit avoir conclu une convention relative aux frais de service avec nous. La convention relative aux frais de service doit prévoir, notamment, le taux des frais que l'investisseur a négocié avec son courtier en échange de ses conseils en placement et d'autres services. La convention relative aux frais de service nous autorisera également à procéder au rachat de titres de série F, de série FH ou de série FT détenus dans le compte de l'investisseur, le produit duquel sera remis au courtier de l'investisseur afin d'acquitter les frais négociés payables par l'investisseur à son courtier. Aucuns frais de rachat ne sont imposés sur les rachats qui précèdent.

- Les **titres de série O** ne sont offerts aux investisseurs que par l'intermédiaire de CI Prestige. Aucuns frais de gestion ne sont imposés aux Fonds à l'égard des titres de série O; nous facturerons directement à chaque investisseur les frais de gestion, qui nous sont payables directement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Au sujet de CI Prestige* pour obtenir de plus amples renseignements. De plus, chaque investisseur paie des frais de service, qu'il négocie avec son courtier. Les frais de service négociés, s'ils sont administrés par CI, seront payés au courtier de l'investisseur dans le cadre d'un rachat trimestriel des titres de série O du compte de l'investisseur correspondant au montant des frais de service, taxes applicables en sus. Il n'y a aucun frais de rachat payables à l'égard de ces rachats. Nous ne versons aucun courtage à un courtier qui vend des titres de série O. Les investisseurs qui souscrivent des titres de série O ne paient aucuns frais d'acquisition. Les titres de série O ne sont plus offerts aux nouveaux investisseurs, sauf les personnes physiques ou les comptes qui respectent les critères d'admission à des ménages existants qui ont été créés aux termes d'un programme ayant précédé CI Prestige.
- Les **titres de série P** sont généralement offerts à tous les investisseurs. Nous facturerons directement aux investisseurs de la série P des frais de gestion, qui nous sont payables directement. Chaque investisseur paye également des frais de service, qu'il négocie avec son courtier. Les frais de service négociés, s'ils sont administrés par CI, seront payés au courtier de l'investisseur dans le cadre d'un rachat trimestriel des titres de série P du compte de l'investisseur correspondant au montant des frais de service, taxes applicables en sus. Il n'y a aucun frais de rachat payables à l'égard de ces rachats. Nous ne versons aucun courtage à un courtier qui vend des titres de série P. Les investisseurs qui souscrivent des titres de série P ne paient aucuns frais d'acquisition.
- Les **titres de série PH** sont offerts à tous les investisseurs et ne sont offerts en vente qu'en dollars américains. Ils sont similaires aux titres de série P, mais sont conçus pour les investisseurs qui souhaitent souscrire, transférer et faire racheter des titres d'un Fonds dans des monnaies autres que la monnaie de base du Fonds et obtenir une couverture contre les variations de change entre la monnaie de la série et la monnaie de base du Fonds (c.-à-d. le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain).

- Les **titres de série PP** partagent les mêmes caractéristiques que les titres de série P du même Fonds, mais les titres de série PP ne sont offerts qu'à certains investisseurs relativement à diverses réorganisations et autres changements d'OPC.
- Les **titres de série PT8** partagent les mêmes caractéristiques que les titres de série P du même Fonds, sauf pour ce qui est de la politique en matière de distributions, qui est conçue pour offrir aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible. Le montant de la distribution mensuelle à l'égard des titres de série PT8 est calculé une fois l'an en multipliant la valeur liquidative par titre de la série à la fin de l'année civile précédente par 8 %, puis en divisant le résultat ainsi obtenu par 12. Comme les titres de série P, les titres de série PT8 ne sont généralement offerts qu'aux investisseurs qui effectuent des placements importants dans les Fonds et qui ont obtenu notre approbation.
- Les **titres de série I** ne sont généralement offerts qu'aux investisseurs institutionnels qui effectuent des placements importants dans les Fonds et qui ont reçu notre approbation. Les titres de série I sont également offerts aux fins de souscription par les Fonds et par d'autres produits de placement, y compris ceux que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe, ou pour lesquels nous ou des membres de notre groupe agissons à titre de sous-conseiller. Les investisseurs de la série I négocient les frais de gestion qu'ils nous versent directement. Les investisseurs peuvent devoir payer directement des frais de service négociés à un courtier qui vend des titres de série I. Les frais de service négociés, s'ils sont administrés par CI, seront payés au courtier de l'investisseur chaque mois dans le cadre d'un rachat mensuel des titres de série I du compte de l'investisseur correspondant au montant des frais de service, taxes applicables en sus. Il n'y a aucuns frais de rachat payables à l'égard de ces rachats. Nous ne versons aucun courtage à un courtier qui vend des titres de série I. Les investisseurs qui souscrivent des titres de série I ne paient aucuns frais d'acquisition.
- Les **titres de série IH** sont offerts à tous les investisseurs et ne sont offerts en vente qu'en dollars américains. Ils sont similaires aux titres de série I, mais sont conçus pour les investisseurs qui souhaitent souscrire, transférer et faire racheter des titres d'un Fonds dans des monnaies autres que la monnaie de base du Fonds et obtenir une couverture contre les variations de change entre la monnaie de la série et la monnaie de base du Fonds (c.-à-d. le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain).

Afin d'avoir le droit de souscrire des titres de série I et de série IH, les investisseurs doivent conclure une entente avec nous. Cette entente fait état, entre autres, de la somme à investir, des frais de gestion qui nous sont payables, ainsi que du courtage et/ou des frais de service négociés devant être versés au courtier, s'il y a lieu. Si vous n'êtes pas admissible à détenir des titres de série I et de série IH au moment où vous les avez souscrits ou n'y êtes plus admissible, vous devez i) échanger vos titres contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds, à condition que vous y soyez admissible, ou ii) faire racheter vos titres. De plus, nous nous réservons le droit, à notre entière appréciation, de racheter vos titres de série I et de série IH d'un Fonds ou de les échanger contre des titres de série A, de série AH, de série F, de série FH ou de la série T applicable (selon la série qui est la plus semblable) du même Fonds, si nous jugeons que vous n'y êtes pas admissible après vous avoir donné ou avoir donné à votre conseiller financier un préavis de 30 jours.

Afin d'avoir le droit de souscrire des titres de toute série d'un Fonds et de continuer à les détenir par la suite, un investisseur doit respecter le seuil de placement minimal applicable. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placement minimal* pour obtenir de plus amples renseignements. Si la valeur de vos titres d'une série tombe sous le seuil de placement minimal prévu par suite de rachats, nous pouvons vous en aviser ou en aviser votre conseiller financier, et vous donner un délai de 30 jours pour faire un autre placement dans des titres de cette série afin de porter le montant total de votre placement au-delà du seuil de placement minimal pour la série applicable. Si vous n'êtes toujours pas admissible à détenir des titres de la série applicable après ce délai de 30 jours, vous devez i) échanger vos titres contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds, à condition que vous y soyez admissible, ou ii) faire racheter vos titres. De plus, nous nous réservons le droit, à notre entière appréciation, de racheter vos titres d'un Fonds ou de les échanger contre des titres de série A, de série AH, de série F, de série FH ou de la série T applicable (selon la série qui est la plus semblable) du même Fonds, si nous jugeons que vous n'êtes pas admissible à détenir de tels titres.

* Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2022 ou vers cette date (la « **date de prise d'effet** »), les investisseurs ne pourront plus souscrire des titres d'un Fonds selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, selon le cas. Cependant, les échanges de titres existants d'autres fonds souscrits selon ces options contre des titres du Fonds continueront d'être possibles après la date de prise d'effet.

Au sujet de CI Prestige

CI Prestige permet aux investisseurs de bénéficier automatiquement des tarifs réduits et de la possibilité d'une réduction de leurs frais de gestion, des remises sur les frais de gestion ou des distributions sur les frais de gestion (selon la définition de ces expressions à la rubrique *Frais et charges – Frais et charges payables par les Fonds*) au fur et à mesure que s'accroîtront leurs actifs. CI Prestige est offert aux investisseurs qui détiennent des titres de série A, de série AH, de série T, de série F, de série FH et de série FT dans un compte dont le solde est d'au moins 100 000 \$ en placements admissibles auprès de nous.

Les investisseurs qui détiennent des titres des séries P, PH, PT8 et PP et dont le compte a un solde minimal de 100 000 \$ en placements admissibles auprès de nous peuvent également bénéficier d'un barème de réduction des frais de gestion par niveau de frais de gestion. Dans certaines circonstances, si un investisseur choisit de relier des comptes appartenant à des membres d'un même ménage (décrit ci-après) et que ces comptes totalisent au moins 100 000 \$ en placements admissibles auprès de nous, nous pouvons renoncer au critère relatif à la valeur minimale du compte pour participer à CI Prestige.

Les organismes de placement collectifs et les fonds distincts gérés par CI constituent des placements admissibles aux fins des placements minimums de CI Prestige et de la détermination de l'admissibilité d'un investisseur à des frais de gestion inférieurs ainsi qu'à des OPC et à des fonds distincts gérés par CI. Les fonds de travailleurs et les fonds à capital fixe gérés par CI ne constituent pas des placements admissibles. CI détermine quels placements sont admissibles pour le programme CI Prestige et peut les modifier à l'occasion.

Liaison de comptes du ménage

Un ou des comptes appartenant aux membres d'une même famille pourraient être liés à l'actif global afin d'atteindre le montant minimal de 100 000 \$ en placements admissibles à CI Prestige. Un *ménage* peut être composé : i) de comptes détenus par une personne physique, ses parents, ses enfants, ses frères et sœurs, ses grands-parents, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants et leurs conjoints et conjointes, et ii) de comptes au nom de sociétés dont l'une de ces personnes décrites au point i) détient plus de 50 % des titres de capitaux propres avec droit de vote, à condition, dans tous les cas, que les comptes soient détenus auprès du même représentant et courtier ou d'une personne qui a des liens avec lui. Si vous souhaitez établir un ménage, veuillez vous adresser à votre représentant. Dans l'affirmative, vous devez indiquer à votre représentant les comptes admissibles que vous souhaitez lier pour créer le ménage et votre représentant remplira et nous soumettra un formulaire de liaison de comptes. Il vous incombe de vous assurer que votre représentant a connaissance de tous les comptes que vous souhaitez regrouper. Une fois un ménage créé, il est possible d'y ajouter ou d'en retirer un membre en tout temps et le ménage demeurera admissible à CI Prestige tant qu'il maintient auprès de nous des placements admissibles totalisant 100 000 \$.

Les titres des séries E, EF et O ne sont offerts qu'aux investisseurs de CI Prestige qui participaient déjà à la Gestion de placement privée CI (« **GPP** ») ou qui peuvent se joindre à des ménages existants qui ont été établis dans le cadre de la GPP. Les investisseurs dans ces séries pourraient bénéficier de frais réduits si les investisseurs et leurs ménages respectifs ont des actifs suffisants pour y être admissible.

Placements admissibles

Le calcul des placements admissibles totaux de l'investisseur, aux fins de déterminer l'admissibilité à des remises ou à des distributions sur les frais de gestion additionnelles ou à une réduction supplémentaire des frais de gestion, est effectué comme suit :

- Les rachats et le retrait de comptes d'un ménage réduiront le montant total des placements admissibles auprès de nous aux fins du calcul;

- Les distributions en espèces et les distributions qui constituent un remboursement de capital réduiront le montant total des placements admissibles auprès de nous aux fins du calcul;
- Les remboursements de frais prélevés sur le compte de l'investisseur ou les comptes d'un ménage réduiront le montant total des placements admissibles auprès de nous aux fins du calcul;
- Les baisses de valeur en raison des fluctuations du marché dans le compte de l'investisseur ou dans les comptes d'un ménage ne réduiront pas le montant total des placements admissibles auprès de nous aux fins du calcul;
- Les hausses de valeur en raison des fluctuations du marché, tout placement admissible supplémentaire effectué dans le compte de l'investisseur ou dans les comptes d'un ménage et le regroupement de comptes supplémentaires détenant des placements admissibles dans un ménage augmenteront le montant total des placements admissibles auprès de nous aux fins du calcul. Ces modifications entraîneront la création d'un nouveau « sommet » et constitueront le montant de placements admissibles en fonction duquel nous déterminons le montant des remises ou des distributions sur les frais de gestion additionnelles ou de la réduction supplémentaire des frais de gestion auquel l'investisseur est admissible ainsi que le montant duquel nous déduisons tout rachat (sans tenir compte des baisses de valeur marchande une fois le sommet établi);
- Dans le cas de placements effectués selon l'option d'achat en dollars américains et dans les séries en dollars US (au sens attribué à chacune de ces expressions à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats – Souscriptions*), l'augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien peut également accroître le montant total des placements admissibles chez nous aux fins du calcul.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur CI Prestige, adressez-vous à votre conseiller financier et indiquez à votre conseiller financier les comptes qui peuvent être admissibles à votre ménage. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier CI Prestige.

Valeur liquidative par titre de série

La valeur liquidative par titre de série constitue la base de toutes les opérations sur titres, dont la souscription, le réinvestissement automatique des distributions, les échanges et les rachats décrits dans le présent prospectus simplifié.

La valeur liquidative par titre de série est déterminée à la fermeture des bureaux (habituellement à 16 h, heure de Toronto), chaque jour ouvrable et demeure en vigueur jusqu'à ce que soit déterminée la prochaine valeur liquidative par titre de série.

Nos Fonds sont offerts en séries. Chaque série d'un Fonds comporte une valeur liquidative par titre de série différente puisque chaque série comporte des frais ou des taux de distribution différents.

Pour calculer la valeur liquidative par titre de série, nous prenons la quote-part de la valeur marchande des placements et des autres actifs d'un Fonds revenant à cette série, soustrayons sa quote-part de l'ensemble des passifs communs du Fonds et des passifs qui lui sont attribuables et divisons le résultat par le nombre total de ses titres en circulation au moment en question.

Valeur liquidative par titre de série =

$$\frac{\text{(actifs de la série – passifs de la série)}}{\text{nombre total de titres de la série en circulation}}$$

Nous pouvons suspendre le calcul de la valeur liquidative pour chaque série d'un Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension des droits de rachat* pour de plus amples renseignements.

Placement minimal

Pour les fonds d'actions/d'actions de revenu, les fonds sectoriels, les fonds équilibrés, les fonds de titres à revenu fixe et les Portefeuilles de pension personnels, qui sont indiqués à la page couverture du présent document, les montants minimaux initiaux qui peuvent être investis dans un fonds donné sont les suivants : 500 \$ pour les titres de série A, de série AH, de série T, de série B, de série BT, de série F, de série FH, de série FT, de série P, de série PH et de série PT8; et un montant que nous fixons à notre appréciation pour les titres de série I et de série IH.

Pour les mandats d'actions, les mandats sectoriels, les mandats équilibrés et les mandats de titres à revenu fixe, qui sont indiqués à la page couverture du présent document, les montants minimaux initiaux qui peuvent être investis dans un Fonds donné sont les suivants : 25 000 \$ pour les titres de série A, de série F et de série P; et un montant que nous fixons à notre appréciation pour les titres de série I.

Dès que les montants minimaux décrits précédemment ont été investis, vous n'êtes plus assujéti à un montant de placement minimal pour les placements subséquents, à moins que vous n'utilisiez le programme de paiements préautorisés. Reportez-vous à la rubrique *Services facultatifs – Programme de paiements préautorisés* pour de plus amples renseignements.

Vous pouvez souscrire des titres de série E de série EF et de série O que si vous êtes admissible à effectuer un placement au moyen de CI Prestige. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Au sujet de CI Prestige*.

Nous pouvons modifier ces montants minimaux ou y renoncer en tout temps, à notre appréciation, sans donner d'avis aux porteurs de titres.

Souscriptions

Vous pouvez souscrire des titres d'un Fonds tout jour ouvrable. Pour ce faire :

- vous devez remplir un ordre de souscription;
- votre courtier doit le faire parvenir, avec le paiement, au bureau de Toronto de l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds le jour où il le reçoit.

Si le courtier reçoit votre ordre après la fermeture des bureaux (habituellement 16 h, heure de Toronto) un jour ouvrable ou un jour qui n'est pas un jour ouvrable, il doit envoyer l'ordre au bureau de Toronto de l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds le jour ouvrable suivant.

Les titres des Fonds peuvent être souscrits en dollars canadiens. Vous pouvez également utiliser des dollars américains pour souscrire des titres de la Catégorie d'actions américaines CI, du Fonds d'actions américaines CI et de la Catégorie d'obligations à rendement élevé CI (l'« **option en dollars américains** »). Selon l'option en dollars américains, la valeur liquidative par titre en dollars canadiens est convertie en dollars américains chaque jour d'évaluation, en utilisant le taux de change en vigueur ce jour-là, pour établir la valeur liquidative par titre en dollars américains applicable. Lorsque vous souscrivez ou demandez le rachat de titres d'un Fonds, ou lorsque vous demandez des distributions en espèces, l'opération se fera en dollars américains, en fonction de la valeur liquidative en dollars américains calculée le jour où nous traiterons la souscription ou le rachat ou où nous vous verserons la distribution en espèces. L'option en dollars américains est offerte comme moyen pratique de souscrire, d'échanger et de faire racheter des titres de ces Fonds en dollars américains. Il ne s'agit pas d'une couverture du change ou d'une protection contre les pertes provoquées par les variations des taux de change entre les dollars canadiens et les dollars américains. **Le rendement d'une série d'un Fonds souscrite en dollars américains peut différer de celui de cette même série du Fonds souscrite en dollars canadiens en raison de la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et, par conséquent, la souscription de titres d'une série d'un Fonds en dollars américains ne vous protégera pas de cette fluctuation des cours ni ne servira de couverture contre celle-ci.**

Les titres des séries AH, FH, IH et PH ne sont évalués et offerts aux fins de leur achat qu'en dollars américains (les « **séries en dollars US** »).

Pour les séries en dollars US :

- Nous calculerons quotidiennement la valeur liquidative par titre en dollars américains;
- Nous vous paierons en dollars américains lorsque vous ferez racheter des titres d'une série en dollars US ou que vous demandez de recevoir des distributions en espèces.

Le courtier doit payer le coût de la transmission de l'ordre de souscription à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts.

Par mesure de sécurité, nous n'accepterons pas les ordres de souscription transmis directement par un investisseur par télécopieur.

Si le bureau de Toronto de l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds reçoit un ordre de souscription :

- **avant** la fermeture des bureaux (habituellement 16 h, heure de Toronto) un jour ouvrable, il est traité à la valeur liquidative par titre de série calculée ce même jour ouvrable;
- **après** la fermeture des bureaux un jour ouvrable ou un jour qui n'est pas un jour ouvrable, il est traité à la valeur liquidative par titre de série calculée le jour ouvrable suivant.

Annulation d'un ordre de souscription

Si l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds ne reçoit pas le paiement intégral du montant de l'ordre de souscription et tous les documents nécessaires dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix des titres a été déterminé, nous sommes tenus d'annuler l'ordre de souscription.

Pour annuler un ordre de souscription, nous traiterons une demande de rachat le prochain jour ouvrable pour le nombre de titres qui avaient été souscrits. Le produit du rachat servira à acquitter le montant exigible sur la souscription. Tout produit excédentaire reviendra au Fonds pertinent.

Nous acquitterons d'abord toute insuffisance découlant du rachat au Fonds, mais nous aurons le droit de la recouvrer, ainsi que les coûts engagés, auprès du courtier qui a passé l'ordre visant les titres. Le courtier pourra alors recouvrer l'insuffisance et les coûts engagés auprès de l'investisseur qui a passé l'ordre. Si aucun courtier n'a participé à l'opération, nous aurons le droit de recouvrer l'insuffisance et les coûts auprès de l'investisseur qui a passé l'ordre.

Nous avons le droit de refuser un ordre de souscription, mais la décision doit être prise dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception de l'ordre. Si nous refusons un ordre de souscription, nous remboursons sur-le-champ le paiement reçu avec l'ordre.

Options de souscription pour les titres de série A, de série AH, de série AT6, de série D, de série E, de série T, de série B et de série BT

Les titres de série A, de série D, de série E et de série T des Fonds peuvent être souscrits uniquement selon l'option avec FAI.

Les titres de série AT6 et de série AH peuvent être souscrits selon trois options : l'option avec FAI, l'option avec FAR et l'option avec frais réduits. Vous ne pouvez échanger des titres en vue d'obtenir des titres de série AH assortis de l'option avec FAR ou de l'option avec frais réduits que si vous détenez déjà des titres selon ces options d'un fonds géré par le gestionnaire.*

Les titres de série B peuvent être souscrits selon trois options : l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits. Vous pouvez utiliser l'option avec FARI pour souscrire des titres de série B d'un Fonds uniquement si vous détenez déjà des titres de cette série du Fonds selon l'option avec FARI qui ont été souscrits antérieurement selon l'option avec FARI (ou qui ont été obtenus à la suite d'un échange de titres d'une série différente ou d'un Fonds différent qui avaient été souscrits antérieurement selon l'option avec FARI). Nous pouvons, à notre appréciation, au cas par cas, vous autoriser à utiliser l'option avec FARI dans des circonstances dans lesquelles vous ne seriez pas admissible par ailleurs à l'utiliser.*

Les titres de série BT des Fonds peuvent être souscrits selon deux options de souscription : l'option avec FAR ou l'option avec frais réduits.*

** Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2022 ou vers cette date (la « date de prise d'effet »), les investisseurs ne pourront plus souscrire des titres d'un Fonds selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, selon le cas. Cependant, les échanges de titres existants d'autres fonds souscrits selon ces options contre des titres du Fonds continueront d'être possibles après la date de prise d'effet.*

L'option de frais d'acquisition que vous choisissez détermine les frais que vous payez, le cas échéant, et le moment où ces frais doivent être acquittés.

- **Option avec FAI :** Si vous souscrivez des titres de série A, de série AH, de série AT6, de série D, de série E ou de série T selon cette option de frais d'acquisition, votre courtier et vous négociez le montant des frais que vous payez; ce montant peut correspondre au plus à 5 % du coût des titres. Ces frais sont déduits du montant disponible aux fins du placement et sont versés directement à votre courtier. Si vous souscrivez des titres de série A, de série AH, de série AT6, de série D, de série E ou de série T selon cette option de frais d'acquisition, vous ne payez pas de frais de rachat quand vous les faites racheter.
- **Option avec FAR, option avec FARI ou option avec frais réduits :** Si vous souscrivez des titres de série AT6, de série B ou de série BT selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, vous ne payez pas de frais à votre courtier au moment de la souscription des titres. À la place, nous versons une commission à votre courtier.

Vous ne pouvez échanger des titres en vue d'obtenir des titres de série AH assortis de l'option avec FAR ou de l'option avec frais réduits que si vous détenez déjà des titres souscrits selon ces options d'un fonds géré par le gestionnaire.

Vous pouvez utiliser l'option avec FARI pour souscrire des titres de série B d'un Fonds uniquement si vous détenez déjà des titres de cette série du Fonds selon l'option avec FARI qui ont été souscrits antérieurement selon l'option avec FARI (ou qui ont été obtenus à la suite d'un échange de titres d'une série différente ou d'un Fonds différent qui avaient été souscrits antérieurement selon l'option avec FARI). Nous pouvons, à notre appréciation, au cas par cas, vous autoriser à utiliser l'option avec FARI dans des circonstances dans lesquelles vous ne seriez pas admissible par ailleurs à l'utiliser.

Si, plus tard, vous faites racheter les titres souscrits selon l'une de ces options dans des délais déterminés, vous devrez payer des frais de rachat dont le montant variera en fonction du prix des titres vendus et du temps écoulé depuis la souscription de vos titres initiaux auxquels le barème des frais de rachat s'appliquait. Vous pourriez aussi devoir payer des frais d'opérations à court terme. Les titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT détenus selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits seront automatiquement échangés contre des titres de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série AH (selon l'option avec FAI), de série A ou de série T, selon le cas, du même Fonds, qui sont assortis ou peuvent être assortis de frais de gestion inférieurs et peuvent donner droit, selon le cas, à des remises sur les frais de gestion ou à des distributions sur les frais de gestion (selon la définition de ces expressions à la rubrique *Frais et charges – Frais et charges payables par les Fonds*) progressives, chaque trimestre suivant l'expiration du délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable. Une fois que le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable est écoulé, les commissions de suivi des titres de série AT6 (selon l'option avec FAR ou l'option avec frais réduits), de série AH (selon l'option avec FAR ou l'option avec frais réduits), de

série B et de série BT deviennent les mêmes que les commissions de suivi respectives des titres de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série AH (selon l'option avec FAI), de série A et de série T du même Fonds. Aucuns frais ne sont prélevés lorsque nous effectuons un tel échange. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux rubriques *Frais de rachat*, *Opérations à court terme* et *Frais et charges directement payables par vous*.

Votre choix d'une option de souscription a une incidence sur le montant de la rémunération que reçoit votre courtier ainsi que sur la période au cours de laquelle vous pourriez devoir payer des frais de rachat si vous décidez de demander le rachat de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des courtiers* pour obtenir de plus amples renseignements.

Échanges

Échanges autorisés

- **Échange entre des séries du même Fonds :** À la condition de respecter tout montant minimal de placement qui s'applique ou toute autre condition d'admissibilité, vous pouvez en tout temps échanger la totalité ou une partie de votre placement dans une série de titres d'un Fonds contre une autre série de titres du même Fonds. L'échange entre séries du même Fonds, dont les échanges automatiques de titres de série B contre des titres de série A ou de titres de série BT contre des titres de série T, n'est pas une disposition aux fins de l'impôt. Malgré ce qui précède, vous pouvez échanger des titres des séries A, F, I ou P contre des titres des séries AH, FH, IH ou PH d'un même Fonds, et inversement. Toutefois, un échange entre ces ensembles de séries est traité comme une disposition aux fins de l'impôt suivie d'une souscription de titres, ce qui entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital (ou d'une perte en capital) pour le porteur de titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.
- **Échange de titres d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds :** Vous pouvez en tout temps échanger la totalité ou une partie de votre placement dans une série de titres d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds de la même série selon la même option de souscription, à la condition que la série de titres que vous souhaitez obtenir par l'échange soit offerte par l'autre Fonds et que vous y soyez admissible. L'échange de titres d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds constitue un rachat suivi d'une souscription de titres. Un rachat est une disposition aux fins de l'impôt, ce qui entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital (ou d'une perte en capital) pour le porteur de titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.
- **L'échange de titres de Fonds détenus dans un compte enregistré** n'est pas imposable. Pour de plus amples renseignements au sujet des comptes enregistrés, y compris leur définition, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs – Titres détenus dans un compte enregistré*.

Si vous souhaitez échanger vos titres de la Catégorie d'actions américaines CI, du Fonds d'actions américaines CI ou de la Catégorie d'obligations à rendement élevé CI souscrits selon l'option en dollars américains, ou si vous souhaitez échanger vos titres d'une série en dollars US contre des titres d'un Fonds qui ne sont vendus qu'en dollars canadiens, nous convertirons le produit du rachat découlant de votre échange en dollars canadiens avant de l'investir dans le nouveau Fonds. Dans la même optique, si vous souhaitez échanger vos titres d'un Fonds souscrits en dollars canadiens contre des titres d'un Fonds offerts selon l'option en dollars américains ou contre des titres d'une série en dollars US d'un Fonds, nous convertirons le produit du rachat découlant de votre échange en dollars américains avant d'effectuer le placement dans le Fonds. Si vous souhaitez effectuer des échanges de titres entre les séries libellées en dollars américains des Fonds pour lesquels l'option en dollars américains ou les séries en dollars US sont offertes, nous conserverons le produit du rachat découlant de votre échange libellé en dollars américains, à moins que nous ne recevions des directives à l'effet contraire avec votre ordre d'échange.

Vous pourrez également échanger la totalité ou une partie de votre placement dans une série de titres d'un Fonds contre des titres de la même série d'un autre Fonds CI (et vice-versa) selon la même option de souscription, à la condition que la série de titres que vous souhaitez obtenir par l'échange soit offerte par l'autre Fonds et que vous y soyez admissible. Le fait d'échanger des titres d'un Fonds contre des titres d'un Fonds CI (et vice-versa) constitue un

événement imposable, sauf si l'échange est effectué au sein d'un compte enregistré (au sens attribué à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs – Titres détenus dans un compte enregistré*). Veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds CI applicable pour obtenir de plus amples renseignements.

Vous pourriez devoir verser des frais à votre courtier lorsque vous faites un échange. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'échange* ci-après. Les échanges sont assujettis aux dispositions dont il est question ci-après.

Restrictions à l'égard des échanges

- Les échanges visant à obtenir des titres de série I ou de série IH d'un Fonds sont visés par certaines conditions, dont notre approbation. Veuillez vous reporter à la rubrique *Séries de titres* pour plus de précisions;
- Les investisseurs qui échangent leurs titres contre des titres d'une autre série d'un même Fonds doivent respecter le seuil de placement minimal pour cette série. Veuillez vous reporter à la rubrique *Placement minimal* pour obtenir de plus amples renseignements;
- Les échanges vers un Fonds CI, que ce soit contre des titres de la même série ou d'une autre série, sont assujettis à certaines conditions indiquées dans le prospectus simplifié du Fonds CI. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds CI pour obtenir de plus amples renseignements;
- Les échanges visant à obtenir des titres de série E, de série EF ou de série O d'un Fonds ne sont possibles que si vous êtes admissible à souscrire de tels titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Au sujet de CI Prestige* pour obtenir de plus amples renseignements;
- Les échanges visant à obtenir des titres de séries AT6, de série D ou de série PP d'un Fonds ne sont possibles que si vous êtes déjà propriétaire de la série de titres en question de ce Fonds.

Nous nous attendons à ce que votre courtier se conforme aux règles de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (« **ACFM** ») ou de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« **OCRCVM** ») ou de ces deux organismes, s'il y a lieu. Nous nous attendons également à ce que votre courtier obtienne votre consentement préalable avant d'échanger vos titres d'un Fonds ou d'une série.

Frais d'échange

- Vous pourriez devoir verser à votre courtier des frais négociés pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des titres faisant l'objet d'un échange si vous échangez : i) vos titres pour obtenir des titres d'un autre Fonds; ou ii) des titres de série AT6 (selon l'option avec FAR ou l'option avec frais réduits), de série AH (selon l'option avec FAR ou l'option avec frais réduits), de série B ou de série BT pour obtenir des titres d'une autre série du même Fonds.
- Si vous échangez des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un Fonds contre des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT du même Fonds ou d'un autre Fonds tout en conservant l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, selon le cas, vous ne payerez aucuns frais de rachat et les frais de rachat de vos anciens titres continueront de s'appliquer à vos nouveaux titres.
- Si vous échangez la totalité ou une partie de votre placement dans des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un Fonds détenus selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, selon le cas, contre des titres d'une série du même Fonds ou d'un autre Fonds qui ne sont pas offerts selon la même option d'acquisition, le montant des frais de rachat applicables vous sera facturé au moment de l'échange.
- Si vous échangez des titres d'un Fonds contre des titres d'un autre Fonds dans les 30 jours de la souscription initiale des titres ou si nous jugeons que vous avez effectué des opérations à court terme inopportunes, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme au Fonds dont vous voulez vous départir des titres. Cette question est abordée à la rubrique *Opérations à court terme* et dans le tableau *Frais et charges*

directement payables par vous. Ces frais d'opérations à court terme ne sont pas exigés si vous échangez des titres de la Catégorie du marché monétaire CI contre des titres d'un autre Fonds.

- Lorsque vous faites un échange vers un Fonds CI, des règles concernant les frais semblables à celles décrites précédemment s'appliqueront également à ces échanges. Il est entendu que si vous échangez des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un Fonds contre des titres d'une catégorie équivalente d'un Fonds CI tout en conservant l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits (et vice-versa), selon le cas, vous ne payerez aucuns frais de rachat et les frais de rachat de vos anciens titres, y compris le taux et la durée de ces frais, continueront de s'appliquer à vos nouveaux titres.

Pour qu'un échange soit mis en application, vous devez suivre la procédure décrite ci-après à la rubrique *Rachats*. En bref, vous devrez :

- indiquer le ou les Fonds et la série dont vous voulez acquérir les titres;
- indiquer la série et le nombre de titres ou le montant du placement devant faire l'objet de l'échange;
- nous donner des directives sur la façon d'utiliser le produit du rachat pour souscrire des titres de l'autre Fonds (ou des autres Fonds).

Les conséquences fiscales des échanges sont exposées plus en détail sous la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

Rachats

Sous réserve du paiement des frais de rachat applicables, vous pouvez faire racheter vos titres d'un Fonds tout jour ouvrable. La procédure suivante doit être suivie avec soin.

Vous devez d'abord remplir une demande de rachat écrite.

- Si vous déposez votre demande de rachat auprès d'un courtier, celui-ci doit la transmettre à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds à son bureau de Toronto le même jour ouvrable.
- Si le courtier reçoit votre demande de rachat après la fermeture des bureaux (habituellement 16 h, heure de Toronto) un jour ouvrable ou un jour qui n'est pas un jour ouvrable, il doit la transmettre à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds le jour ouvrable suivant.

Une demande de rachat est traitée selon le moment auquel l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts la reçoivent. Plus particulièrement, si l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts du Fonds reçoivent une demande de rachat :

- **avant** la fermeture des bureaux (habituellement 16 h, heure de Toronto) un jour ouvrable, la demande de rachat est traitée à la valeur liquidative par titre de série applicable, calculée à la fermeture des bureaux le même jour ouvrable, déduction faite des frais de rachat applicables;
- **après** la fermeture des bureaux un jour ouvrable ou un jour qui n'est pas un jour ouvrable, la demande est traitée selon la valeur liquidative par titre de série applicable, calculée à la fermeture des bureaux le jour ouvrable suivant, déduction faite des frais de rachat applicables.

Le coût de la transmission de la demande de rachat à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts est payé par le courtier.

Afin de protéger les investisseurs du Fonds, la signature que vous apposez sur une demande de rachat doit être garantie par une banque, une société de fiducie ou un courtier. Par mesure de sécurité, nous n'accepterons pas les demandes de rachat qui nous sont transmises directement par un investisseur par télécopieur.

D'autres documents peuvent être exigés dans le cas des demandes de rachat effectuées par des sociétés ou d'autres investisseurs qui ne sont pas des particuliers.

Si tous les documents de rachat nécessaires ont été dûment remplis et transmis à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds avec la demande de rachat, nous verserons le montant du rachat dans les deux jours ouvrables du jour ouvrable au cours duquel la valeur liquidative par titre de la série a été calculée pour le rachat. Sinon, le montant du rachat sera versé dans un délai de deux jours ouvrables de la réception par l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds des documents manquants. Les paiements des rachats seront effectués en dollars canadiens pour l'ensemble des Fonds, sauf en ce qui a trait au rachat de titres souscrits aux termes de l'option en dollars américains de la Catégorie d'actions américaines CI, du Fonds d'actions américaines CI et de la Catégorie d'obligations à rendement élevé CI ou en ce qui a trait au rachat de titres des séries en dollars US du Fonds de revenu et d'actions américain CI. Suivant l'option en dollars américains et pour les séries en dollars US, les paiements des rachats à l'égard de ces Fonds seront faits en dollars américains.

Si vous détenez votre placement dans le Fonds dans un compte enregistré (défini à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs – Titres détenus dans un compte enregistré*), le montant du rachat est versé au fiduciaire du régime. Nous suivons cette procédure parce que les formulaires d'impôt nécessaires doivent être préparés et, dans certains cas, l'impôt sur le revenu doit être déduit avant que le paiement vous soit transmis.

Nous ne traiterons pas les ordres de rachat de titres qui visent :

- une date antérieure;
- une date ultérieure;
- un prix spécifique;
- des titres qui n'ont pas été acquittés.

Frais de rachat

Si vous faites racheter des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un Fonds détenus selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, selon le cas, avant l'échéance du barème des frais de rachat applicables, vous devez nous payer ou payer à la personne que nous désignons des frais de rachat.

Plus vous détenez vos titres d'un Fonds longtemps, moins les frais de rachat que vous payez sont élevés. Si vous effectuez une souscription selon l'option avec FAR ou l'option avec FARI, aucuns frais ne sont exigés sept ans après la souscription. Si vous effectuez une souscription selon l'option avec frais réduits, aucuns frais ne sont exigés trois ans après la souscription.

Les titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT détenus selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits seront automatiquement échangés contre des titres de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série AH (selon l'option avec FAI), de série A ou de série T du même Fonds, qui sont assortis ou peuvent être assortis de frais de gestion inférieurs et peuvent donner droit, selon le cas, à des remises sur les frais de gestion ou à des distributions sur les frais de gestion (selon la définition de ces expressions à la rubrique *Frais et charges – Frais et charges payables par les Fonds*) progressives, chaque trimestre suivant l'expiration du délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable. Une fois que le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable est écoulé, les commissions de suivi des titres de série AT6, de série AH, de série B et de série BT deviennent les mêmes que les commissions de suivi respectives des titres de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série AH (selon l'option avec FAI), de série A et de série T du même Fonds. Aucuns frais ne sont prélevés lorsque nous effectuons un tel échange.

Si vous échangez des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT que vous détenez selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, selon le cas, contre des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un autre Fonds, selon la même option de souscription, le barème et les frais de rachat des

nouveaux titres seront fondés sur la date de souscription de vos titres initiaux aux termes de l'option selon laquelle vous les avez souscrits et sur le coût de souscription des titres initiaux.

Nous nous efforçons de réduire au minimum les frais de rachat que vous devez payer lorsque vous faites racheter des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT détenus selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, selon le cas. Pour y parvenir :

- nous rachetons d'abord les titres qui sont venus à échéance (titres qui ne sont plus assujettis à des frais de rachat);
- nous rachetons ensuite les titres qui sont toujours assujettis à des frais de rachat, en commençant par les titres souscrits en premier et qui comportent donc les frais de rachat les plus faibles.

Si vous faites racheter des titres d'un Fonds dans les 30 jours de leur souscription ou si nous jugeons que vous avez effectué des opérations à court terme inopportunes, vous pourriez aussi devoir payer des frais d'opérations à court terme. Cette question est abordée aux rubriques *Opérations à court terme* et *Frais et charges directement payables par vous*. Ces frais ne s'appliquent pas lorsque vous échangez des titres de la Catégorie du marché monétaire CI contre des titres d'un autre Fonds.

Exemptions des frais de rachat

Aucuns frais de rachat ne sont payables dans les cas suivants :

- vous faites racheter des titres de série A, de série AH (selon l'option avec FAI), de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série T, de série D, de série E, de série EF, de série F, de série FH, de série FT, de série I, de série IH, de série O, de série P, de série PH, de série PP ou de série PT8;
- vous échangez vos titres contre des titres d'une autre série du même Fonds assortis de la même option de souscription ou des titres d'un autre Fonds assortis de la même option de souscription;
- vous faites racheter des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT détenus selon l'option avec FAR ou l'option avec FARI aux termes du montant de rachat sans frais de 10 % dont il est question ci-après;
- vous échangez vos titres contre des titres d'un Fonds CI, ou l'inverse, assortis de la même option de souscription. Il est entendu que si vous échangez des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un Fonds contre des titres d'une catégorie équivalente d'un Fonds CI tout en conservant l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits (et vice-versa), vous ne payerez aucuns frais de rachat et le barème des frais de rachat de vos anciens titres, y compris le taux et la durée de ce barème, continuera de s'appliquer à vos nouveaux titres;

Vente de certains titres souscrits avant la date du présent prospectus simplifié

Si vous avez souscrit des titres d'un Fonds avant la date du présent prospectus simplifié et que les vendez ou, selon le cas, les échangez, le barème de frais de rachat, y compris les taux et périodes, décrit dans le prospectus simplifié et en vigueur au moment où vous avez souscrit vos titres continue de s'appliquer.

Montant de rachat sans frais de 10 %

Si vous possédez des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un Fonds selon l'option avec FAR ou l'option avec FARI, vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de ces titres chaque année civile sans avoir à payer des frais de rachat. Nous appelons ce privilège le *montant de rachat sans frais de 10 %*. Les titres détenus selon l'option avec frais réduits ne sont pas admissibles au montant de rachat sans frais de 10 %.

Vous pouvez utiliser entièrement votre montant de rachat sans frais de 10 % aux fins d'un seul rachat ou de plusieurs rachats. Cependant, vous ne pouvez reporter à l'année civile suivante une partie inutilisée du montant de rachat sans frais de 10 %.

Calcul du montant de rachat sans frais de 10 % : lorsque nous calculons votre montant de rachat sans frais de 10 % au cours d'une année civile, les titres que vous avez souscrits au cours de l'année civile en cours doivent être traités différemment par rapport à ceux que vous possédiez au début de l'année.

Pour les titres souscrits pendant l'année, le montant de rachat sans frais de 10 % se fonde sur le coût initial des titres et est calculé en proportion du nombre de jours restants dans l'année civile en cours. Par exemple, si vous avez souscrit des titres d'un Fonds d'un montant de 10 000 \$ le 30 juin, soit au milieu de l'année, le montant de rachat sans frais de 10 % se fondera sur les six mois restants dans l'année civile. Dans ce cas, votre montant sans frais correspondrait à 5 % du coût initial des titres.

Pour tous les autres titres, le montant de rachat sans frais de 10 % se fonde sur la valeur des titres détenus à la fin de la dernière année civile close.

Nous réduirons votre montant de rachat sans frais de 10 % disponible pour l'année en cours en y soustrayant les montants suivants dans l'ordre indiqué :

- premièrement, le montant des distributions que vous avez reçues en espèces pendant l'année civile en cours;
- deuxièmement, le montant des distributions réinvesties dans des titres que vous avez fait racheter et qui sont détenus selon l'option avec FAR ou l'option avec FARI pendant l'année civile en cours;
- enfin, le montant des titres que vous avez fait racheter qui ne sont plus assujettis à un barème des frais reportés.

Nous utilisons le coût des titres que vous faites racheter comme base de calcul de vos frais de rachat. Si vous avez exercé votre droit au montant de rachat sans frais de 10 % et faites ensuite racheter vos titres détenus selon l'option avec FAR ou l'option avec FARI avant que le délai prévu dans le barème applicable ne se soit écoulé, vous aurez moins de titres à faire racheter et, par conséquent, le coût par titre qui servira à calculer vos frais de rachat sera plus élevé. Ce coût plus élevé nous indemnise à l'égard du montant de rachat sans frais de 10 % utilisé. Autrement dit, même si vous faites racheter les titres visés par le montant de rachat sans frais de 10 %, les frais de rachat payables à l'occasion d'un rachat complet seraient les mêmes que si vous n'aviez pas fait racheter des titres aux termes du droit au montant de rachat sans frais de 10 %. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le barème des frais de rachat pour les titres détenus selon l'option avec FAR et l'option avec FARI, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais de rachat* dans le tableau *Frais et charges directement payables par vous*.

Si vous échangez des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un Fonds détenus selon l'option avec FAR ou l'option avec FARI contre des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un autre Fonds souscrits selon l'option avec FAR ou l'option avec FARI, nous transférerons le montant de rachat sans frais de 10 % restant auquel vous avez droit et qui est rattaché aux titres initiaux que vous déteniez aux titres nouvellement acquis.

Nous pouvons en tout temps modifier ce droit au montant de rachat sans frais de 10 % ou y mettre fin sans donner de préavis aux porteurs de titres et sans obtenir leur approbation, et cette modification ou cette fin pourra s'appliquer à tous les titres existants détenus selon l'option avec FAR ou l'option avec FARI.

Annulation d'un rachat

Si l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts du Fonds ne reçoit pas tous les documents nécessaires dans les dix jours ouvrables qui suivent la date de la demande de rachat, nous annulerons l'ordre de rachat. À cette fin, le dixième jour ouvrable suivant celui où l'ordre de rachat a été passé, nous traiterons un ordre de souscription visant le nombre de titres rachetés.

Le produit du rachat servira à régler les titres souscrits. Tout produit excédentaire appartient au Fonds pertinent. Si le produit ne suffit pas à acquitter les titres, nous paierons d'abord l'insuffisance au Fonds, mais aurons le droit de la recouvrer, de même que les frais engagés pour ce faire, auprès du courtier qui a présenté la demande de rachat. Le courtier pourra alors, de son côté, recouvrer l'insuffisance et les coûts engagés auprès de l'investisseur qui a présenté la demande de rachat. Si aucun courtier n'est intervenu, nous pourrions recouvrer ces montants directement auprès de l'investisseur qui a présenté la demande de rachat.

Rachat de titres par le gestionnaire

Si la valeur de vos titres dans un Fonds devient inférieure à certains seuils, nous avons le droit, que nous pouvons exercer à notre entière appréciation, de procéder au rachat des titres que vous détenez dans ce Fonds. Pour les fonds d'actions/d'actions de revenu, les fonds sectoriels, les fonds équilibrés, les fonds de titres à revenu fixe et les portefeuilles de pension personnels, qui sont énumérés à la page couverture du présent document, ce seuil est de 500 \$ pour les titres de série A, de série AH, de série AT6, de série T, de série B, de série BT, de série D, de série F, de série FH, de série FT, de série P, de série PH, de série PP et de série PT8 d'un Fonds. Pour les titres de série I et de série IH d'un Fonds, ce seuil est un montant que nous déterminons, à notre appréciation, tel qu'il est indiqué dans une entente conclue entre vous et nous. Pour les mandats d'actions, les mandats sectoriels, les mandats équilibrés et les mandats de titres à revenu fixe, qui sont énumérés à la page couverture du présent document, ce seuil est de 25 000 \$ pour les titres de série A, de série F et de série P, et un montant que nous fixons à notre appréciation pour les titres de série I.

À l'égard des titres de série E, de série EF et de série O, si vous ne remplissez plus les critères d'admission à CI Prestige, votre participation à CI Prestige prendra fin et nous pourrions racheter vos titres de série E, de série EF et de série O ou les échanger contre des titres de série A, de série F ou de série P (soit les titres qui se rapprochent le plus des titres) du même Fonds. Si vous recevez des titres de série F ou de série P dans le cadre d'un transfert, les honoraires de conseils en placement que vous négociez avec votre courtier s'appliqueront automatiquement à vos titres de série F ou de série P.

Nous vous informerons et/ou informerons votre conseiller financier que nous entendons procéder à un tel rachat ou échange en vous faisant, et/ou en lui faisant, parvenir un préavis de 30 jours. Au cas où vous souhaiteriez éviter un rachat, vous pouvez faire un placement additionnel pour atteindre le seuil minimal requis. Nous ne procéderons pas au rachat ou à l'échange de vos titres si le solde de votre compte baisse en deçà de la valeur minimum requise en raison de fluctuations des marchés plutôt que du rachat de titres.

Suspension des droits de rachat

Les règlements sur les valeurs mobilières nous permettent de suspendre temporairement votre droit de faire racheter vos titres d'un Fonds et de retarder le paiement du produit de la vente dans les cas suivants :

- pendant toute période de suspension des opérations normales à toute bourse où se négocient des titres ou des dérivés visés qui représentent plus de 50 % de la valeur du Fonds ou de son exposition au marché sous-jacent, pourvu que ces titres ou dérivés visés ne soient pas inscrits à une autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds;
- pendant toute période où le droit de faire racheter des titres est suspendu pour tout fonds sous-jacent dans lequel un Fonds investit la totalité de ses actifs directement ou au moyen de dérivés;
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous n'accepterons pas les ordres de souscription de titres d'un Fonds au cours d'une période où nous avons suspendu le droit des investisseurs de faire racheter les titres de ce Fonds.

Vente de certains titres souscrits aux termes des fusions

Si vous i) avez souscrit des titres de série A du Fonds d'infrastructures mondiales CI dans le cadre de sa fusion avec le First Asset Utility Plus Fund, et ii) déteniez préalablement des titres de série A du First Asset Utility Plus Fund souscrits selon une option avec frais d'acquisition reportés et que vous vendez ou, s'il y a lieu, échangez ces titres, les frais de rachat, notamment les taux et périodes, décrits dans le prospectus simplifié en vigueur au moment où vous avez souscrit initialement vos titres continueront de s'appliquer.

Si vous i) avez souscrit des titres de série A du Fonds nord-américain de dividendes CI dans le cadre de sa fusion avec le Fonds canadien de dividendes Harbour ou le First Asset Canadian Dividend Opportunity Fund (chacun, un « **Fonds dissous** »), et ii) déteniez préalablement des titres de série/catégorie A d'un Fonds dissous souscrits selon une option avec frais d'acquisition reportés ou une option avec frais réduits et que vous vendez ou échangez ces titres de série A du Fonds nord-américain de dividendes CI ainsi acquis, les frais de rachat, notamment les taux et périodes, décrits dans le prospectus simplifié en vigueur au moment où vous avez souscrit initialement vos titres continueront de s'appliquer. Si vous déteniez préalablement des titres de catégorie A du Fonds canadien de dividendes Harbour souscrits selon une option avec frais d'acquisition reportés ou une option avec frais réduits, vous avez le droit de souscrire des titres de série A supplémentaires du Fonds nord-américain de dividendes CI selon ces options aux termes des mêmes modalités.

Si vous avez souscrit des titres de série A du Fonds d'immobilier mondial CI dans le cadre de sa fusion avec le Mandat immobilier Signature le 22 novembre 2019 et que vous déteniez préalablement des titres de catégorie A du Mandat immobilier Signature souscrits selon l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais réduits, veuillez noter que vous aurez le droit de souscrire des titres de série A du Fonds d'immobilier mondial CI selon ces options aux termes des mêmes modalités. Tout rachat de ces titres de série A du Fonds d'immobilier mondial CI sera assujéti au même barème de frais d'acquisition reportés ou de frais réduits que celui qui s'appliquait à votre Mandat immobilier Signature.

Si vous avez souscrit des titres de série A du Fonds d'actions américaines CI dans le cadre de sa fusion avec le Fonds d'actions américaines CI le 22 novembre 2019 et que vous déteniez préalablement des titres de catégorie A du Fonds d'actions américaines CI souscrits selon l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais réduits, veuillez noter que vous aurez le droit de souscrire des titres de série A du Fonds d'actions américaines CI selon ces options aux termes des mêmes modalités. Tout rachat de ces titres de série A du Fonds d'actions américaines CI sera assujéti au même barème de frais d'acquisition reportés ou de frais réduits que celui qui s'appliquait à votre Fonds d'actions américaines CI.

Opérations à court terme

Le rachat ou l'échange de titres d'un Fonds par un investisseur dans les 30 jours ouvrables suivant leur souscription, soit une opération à court terme, pourrait avoir une incidence défavorable pour les autres investisseurs qui investissent dans le Fonds puisqu'une telle opération peut faire augmenter les coûts d'opérations pour le Fonds dans la mesure où le Fonds achète et vend des titres en portefeuille à la suite de chaque demande de rachat ou d'échange. Un investisseur qui effectue des opérations à court terme pourrait également contribuer à une plus-value de la valeur liquidative du Fonds au cours de la brève période pendant laquelle l'investisseur a investi dans le Fonds, laquelle plus-value fait diminuer le montant de la plus-value que connaissent d'autres investisseurs qui ont conservé leurs titres plus longtemps dans le Fonds.

Nous disposons de méthodes permettant de détecter, de reconnaître et de prévenir les opérations à court terme inopportunes, et nous pouvons les modifier sans préavis lorsqu'il y a lieu. Nous pouvons prendre les mesures que nous jugeons nécessaires pour prévenir les opérations à court terme inopportunes. Ces mesures peuvent, à notre seule appréciation, comprendre l'envoi d'une lettre d'avertissement, l'imposition de frais d'opérations à court terme au nom d'un Fonds allant jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous faites racheter ou échangez, et/ou le rejet d'ordres de souscription ou d'échange ultérieurs lorsque de multiples opérations à court terme ou des opérations à court terme fréquentes sont détectées dans un compte ou groupe de comptes, selon le cas.

Les frais d'opérations à court terme s'ajoutent aux autres frais auxquels vous seriez par ailleurs assujéti suivant le présent prospectus simplifié. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais d'opérations à court terme* dans le tableau intitulé *Frais et charges directement payables par vous*.

Les frais d'opérations à court terme ne s'appliqueront généralement pas aux rachats ou aux échanges que nous amorçons ou qui sont amorcés par les investisseurs dans des circonstances spéciales que nous déterminons à notre seule appréciation, y compris, notamment, les suivantes :

- les rachats ou les échanges de titres de fonds du marché monétaire;
- les opérations concernant des programmes systématiques facultatifs, comme le service de rééquilibrage sur mesure et les programmes de retrait systématique;
- les opérations que nous amorçons (notamment en cas de dissolution, de restructuration ou de fusion d'un Fonds);
- les échanges entre les différentes séries d'un même Fonds;
- les rachats ou les échanges de titres acquis au réinvestissement de distributions;
- les opérations effectuées par des véhicules de placement qui sont utilisés pour permettre aux investisseurs d'obtenir une exposition aux placements d'un ou de plusieurs fonds, y compris les OPC (p. ex. les fonds de fonds), les services de répartition de l'actif, les comptes gérés sous mandat discrétionnaire et les produits d'assurance (p. ex. les fonds distincts). Ces véhicules de placement peuvent souscrire et faire racheter à court terme des parts d'un Fonds, mais puisqu'ils exercent habituellement de telles activités au nom de nombreux investisseurs, les véhicules de placement en soi ne seront pas considérés comme effectuant des opérations à court terme nuisibles.

Bien que nous prenions des mesures pour surveiller, détecter et prévenir les opérations à court terme ou excessives, nous ne pouvons pas garantir que ces activités seront entièrement éliminées.

SERVICES FACULTATIFS

Service de rééquilibrage sur mesure

Nous offrons un Service de rééquilibrage sur mesure qui peut s'appliquer à n'importe quel compte et permet de surveiller la valeur de vos placements dans les Fonds et de voir si elle s'écarte de votre répartition cible préétablie.

Pour participer à notre Service de rééquilibrage sur mesure, vous devez avoir rempli la convention relative au service de rééquilibrage qui définit, entre autres, si ce service doit s'appliquer à tous les Fonds de votre compte ou seulement à certains de ces Fonds, la répartition cible souhaitée de votre portefeuille et la fréquence à laquelle vous souhaitez que nous rééquilibrions votre portefeuille de placements (tous les mois, tous les trimestres, tous les semestres ou tous les ans). En plus, vous pouvez choisir dans une fourchette allant de 2,5 % à 10 % l'écart qui donnera lieu à un rééquilibrage automatique.

Vous pouvez également demander en tout temps que l'on procède à un rééquilibrage ponctuel de votre portefeuille de placements. Un tel rééquilibrage pourrait donner lieu à des frais d'opérations à court terme. De plus amples renseignements sont fournis à la rubrique *Opérations à court terme* et dans le tableau intitulé *Frais et charges directement payables par vous*. Si nous procédons à un rééquilibrage automatique, celui-ci ne donnera lieu à aucuns frais d'opérations à court terme.

En tout temps, si vous décidez de faire racheter ou d'échanger la totalité des titres d'un Fonds de votre compte, votre répartition au niveau des fonds sera mise à jour et faite proportionnellement entre les Fonds restants selon votre répartition cible.

Un rachat de titres dans le cadre de notre Service de rééquilibrage sur mesure peut vous faire réaliser un gain ou une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*. Le rachat de titres dans le cadre de notre Service de rééquilibrage sur mesure ne donne lieu à aucuns frais de rachat supplémentaires.

Les frais applicables ne visent pas les échanges effectués pour procéder au rééquilibrage automatique de votre portefeuille de placements. La participation à notre Service de rééquilibrage sur mesure ne donne lieu à aucuns frais supplémentaires.

La convention relative au service de rééquilibrage contient des modalités supplémentaires. Veuillez vous adresser à votre conseiller financier pour obtenir de plus amples renseignements.

Régimes enregistrés

Nous offrons aux investisseurs la possibilité de détenir leurs titres par l'intermédiaire des comptes enregistrés que nous offrons suivants (chacun un « **compte enregistré de CI** ») :

- un régime enregistré d'épargne-retraite;
- un fonds enregistré de revenu de retraite;
- un compte d'épargne libre d'impôt;
- un compte de retraite immobilisé;
- un régime d'épargne-retraite immobilisé;
- un fonds de revenu viager;
- un fonds de revenu de retraite immobilisé;
- un régime enregistré d'épargne viager;
- un régime de participation différée aux bénéfices;
- un régime enregistré d'épargne-études;
- un incitatif québécois à l'épargne-études;
- un fonds de revenu de retraite prescrit.

Il est possible que ces régimes ne soient pas tous disponibles dans toutes les provinces ou tous les territoires. Les Fonds peuvent être admissibles aux fins d'autres régimes enregistrés offerts par la société de votre conseiller financier. Communiquez avec votre conseiller financier pour obtenir des détails et un formulaire de demande.

Veuillez noter que les régimes enregistrés que nous offrons sont offerts uniquement en dollars canadiens. Les titres des séries en dollars US ne peuvent être détenus dans nos régimes enregistrés. Les titres de série I, de série IH, de série P et de série PH des Fonds ne peuvent être détenus dans le REEE du gestionnaire.

Il n'y a pas de frais payables au fiduciaire ni d'autres frais à acquitter par un compte enregistré de CI. Vous trouverez plus de précisions sur chaque compte enregistré de CI dans le formulaire de demande applicable, que vous pouvez obtenir sans frais auprès de nous ou de votre courtier.

Programme de paiements préautorisés

Aux termes du programme de paiements préautorisés, vous pouvez convenir d'effectuer des paiements réguliers pour souscrire des titres d'une série d'un Fonds. À l'exception des titres des séries E, EF et O, pourvu que votre placement initial dans un Fonds ne soit pas inférieur à 500 \$, des paiements hebdomadaires, aux deux semaines, mensuels, trimestriels ou annuels ultérieurs d'au moins 25 \$ peuvent être effectués. Pour les titres des séries E, EF et O, vous devez y être un investisseur admissible et chaque placement subséquent doit être d'au moins 5 000 \$. Tous les montants du placement seront en dollars canadiens, à moins que le programme de paiements préautorisés n'ait trait à un Fonds dont les titres ont été souscrits aux termes de l'option en dollars américains ou à une souscription de titres des séries en dollars US du Fonds, auquel cas le montant du placement sera en dollars américains.

Aux termes du programme de paiements préautorisés, vous nous autorisez à débiter les montants périodiques de votre compte bancaire et à les placer dans un ou des Fonds choisis par vous. Vous pouvez mettre fin au programme de paiements préautorisés en tout temps en donnant un avis écrit à l'agent des transferts au moins quatre jours avant la prochaine date de placement prévue. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements concernant ce programme dans le formulaire de demande que vous pouvez obtenir sans frais auprès de nous ou de votre courtier. Si un paiement est refusé par votre banque ou une autre institution financière, pour quelque raison que ce soit, vous devez nous verser des frais de service de 30 \$.

Au moment de votre adhésion initiale au programme de paiements préautorisés, vous recevrez un exemplaire du dernier aperçu du fonds déposé de votre Fonds. Vous ne recevrez une version mise à jour de l'aperçu du fonds relativement à vos achats effectués aux termes de notre programme de paiements préautorisés que si vous en faites la demande. Il est possible d'obtenir le dernier aperçu du fonds déposé sur les sites www.sedar.com ou www.ci.com/fr. Vous ne vous verrez pas conférer un droit de résolution à l'égard des souscriptions aux termes du programme de paiements préautorisés si ce n'est à la souscription initiale, mais vous pourrez vous prévaloir des droits décrits à la rubrique *Quels sont vos droits?* à l'égard de toute représentation fautive ou trompeuse concernant le Fonds dans le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers.

Programme de retrait systématique

Tous les Fonds

Aux termes du programme de retrait systématique, vous pouvez faire racheter des titres d'un Fonds automatiquement à intervalles fixes. Les titres rachetés à chaque date de rachat doivent avoir une valeur d'au moins 50 \$ (250 \$ dans le cas des titres des séries E, EF et O). Le montant de tous les rachats sera versé en dollars canadiens, à moins que le programme de retrait systématique n'ait trait à des titres souscrits aux termes de l'option en dollars américains ou à des titres d'une série en dollars US, auquel cas le montant du rachat sera versé en dollars américains.

Nous ferons le nécessaire pour que le montant du rachat soit déposé dans votre compte bancaire par transfert électronique. Les titres sont rachetés à la valeur liquidative par titre de série.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements concernant ce programme dans le formulaire de demande que vous pouvez obtenir sans frais auprès de nous ou de votre courtier.

Si le montant de vos rachats dépasse le revenu du Fonds, vous finirez par épuiser votre placement initial. Si vous vendez des titres détenus dans un FERR, un FRRI, un FRRP ou un FRV, tout retrait dépassant le montant minimal prescrit pour l'année sera assujéti à des retenues d'impôt.

FRAIS ET CHARGES

Sous la présente rubrique, nous examinerons les frais et les charges associés à un placement dans les Fonds, dont les suivants :

- les frais de gestion;
- les frais d'administration et les charges d'exploitation;
- les frais relatifs aux fonds sous-jacents et aux mandats sous-jacents;
- les frais d'acquisition;
- les frais d'échange;
- les frais de rachat;
- les frais de service;
- les frais d'opérations à court terme.

Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais et charges directement. D'autres sont acquittés au moyen des actifs du Fonds, ce qui réduit par conséquent la valeur de votre placement dans celui-ci.

Le tableau qui suit dresse la liste des frais et charges payables par les Fonds.

Frais et charges payables par les Fonds	
Frais de gestion	<p>Chaque Fonds nous paie des frais de gestion annuels établis à un pourcentage fixe de la moyenne mensuelle de la valeur liquidative par titre de série quotidienne du Fonds.</p> <p>Les frais de gestion sont versés en contrepartie des services de gestion de portefeuille, de distribution et de gestion que nous fournissons et de la surveillance des services des sous-conseillers en valeurs relativement aux Fonds ainsi que des courtages et des commissions de suivi applicables et des services de commercialisation et de promotion du Fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés chaque jour en fonction de la valeur liquidative de chaque série de titres d'un Fonds le jour ouvrable précédent, et sont assujettis aux taxes applicables dont la T.V.H., la T.P.S. et toute taxe de vente provinciale applicable. Ces frais sont généralement versés chaque mois.</p> <p>Le tableau ci-après présente le maximum des frais de gestion payables à l'égard des titres de série A, de série AH, de série AT6, de série D, de série E, de série EF, de série T, de série B, de série BT, de série F, de série FH et de série FT. Les frais de gestion des titres de série A, de série AH, de série E, de série EF, de série T, de série F, de série FH et de série FT seront réduits par fourchettes à mesure que le montant investi augmente.</p> <p>Les investisseurs détenant des titres de série I, de série IH, de série O, de série P, de série PH, de série PP et de série PT8 nous paient des frais de gestion réduits directement. Les frais de gestion maximaux payables à l'égard des titres de série I, de série IH, de série O, de série P, de série PH, de série PP et de série PT8 sont présentés dans le tableau de la rubrique <i>Frais et charges directement payables par vous</i> ci-après.</p>

Frais et charges payables par les Fonds						
Fonds	Série A, série AH, série AT6 ou série T (s'il y a lieu)	Série D (s'il y a lieu)	Série B ou série BT (s'il y a lieu)	Série E (s'il y a lieu)	Série EF (s'il y a lieu)	Série F, série FH ou série FT (s'il y a lieu)
Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	1,95 %	s.o.	2,25 %	1,900 %	0,900 %	0,95 %
Catégorie d'actions de revenu canadiennes CI	1,95 %	s.o.	2,25 %	1,900 %	0,900 %	0,95 %
Fonds d'actions de revenu canadiennes CI	1,95 %	s.o.	2,25 %	1,900 %	0,900 %	0,95 %
Catégorie d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	1,95 %	s.o.	2,25 %	1,900 %	0,900 %	0,95 %
Catégorie d'occasions de dividendes mondiaux CI	1,95 %	s.o.	2,25 %	s.o.	s.o.	0,95 %
Fonds d'infrastructures mondiales CI	1,90 %	s.o.	2,15 %	1,825 %	0,825 %	0,90 %
Fonds nord-américain de dividendes CI	1,85 %	1,65 %	2,25 %	1,85 %	0,85 %	0,85 %
Catégorie d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	2,00 %	s.o.	2,25 %	1,925 %	0,925 %	1,00 %
Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	2,00 %	s.o.	2,25 %	1,925 %	0,925 %	1,00 %
Catégorie d'actions américaines CI	1,95 %	s.o.	2,25 %	1,900 %	0,900 %	0,95 %
Catégorie d'actions américaines neutre en devises CI	1,95 %	s.o.	2,25 %	s.o.	s.o.	0,95 %
Fonds d'actions américaines CI	1,95 %	1,65 %	2,25 %	1,900 %	0,900 %	0,95 %
Catégorie d'occasions de ressources CI	1,90 %	s.o.	2,15 %	s.o.	s.o.	0,90 %
Catégorie d'immobilier mondial CI	1,90 %	s.o.	2,15 %	1,825 %	0,825 %	0,90 %
Fonds d'immobilier mondial CI	1,90 %	s.o.	2,15 %	1,825 %	0,825 %	0,90 %

Frais et charges payables par les Fonds						
Fonds	Série A, série AH, série AT6 ou série T (s'il y a lieu)	Série D (s'il y a lieu)	Série B ou série BT (s'il y a lieu)	Série E (s'il y a lieu)	Série EF (s'il y a lieu)	Série F, série FH ou série FT (s'il y a lieu)
Catégorie de métaux précieux CI	1,90 %	s.o.	2,15 %	1,825 %	0,825 %	0,90 %
Fonds de métaux précieux CI	1,90 %	s.o.	2,15 %	1,825 %	0,825 %	0,90 %
Catégorie de revenu équilibré prudent CI	1,85 %	s.o.	1,85 %	s.o.	s.o.	0,85 %
Fonds de revenu équilibré prudent CI	1,85 %	s.o.	1,85 %	s.o.	s.o.	0,85 %
Fonds équilibré de valeur mondiale CI	1,85 %	s.o.	1,85 %	s.o.	s.o.	0,85 %
Fonds de revenu et d'actions américain CI	1,85 %	s.o.	1,85 %	1,775 %	0,775 %	0,85 %
Catégorie d'obligations de sociétés CI	1,20 %	s.o.	1,20 %	1,05 %	0,55 %	0,70 %
Catégorie d'obligations à rendement élevé CI	1,55 %	s.o.	1,55 %	1,30 %	0,55 %	0,80 %
Catégorie du marché monétaire CI	0,70 %	s.o.	0,70 %	s.o.	s.o.	0,45 %
Portefeuille personnel de croissance CI	1,95 %	s.o.	2,00 %	s.o.	s.o.	0,95 %
Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI	1,90 %	s.o.	1,95 %	s.o.	s.o.	0,90 %
Portefeuille personnel de revenu équilibré CI	1,85 %	s.o.	1,90 %	s.o.	s.o.	0,85 %
Portefeuille personnel de revenu prudent CI	1,80 %	s.o.	1,85 %	s.o.	s.o.	0,80 %
Portefeuille personnel de revenu défensif CI	1,50 %	s.o.	1,55 %	s.o.	s.o.	0,75 %
Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes CI	1,80 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,80 %
Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales CI	1,85 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,85 %
Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales CI	1,85 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,85 %
Catégorie mandat privé d'actions américaines CI	1,85 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,85 %

Frais et charges payables par les Fonds						
Fonds	Série A, série AH, série AT6 ou série T (s'il y a lieu)	Série D (s'il y a lieu)	Série B ou série BT (s'il y a lieu)	Série E (s'il y a lieu)	Série EF (s'il y a lieu)	Série F, série FH ou série FT (s'il y a lieu)
Catégorie mandat privé d'actions américaines neutre en devises CI	1,85 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,85 %
Catégorie mandat privé de rendement équilibré CI	1,70 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,70 %
Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI	1,70 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,70 %
Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI	1,00 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,50 %

De façon à encourager des souscriptions importantes dans les Fonds, nous pouvons réduire (dans le cas des Fonds structurés en fiducie) les frais de gestion que nous aurions par ailleurs le droit de recevoir d'un Fonds ou accorder une remise sur ceux-ci (dans le cas des Fonds structurés en société). Le montant de la réduction des frais de gestion est distribué à l'investisseur à l'avantage duquel les frais ont été réduits par le Fonds (la « **distribution sur les frais de gestion** »), et nous vous versons directement le montant de toute remise sur les frais de gestion (la « **remise sur les frais de gestion** »). Nous pouvons réduire les frais de gestion ou accorder une remise sur ceux-ci en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment la taille du placement, le niveau d'activité prévu dans le compte et l'actif sous gestion. Nous pouvons également accorder une réduction ou une remise sur les frais de gestion si une commission de suivi réduite a été négociée entre un investisseur et son courtier et que celui-ci nous a fait parvenir les documents pertinents. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération des courtiers – Commissions de suivi* pour obtenir de plus amples renseignements.

Nous calculons les distributions sur les frais de gestion chaque jour ouvrable où elles sont distribuées à l'investisseur concerné, en règle générale, d'abord à partir du revenu de placement net et des gains en capital nets réalisés du Fonds et ensuite à partir du capital.

Toutes les distributions sur les frais de gestion et remises sur les frais de gestion sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds.

Nous pouvons choisir de prendre en charge certains frais de gestion engagés par un Fonds ou de renoncer à ces frais. Nous n'y sommes cependant pas tenus et pouvons, en tout temps, cesser cette pratique sans donner de préavis aux porteurs de titres.

Nous réduirons les frais de gestion ou accorderons une remise sur ceux-ci pour les investisseurs qui détiennent des titres de série A, de série AH, de série AT6, de série F, de série FH ou de série FT dans un compte dont le solde est d'au moins 100 000 \$ en placements admissibles auprès de nous. Veuillez vous reporter à la rubrique *Au sujet de CI Prestige* pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais et charges payables par les Fonds

Remises sur les frais de gestion et distributions sur les frais de gestion pour les titres de série A, de série AH, de série AT6, de série T, de série F, de série FH et de série FT, selon le cas :						
Fonds	Placement					
	de 100 000 \$ à 249 999,99 \$	de 250 000 \$ à 499 999,99 \$	de 500 000 \$ à 999 999,99 \$	de 1 million \$ à 2 499 999,99 \$	de 2,5 millions \$ à 4 999 999,99 \$	supérieur à 5 millions \$
Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Catégorie d'actions de revenu canadiennes CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Fonds d'actions de revenu canadiennes CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Catégorie d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Catégorie d'occasions de dividendes mondiaux CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Fonds d'infrastructures mondiales CI	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %	0,25 %
Fonds nord-américain de dividendes CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %	0,24 %
Catégorie d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %	0,15 %	0,175 %
Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %	0,15 %	0,175 %
Catégorie d'actions américaines CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,13 %	0,21 %	0,33 %
Catégorie d'actions américaines neutre en devises CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,13 %	0,21 %	0,33 %
Fonds d'actions américaines CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,13 %	0,21 %	0,33 %
Catégorie d'occasions de ressources CI	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %	0,15 %	0,175 %
Catégorie d'immobilier mondial CI	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %	0,32 %
Fonds d'immobilier mondial CI	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %	0,32 %

Frais et charges payables par les Fonds

Fonds	Placement					
	de 100 000 \$ à 249 999,99 \$	de 250 000 \$ à 499 999,99 \$	de 500 000 \$ à 999 999,99 \$	de 1 million \$ à 2 499 999,99 \$	de 2,5 millions \$ à 4 999 999,99 \$	supérieur à 5 millions \$
Catégorie de métaux précieux CI	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %	0,15 %	0,175 %
Fonds de métaux précieux CI	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %	0,15 %	0,175 %
Catégorie de revenu équilibré prudent CI	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %	0,25 %
Fonds de revenu équilibré prudent CI	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %	0,25 %
Fonds équilibré de valeur mondiale CI	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %	0,25 %
Fonds de revenu et d'actions américain CI	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,225 %	0,25 %
Catégorie d'obligations de sociétés CI	0,05 %	0,05 %	0,16 %	0,225 %	0,28 %	0,35 %
Catégorie d'obligations à rendement élevé CI	0,05 %	0,05 %	0,16 %	0,325 %	0,38 %	0,45 %
Catégorie du marché monétaire CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %	0,15 %
Portfeuille personnel de croissance CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Portfeuille personnel de croissance et de revenu CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Portfeuille personnel de revenu équilibré CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Portfeuille personnel de revenu prudent CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Portfeuille personnel de revenu défensif CI	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,125 %	0,175 %	0,20 %
Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes CI	0,00 %	0,025 %	0,05 %	0,10 %	0,15 %	0,20 %
Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales CI	0,00 %	0,025 %	0,05 %	0,10 %	0,15 %	0,20 %
Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales CI	0,00 %	0,025 %	0,05 %	0,10 %	0,15 %	0,20 %
Catégorie mandat privé d'actions américaines CI	0,00 %	0,025 %	0,05 %	0,10 %	0,15 %	0,20 %

Frais et charges payables par les Fonds

Fonds	Placement					
	de 100 000 \$ à 249 999,99 \$	de 250 000 \$ à 499 999,99 \$	de 500 000 \$ à 999 999,99 \$	de 1 million \$ à 2 499 999,99 \$	de 2,5 millions \$ à 4 999 999,99 \$	supérieur à 5 millions \$
Catégorie mandat privé d'actions américaines neutre en devises CI	0,00 %	0,025 %	0,05 %	0,10 %	0,15 %	0,20 %
Catégorie mandat privé de rendement équilibré CI	0,00 %	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %
Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI	0,00 %	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %
Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI	0,00 %	0,025 %	0,05 %	0,075 %	0,10 %	0,125 %

Programme de réduction des frais à l'égard des titres des séries E et EF

Si vous investissez dans des titres de série E et/ou de série EF et si vous détenez un placement minimal de 100 000 \$ dans un ou plusieurs comptes CI Prestige ou de ménage auprès de nous, nous pouvons, à notre gré, vous offrir la possibilité de participer au programme de réduction des frais. Le programme de réduction des frais vous permettra de profiter de distributions sur les frais de gestion et/ou de remises sur les frais de gestion.

Après la fin de chaque trimestre, les frais de gestion qui auraient été par ailleurs payables indirectement par l'investisseur qui était admissible au programme de réduction des frais et qui y a participé lui seront remis à l'égard de ses placements dans des Fonds structurés en société. En ce qui concerne les placements dans des Fonds structurés en fiducie, nous réduisons les frais de gestion habituels que nous demandons au Fonds, et le Fonds versera à l'investisseur un montant correspondant à cette remise sous forme d'une distribution sur les frais de gestion. La réduction des frais fera l'objet d'une remise ou d'une distribution versée à l'investisseur sous la forme d'un réinvestissement dans des titres supplémentaires de la série respective des Fonds. Il n'existe aucune option pour recevoir en espèces la distribution sur les frais de gestion ou la remise sur les frais de gestion.

À l'occasion, nous pouvons à notre gré modifier les modalités, les conditions et les critères d'admissibilité des investisseurs relatifs au programme de réduction des frais ou nous pouvons mettre fin au programme.

Frais d'administration et charges d'exploitation

Nous prenons en charge toutes les charges d'exploitation des Fonds, sauf certains frais du fonds (définis ci-après) (les « **charges d'exploitation variables** »), en contrepartie de frais d'administration (les « **frais d'administration** ») qui nous sont versés relativement à chaque série des Fonds, sauf la série I et la série IH et sauf la Catégorie du marché monétaire CI. Les charges d'exploitation variables comprennent, notamment, les coûts associés à l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts, les frais d'évaluation, de comptabilité et de tenue des livres, les honoraires juridiques et d'audit, les frais de garde de valeurs et les droits de garde, les coûts associés à la préparation des prospectus, des aperçus du fonds et des rapports financiers ainsi qu'aux autres types de communications que doit préparer le gestionnaire pour le Fonds de façon à ce que le Fonds respecte l'ensemble des lois applicables ainsi que les frais liés à la réglementation et les droits de dépôt et autres frais. Il est entendu que nous prenons en charge, à titre de gestionnaire, toutes les taxes applicables, comme la T.V.H., la T.P.S. et toute taxe de vente provinciale applicable, qui nous sont exigées dans le cadre de la fourniture de biens et de services et qui sont incluses dans les charges d'exploitation variables.

Frais et charges payables par les Fonds

« Certains frais du fonds », qui sont payables par les Fonds, sont les frais d'emprunt et d'intérêts; les frais liés aux assemblées des investisseurs (comme l'autorise la réglementation canadienne en valeurs mobilières); les honoraires et les frais associés au CEI; les frais associés au respect de toutes nouvelles exigences gouvernementales et réglementaires imposées (y compris celles qui concernent les charges d'exploitation variables) ou les frais associés à toute modification des exigences gouvernementales et réglementaires existantes imposée (y compris les hausses des droits de dépôt de documents exigés par la réglementation); les nouveaux types de frais, y compris ceux qui découlent de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires concernant les charges d'exploitation variables ou ceux associés aux services externes qui ne sont habituellement pas imposés au sein de l'industrie canadienne des organismes de placement collectif; et les charges d'exploitation qui auraient été ou sont engagées autrement que dans le cours normal des activités des Fonds. Le Fonds paie toutes les taxes et impôts applicables à certains frais du fonds, y compris, notamment, les impôts sur le revenu, les retenues d'impôt, la T.P.S., la T.V.H. et toute taxe de vente provinciale applicable.

Chaque Fonds paie ses frais d'opérations de portefeuille, qui comprennent les coûts associés à l'achat et à la vente de titres et d'autres biens, comme les courtages, les commissions, les frais de service et les frais de recherche et d'exécution, ainsi que les frais afférents aux contrats à terme de gré à gré et aux opérations sur dérivés. Les frais d'opérations de portefeuille, y compris les taxes et impôts applicables à ces frais, sont considérés comme un coût en capital et des charges du Fonds, mais ne sont pas inclus dans les charges d'exploitation variables du Fonds.

Les frais d'administration sont calculés et cumulés chaque jour en fonction de la valeur liquidative par série du Fonds le jour ouvrable précédent. Ces frais sont généralement payables quotidiennement ou, dans certains cas, mensuellement, et sont assujettis aux taxes applicables, dont la T.P.S., la T.V.H. et toute taxe de vente provinciale applicable. Nous pouvons décider de renoncer à une partie des frais d'administration facturables à un Fonds ou de les prendre en charge ou d'acquitter certains frais du fonds d'un Fonds. Toutefois, nous ne sommes pas tenus de le faire et pouvons mettre fin à cette prise en charge ou renonciation en tout temps, sans avis aux porteurs de titres.

Aucuns frais d'administration ne sont réclamés dans le cas des titres de série I ou de série IH puisque des ententes de frais distinctes ont été conclues entre nous et chaque porteur de titres de ces séries. Dans le cas de la Catégorie du marché monétaire CI, les frais d'administration sont établis à zéro.

Les taux des frais d'administration sont indiqués ci-après :

Fonds	Série	Frais d'administration
Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	A	0,20 %
	B	0,19 %
	E	0,20 %
	EF	0,20 %
	F	0,17 %
	O	0,20 %
	P	0,12 %
Catégorie d'actions de revenu canadiennes CI	A	0,17 %
	B	0,18 %
	E	0,18 %

Frais et charges payables par les Fonds

	EF	0,18 %
	F	0,18 %
	O	0,18 %
	P	0,15 %
Fonds d'actions de revenu canadiennes CI	A	0,18 %
	B	0,18 %
	E	0,18 %
	EF	0,18 %
	F	0,18 %
	O	0,18 %
	P	0,14 %
Catégorie d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	A	0,20 %
	B	0,19 %
	E	0,20 %
	EF	0,20 %
	F	0,17 %
	O	0,20 %
	P	0,12 %
Catégorie d'occasions de dividendes mondiaux CI	A	0,22 %
	B	0,22 %
	F	0,22 %
	P	0,15 %
Fonds d'infrastructures mondiales CI	A	0,22 %
	B	0,22 %
	E	0,22 %
	EF	0,22 %
	F	0,22 %
	O	0,22 %
	P	0,15 %
Fonds nord-américain de dividendes CI	A	0,19 %
	AT6	0,19 %
	T8	0,20 %
	B	0,19 %
	B8	0,18 %
	D	0,20 %
	E	0,15 %
	EF	0,15 %
	F	0,17 %
	FT8	0,15 %

Frais et charges payables par les Fonds

	O	0,15 %
	P	0,15 %
	PT8	0,15 %
Catégorie d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	A	0,20 %
	B	0,20 %
	E	0,20 %
	EF	0,20 %
	F	0,20 %
	O	0,20 %
	P	0,15 %
Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	A	0,20 %
	B	0,20 %
	E	0,20 %
	EF	0,20 %
	F	0,20 %
	O	0,20 %
	P	0,15 %
Catégorie d'actions américaines CI	A	0,19 %
	B	0,18 %
	E	0,15 %
	EF	0,15 %
	F	0,19 %
	O	0,15 %
	P	0,15 %
Fonds d'actions américaines CI	A	0,18 %
	B	0,18 %
	D	0,21 %
	E	0,15 %
	EF	0,15 %
	F	0,18 %
	O	0,15 %
	P	0,14 %
Catégorie d'actions américaines neutre en devises CI	A	0,21 %
	B	0,21 %
	F	0,21 %
	P	0,15 %
Catégorie d'occasions de ressources CI	A	0,20 %
	B	0,20 %
	F	0,20 %

Frais et charges payables par les Fonds

	Catégorie d'immobilier mondial CI	P	0,15 %
		A	0,22 %
		T8	0,22 %
		B	0,22 %
		B8	0,22 %
		E	0,15 %
		EF	0,15 %
		F	0,22 %
		FT8	0,22 %
		O	0,15 %
		P	0,15 %
	PT8	0,15 %	
	Fonds d'immobilier mondial CI	A	0,22 %
		T8	0,22 %
		B	0,22 %
		B8	0,19 %
		E	0,15 %
		EF	0,15 %
		F	0,22 %
		FT8	0,20 %
		O	0,15 %
		P	0,15 %
		PP	0,22 %
	PT8	0,15 %	
	Catégorie de métaux précieux CI	A	0,22 %
		B	0,22 %
		E	0,22 %
		EF	0,22 %
		F	0,22 %
		O	0,22 %
		P	0,15 %
	Fonds de métaux précieux CI	A	0,22 %
		B	0,22 %
E		0,22 %	
EF		0,22 %	
F		0,22 %	
O		0,22 %	
P		0,15 %	

Frais et charges payables par les Fonds			
	Catégorie de revenu équilibré prudent CI	A	0,15 %
		B	0,15 %
		F	0,18 %
		P	0,15 %
	Fonds de revenu équilibré prudent CI	A	0,18 %
		B	0,18 %
		F	0,18 %
		P	0,13 %
	Fonds équilibré de valeur mondiale CI	A	0,22 %
		B	0,22 %
		F	0,22 %
		P	0,15 %
	Fonds de revenu et d'actions américain CI	A	0,19 %
		AH	0,19 %
		B	0,19 %
		E	0,19 %
		EF	0,19 %
		F	0,19 %
		FH	0,19 %
		O	0,19 %
		P	0,15 %
	PH	0,15 %	
	Catégorie d'obligations de sociétés CI	A	0,20 %
		B	0,20 %
		E	0,15 %
		EF	0,15 %
		F	0,20 %
		O	0,15 %
P		0,15 %	
Catégorie d'obligations à rendement élevé CI	A	0,20 %	
	B	0,20 %	
	E	0,15 %	
	EF	0,15 %	
	F	0,20 %	
	O	0,15 %	
	P	0,15 %	
Portefeuille personnel de croissance CI	A	0,22 %	
	T4	0,22 %	
	T6	0,22 %	

Frais et charges payables par les Fonds

		B	0,22 %
		B4	0,22 %
		B6	0,22 %
		F	0,22 %
		FT4	0,22 %
		FT6	0,22 %
		P	0,15 %
	Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI	A	0,22 %
		T4	0,22 %
		T6	0,22 %
		B	0,21 %
		B4	0,18 %
		B6	0,19 %
		F	0,22 %
		FT4	0,20 %
		FT6	0,19 %
		P	0,15 %
	Portefeuille personnel de revenu équilibré CI	A	0,20 %
		T5	0,20 %
		T7	0,20 %
		B	0,20 %
		B5	0,20 %
		B7	0,20 %
		F	0,19 %
		FT5	0,17 %
		FT7	0,17 %
		P	0,15 %
	Portefeuille personnel de revenu prudent CI	A	0,20 %
		T5	0,15 %
		T7	0,18 %
		B	0,20 %
		B5	0,20 %
		B7	0,20 %
		F	0,19 %
		FT5	0,18 %
		FT7	0,19 %
		P	0,15 %
	Portefeuille personnel de revenu défensif CI	A	0,17 %
		T5	0,17 %

Frais et charges payables par les Fonds			
		B	0,17 %
		B5	0,17 %
		F	0,17 %
		FT5	0,17 %
		P	0,15 %
	Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes CI	A	0,20 %
		F	0,20 %
		P	0,15 %
	Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales CI	A	0,22 %
		F	0,22 %
		P	0,15 %
	Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales CI	A	0,22 %
		F	0,22 %
		P	0,15 %
	Catégorie mandat privé d'actions américaines CI	A	0,21 %
		F	0,21 %
		P	0,15 %
	Catégorie mandat privé d'actions américaines neutre en devises CI	A	0,21 %
		F	0,21 %
		P	0,15 %
	Catégorie mandat privé de rendement équilibré CI	A	0,20 %
		F	0,20 %
		P	0,15 %
	Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI	A	0,22 %
		F	0,22 %
		P	0,15 %
	Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI	A	0,15 %
F		0,15 %	
P		0,15 %	
Frais relatifs aux fonds sous-jacents et aux mandats sous-jacents	<p>Si un Fonds investit dans des titres d'un autre fonds (le « fonds sous-jacent » ou le « mandat sous-jacent », selon le cas), le fonds sous-jacent ou le mandat sous-jacent acquitte des frais et des charges en plus des frais et des charges payables par le Fonds.</p> <p>Aucun Fonds n'a à payer de frais de gestion ou de primes d'incitation si, de l'avis d'une personne raisonnable, de tels frais doubleraient les frais payables par un fonds sous-jacent ou un mandat sous-jacent pour le même service. Sauf dans le cas d'un fonds négocié en bourse sous-jacent (un « FNB sous-jacent ») géré par nous ou un membre de notre groupe, aucun Fonds n'aura à payer de frais d'acquisition ou de rachat dans le cadre de la souscription ou du rachat de titres d'un fonds sous-jacent ou d'un mandat sous-jacent géré par nous ou un membre de notre groupe. De plus, aucun Fonds ne payera de frais d'acquisition ou de rachat dans le cadre de la souscription ou du rachat, par lui, de titres d'un fonds sous-jacent ou d'un mandat sous-jacent si, de l'avis d'une</p>		

Frais et charges payables par les Fonds	
	<p>personne raisonnable, de tels frais doubleraient les frais payables par un investisseur qui investit dans le Fonds.</p> <p>Si un Fonds investit dans un FNB sous-jacent géré par nous ou un membre de notre groupe, nous avons obtenu une dispense permettant au Fonds de payer les frais d'opérations et les courtages usuels relativement à son placement dans le FNB sous-jacent.</p>
Rémunération du comité d'examen indépendant	<p>Chaque membre du CEI (à l'exception du président) touche, à titre de rémunération pour ses services, 72 000 \$ par année plus 1 500 \$ pour chaque réunion à laquelle il participe à compter de la sixième. Le président touche 88 000 \$ par année plus 1 500 \$ pour chaque réunion à laquelle il participe à compter de la sixième. Chaque année, le CEI établit sa rémunération et en fait état dans son rapport annuel aux porteurs de titres des Fonds. Nous remboursons aux Fonds, sur les frais d'administration, les frais engagés par le CEI.</p>

Le tableau ci-après dresse la liste des frais que vous payez directement.

Frais et charges directement payables par vous																			
Option avec frais d'acquisition initiaux	Si vous faites l'acquisition de titres de série A, de série AH (selon l'option avec FAI), de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série D, de série E ou de série T, vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais d'acquisition correspondant au plus à 5 % du montant investi.																		
Frais d'échange	Si vous effectuez un échange entre les Fonds, vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais négociés pouvant atteindre jusqu'à 2 % de la valeur actuelle des titres visés par votre échange.																		
Frais de rachat	<p><u>Titres de série AT6, de série AH, de série B et de série BT – option avec FAR :</u></p> <p>Si vous détenez des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT selon l'option avec FAR, vous nous payez des frais de rachat (ou les payez à la personne que nous désignons) lorsque vous vendez ces titres dans les sept (7) ans, selon le barème suivant :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Si le rachat a lieu</u></th> <th><u>vous payez</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>la première année</td> <td>5,5 %</td> </tr> <tr> <td>la deuxième année</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>la troisième année</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>la quatrième année</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>la cinquième année</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>la sixième année</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>la septième année</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>par la suite</td> <td>néant</td> </tr> </tbody> </table> <p>Vos titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT détenus selon l'option avec FAR seront automatiquement échangés contre des titres de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série AH (selon l'option avec FAI), de série A ou de série T du même Fonds, qui sont assortis ou peuvent être assortis de frais de gestion inférieurs et peuvent donner droit, selon le cas, à des remises sur les frais de gestion ou à des distributions sur les frais de gestion progressives, chaque trimestre suivant le septième (7^e) anniversaire de la date de souscription initiale. Aucuns frais ne sont prélevés lorsque nous effectuons un tel échange.</p> <p><u>Titres de série B – option avec FARI :</u></p> <p>Si vous détenez des titres de série B selon l'option avec FARI, vous nous payez des frais de rachat (ou les payez à la personne que nous désignons) lorsque vous vendez ces titres dans les sept (7) ans selon le barème suivant :</p>	<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>vous payez</u>	la première année	5,5 %	la deuxième année	5,0 %	la troisième année	5,0 %	la quatrième année	4,0 %	la cinquième année	4,0 %	la sixième année	3,0 %	la septième année	2,0 %	par la suite	néant
<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>vous payez</u>																		
la première année	5,5 %																		
la deuxième année	5,0 %																		
la troisième année	5,0 %																		
la quatrième année	4,0 %																		
la cinquième année	4,0 %																		
la sixième année	3,0 %																		
la septième année	2,0 %																		
par la suite	néant																		

Frais et charges directement payables par vous

<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>vous payez</u>
la première année	5,5 %
la deuxième année	5,0 %
la troisième année	4,5 %
la quatrième année	4,0 %
la cinquième année	3,5 %
la sixième année	3,0 %
la septième année	1,5 %
par la suite	néant

Vos titres de série B détenus selon l'option avec FARI seront automatiquement échangés contre des titres de série A du même Fonds, qui sont assortis ou peuvent être assortis de frais de gestion inférieurs et peuvent donner droit, selon le cas, à des remises sur les frais de gestion ou à des distributions sur les frais de gestion progressives, chaque trimestre suivant le septième (7^e) anniversaire de la date de souscription initiale. Aucuns frais ne sont prélevés lorsque nous effectuons un tel échange.

Titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT – option avec frais réduits :

Si vous détenez des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT selon l'option avec frais réduits, vous nous payez des frais de rachat (ou les payez à la personne que nous désignons) lorsque vous vendez ces titres dans les trois (3) ans, selon le barème suivant :

<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>vous payez</u>
la première année	3,0 %
la deuxième année	2,5 %
la troisième année	2,0 %
par la suite	néant

Vos titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT détenus selon l'option avec frais réduits seront automatiquement échangés contre des titres de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série AH (selon l'option avec FAI), de série A ou de série T du même Fonds, qui sont assortis ou peuvent être assortis de frais de gestion inférieurs et peuvent donner droit, selon le cas, à des remises sur les frais de gestion ou à des distributions sur les frais de gestion progressives, chaque trimestre suivant le troisième (3^e) anniversaire de la date de souscription initiale. Aucuns frais ne sont prélevés lorsque nous effectuons un tel échange.

Titres de série A, de série AH (selon l'option avec FAI), de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série D, de série T, de série F, de série FH et de série FT :

Vous ne payez aucuns frais de rachat lorsque vous faites racheter des titres de série A, de série AH (selon l'option avec FAI), de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série D, de série T, de série F, de série FH ou de série FT.

Titres de série E, de série EF et de série O :

Aucuns frais de rachat ne sont payables lorsque vous faites racheter vos titres de série E, de série EF ou de série O.

Titres de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I et de série IH :

En général, aucuns frais de rachat ne sont payables lorsque vous faites racheter vos titres de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I ou de série IH.

Certains titres souscrits avant la date du présent prospectus simplifié peuvent être assujettis à des frais de rachat différents. Veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* pour de plus amples renseignements.

Frais et charges directement payables par vous

Frais de gestion de la série O, de la série P, de la série PH, de la série PP, de la série PT8, de la série I et de la série IH

Les investisseurs détenant des titres de série O, de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I et de série IH nous paient des frais de gestion réduits directement. Le taux maximal des frais de gestion est indiqué ci-après.

Fonds	Série O (s'il y a lieu)	Série P, série PH, série PP ou série PT8 (s'il y a lieu)	Série I ou série IH (s'il y a lieu)
Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	0,900 %	0,95 %	0,95 %
Catégorie d'actions de revenu canadiennes CI	0,900 %	0,95 %	0,95 %
Fonds d'actions de revenu canadiennes CI	0,900 %	0,95 %	0,95 %
Catégorie d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	0,900 %	0,95 %	0,95 %
Catégorie d'occasions de dividendes mondiaux CI	s.o.	0,95 %	0,95 %
Fonds d'infrastructures mondiales CI	0,825 %	0,95 %	0,95 %
Fonds nord-américain de dividendes CI	0,85 %	0,85 %	0,95 %
Catégorie d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	0,925 %	0,95 %	0,95 %
Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	0,925 %	0,95 %	0,95 %
Catégorie d'actions américaines CI	0,900 %	0,95 %	0,95 %
Catégorie d'actions américaines neutre en devises CI	s.o.	0,95 %	0,95 %
Fonds d'actions américaines CI	0,900 %	0,95 %	0,95 %
Catégorie d'occasions de ressources CI	s.o.	0,95 %	0,95 %
Catégorie d'immobilier mondial CI	0,825 %	0,95 %	0,95 %
Fonds d'immobilier mondial CI	0,825 %	0,95 % (série P et série PT8) 0,90 % (série PP)	0,95 %
Catégorie de métaux précieux CI	0,825 %	0,95 %	0,95 %
Fonds de métaux précieux CI	0,825 %	0,95 %	0,95 %
Catégorie de revenu équilibré prudent CI	s.o.	0,80 %	0,80 %
Fonds de revenu équilibré prudent CI	s.o.	0,80 %	0,80 %
Fonds équilibré de valeur mondiale CI	s.o.	0,80 %	0,80 %
Fonds de revenu et d'actions américain CI	0,775 %	0,80 %	0,80 %
Catégorie d'obligations de sociétés CI	0,55 %	0,70 %	0,65 %
Catégorie d'obligations à rendement élevé CI	0,55 %	0,80 %	0,70 %
Catégorie du marché monétaire CI	s.o.	0,45 %	0,45 %
Portefeuille personnel de croissance CI	s.o.	0,95 %	0,95 %
Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI	s.o.	0,90 %	0,90 %
Portefeuille personnel de revenu équilibré CI	s.o.	0,85 %	0,85 %
Portefeuille personnel de revenu prudent CI	s.o.	0,80 %	0,80 %
Portefeuille personnel de revenu défensif CI	s.o.	0,75 %	0,75 %
Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes CI	s.o.	0,80 %	s.o.
Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI	s.o.	s.o.	0,80 %
Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales CI	s.o.	0,85 %	s.o.

Frais et charges directement payables par vous				
	Fonds	Série O (s'il y a lieu)	Série P, série PH, série PP ou série PT8 (s'il y a lieu)	Série I ou série IH (s'il y a lieu)
	Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales CI	s.o.	0,85 %	s.o.
	Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI	s.o.	s.o.	0,85 %
	Catégorie mandat privé d'actions américaines CI	s.o.	0,85 %	s.o.
	Catégorie mandat privé d'actions américaines neutre en devises CI	s.o.	0,85 %	s.o.
	Fiducie privée d'actions américaines CI	s.o.	s.o.	0,85 %
	Fiducie privée d'énergie CI	s.o.	s.o.	0,95 %
	Fiducie privée d'infrastructures mondiales CI	s.o.	s.o.	0,95 %
	Fiducie privée d'immobilier mondial CI	s.o.	s.o.	0,95 %
	Fiducie privée de métaux précieux CI	s.o.	s.o.	0,95 %
	Catégorie mandat privé de rendement équilibré CI	s.o.	0,70 %	s.o.
	Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI	s.o.	0,70 %	s.o.
	Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI	s.o.	s.o.	0,50 %
	Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux CI	s.o.	s.o.	s.o.
	Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux CI	s.o.	s.o.	0,75 %
	Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI	s.o.	0,50 %	s.o.
Frais de service	<p>Vous pourriez devoir payer des frais de service négociés à votre courtier qui vous vend des titres de série O, de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I ou de série IH. Les frais de service annuels varieront entre 0 % et 1,25 % de la valeur liquidative de chaque série applicable du ou des Fonds dans votre compte. Ces frais de service sont établis dans l'entente relative aux titres de série O, de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I ou de série IH que vous concluez au moment où vous souscrivez les titres et, s'ils sont administrés par CI, seront payés à votre courtier dans le cadre d'un rachat mensuel dans le cas des titres de série I et de série IH et, d'un rachat trimestriel, dans le cas des titres de série O, de série P, de série PH, de série PP et de série PT8, de votre compte correspondant au montant des frais de service, taxes applicables en sus. Il n'y a aucuns frais de rachat payables à l'égard de ces rachats.</p> <p>Vous pourriez également devoir payer des frais de service négociés à votre courtier qui vous vend des titres de série EF, de série F, de série FH ou de série FT. Le montant de ces frais est fixé dans l'entente que vous avez conclue avec votre courtier avant la souscription ou au moment de celle-ci. Dans certains cas, nous pouvons avoir conclu à l'égard des titres des séries F, de série FH et FT une entente qui nous autorise à recueillir les frais de service négociés au nom de votre courtier, dans le cadre d'un rachat trimestriel de titres de votre compte correspondant au montant des frais de service, taxes applicables en sus. Dans ces cas, les frais de service annuels négociés ne peuvent dépasser 1,50 % de la valeur liquidative de chaque série applicable du ou des Fonds dans votre compte.</p> <p>Ces frais ne s'appliquent pas à la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux CI.</p>			

Frais et charges directement payables par vous	
Frais d'opérations à court terme	Si nous jugeons que vous avez effectué des opérations à court terme inopportunes, nous pouvons vous imposer de frais d'opérations à court terme au nom d'un Fonds allant jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous faites racheter ou échanger. Nous percevons les frais en rachetant, sans frais, un nombre suffisant de titres de votre compte, et les frais sont versés au Fonds dont vous avez fait racheter ou échanger des titres. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Souscriptions, échanges et rachats – Opérations à court terme</i> pour obtenir de plus amples renseignements. Les frais d'opérations à court terme s'ajoutent aux autres frais auxquels vous seriez par ailleurs assujéti suivant le présent prospectus simplifié.
Frais de reclassement	Si vous échangez des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT contre des titres d'une série différente du même Fonds, vous pourriez devoir nous payer des frais de reclassement si vous avez acheté vos titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT selon une option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, selon le cas. Les frais de reclassement correspondent aux frais de rachat que vous devriez payer pour faire racheter vos titres de série AT6 (selon l'option avec FAR ou l'option avec frais réduits), de série AH (selon l'option avec FAR ou l'option avec frais réduits) de série B ou de série BT. Veuillez vous reporter ci-dessus à la rubrique <i>Frais de rachat</i> .
Comptes enregistrés de CI	Néant
Programme de paiements préautorisés	Néant
Programme de retrait systématique	Néant
Frais en cas de chèque sans provision	25 \$

Incidence des frais d'acquisition

Les frais d'acquisition s'appliquent lorsque vous souscrivez des titres de série A, de série AH, de série AT6, de série D, de série T, de série B, de série BT ou de série E d'un Fonds. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des titres de série EF, de série F, de série FH, de série FT, de série O, de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I ou de série IH d'un Fonds.

Nous avons inclus un tableau pour vous donner une illustration de l'incidence des frais d'acquisition.

Le tableau suivant indique le montant des frais que vous aurez à payer si vous faites l'acquisition de titres de série A, de série AH, de série AT6, de série D, de série E ou de série T selon l'option avec FAI ou de titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, en supposant que :

- vous faites un placement de 1 000 \$ dans les titres de l'une ou l'autre de ces séries d'un Fonds;
- vous détenez ce placement sur une période de un an, de trois, de cinq ou de dix ans et vous effectuez un rachat immédiatement avant la fin de cette période;

- vous ne vous êtes pas prévalu de votre montant de rachat sans frais de 10 % selon l'option avec FAR ou l'option avec FARI pour les titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT.

Incidence des frais d'acquisition					
Options de souscription	À la date de souscription	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Option avec FAI*	Jusqu'à 50,00 \$	Néant	Néant	Néant	Néant
Option avec FAR	Néant	55,00 \$	50,00 \$	40,00 \$	Néant
Option avec FARI	Néant	55,00 \$	45,00 \$	35,00 \$	Néant
Option avec frais réduits	Néant	30,00 \$	20,00 \$	Néant	Néant

* Les titres de série A, de série D, de série E et de série T des Fonds peuvent être souscrits uniquement selon l'option avec FAI.

Les frais qui devraient être appliqués au cours d'une année sont établis en fonction de la date à laquelle vous avez souscrit les titres à l'origine et non en fonction d'une année civile. Par exemple, si vous avez souscrit les titres d'un Fonds le 1^{er} juin 2021, les frais applicables à la première année s'appliquent jusqu'au 1^{er} juin 2022 et les frais applicables à la deuxième année s'appliquent à compter du 2 juin 2022. Les frais de rachat payables sont indiqués à la rubrique *Frais et charges – Frais de rachat*.

Avec prise d'effet à la date de prise d'effet ou vers cette date, les investisseurs ne pourront plus souscrire des titres d'un Fonds selon les options avec frais d'acquisition reportés, avec frais d'acquisition reportés intermédiaires ou avec frais d'acquisition réduits, selon le cas. Cependant, les échanges de titres existants d'autres fonds souscrits selon ces options contre des titres du Fonds continueront d'être possibles après la date de prise d'effet.

RÉMUNÉRATION DES COURTIERS

La présente rubrique passe en revue les façons dont votre courtier est rémunéré.

Courtages

Série A, série AH, série AT6, série D, série E et série T – Option avec FAI

Lorsque vous souscrivez des titres de série A, de série AH (selon l'option avec FAI), de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série D, de série E ou de série T, vous pourriez payer à votre courtier des frais que vous négociez au moment de la souscription. Les frais, qu'on appelle courtage, peuvent atteindre 5 % du montant investi (jusqu'à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie). Vous pouvez régler ce montant directement à votre courtier ou il peut être déduit du montant que vous investissez dans les titres de série A, de série AH (selon l'option avec FAI), de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série D, de série E ou de série T, selon le cas, et être versé à votre courtier sous forme de commission.

Série AT6, série AH, série B et série BT – Option avec FAR

- Si vous souscrivez des titres de série AT6, de série B ou de série BT des Fonds (autres que la Catégorie d'obligations de sociétés CI, la Catégorie d'obligations à rendement élevé CI, la Catégorie du marché monétaire CI et le Portefeuille personnel de revenu défensif CI) selon l'option avec FAR, nous versons à votre courtier un courtage pouvant atteindre 5 % du montant investi (jusqu'à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie).
- Si vous souscrivez des titres de série B ou de série BT de la Catégorie d'obligations de sociétés CI, de la Catégorie d'obligations à rendement élevé CI ou du Portefeuille personnel de revenu défensif CI selon

l'option avec FAR, nous versons à votre courtier un courtage pouvant atteindre 4 % du montant investi (jusqu'à 40 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie).

- Si vous souscrivez des titres de série B ou de série BT de la Catégorie du marché monétaire CI selon l'option avec FAR, nous versons à votre courtier un courtage pouvant atteindre 3,25 % du montant investi (jusqu'à 32,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie).
- Vous ne pouvez échanger des titres en vue d'obtenir des titres de série AH assortis de l'option avec FAR que si vous détenez déjà des titres souscrits selon l'option avec frais d'acquisition reportés d'un fonds géré par le gestionnaire.

Série B – Option avec FARI

Si vous souscrivez des titres de série B des Fonds selon l'option avec FARI, nous versons à votre courtier un courtage pouvant atteindre 4 % du montant investi (jusqu'à 40 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie).

Série AT6, série AH, série B et série BT – Option avec frais réduits

- Si vous souscrivez des titres de série B ou de série BT des Fonds (autres que la Catégorie d'obligations de sociétés CI, la Catégorie d'obligations à rendement élevé CI, la Catégorie du marché monétaire CI et le Portefeuille personnel de revenu défensif CI) selon l'option avec frais réduits, nous versons à votre courtier un courtage pouvant atteindre 3 % du montant investi (jusqu'à 30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie).
- Si vous souscrivez des titres de série AT6, de série B ou de série BT de la Catégorie d'obligations à rendement élevé CI ou du Fonds nord-américain de dividendes CI selon l'option avec frais réduits, nous versons à votre courtier un courtage pouvant atteindre 2,5 % (jusqu'à 25 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie).
- Si vous souscrivez des titres de série B ou de série BT de la Catégorie d'obligations de sociétés CI ou du Portefeuille personnel de revenu défensif CI selon l'option avec frais réduits, nous versons à votre courtier un courtage pouvant atteindre 2,25 % (jusqu'à 22,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie).
- Si vous souscrivez des titres de série B ou de série BT de la Catégorie du marché monétaire CI selon l'option avec frais réduits, nous versons à votre courtier un courtage pouvant atteindre 1,50 % (jusqu'à 15 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie).
- Vous ne pouvez échanger des titres en vue d'obtenir des titres de série AH assortis de l'option avec frais réduits que si vous détenez déjà des titres souscrits selon l'option avec frais réduits d'un fonds géré par le gestionnaire.

Série EF, série F, série FH et série FT

Vous ne versez aucun courtage à votre courtier et aucun courtage n'est déduit de votre placement dans le cas des titres de série EF, de série F, série FH ou de série FT. Les investisseurs détenant des titres de série EF, de série F, de série FH et de série FT paient généralement des frais négociés à leurs courtiers en contrepartie des conseils en placement et d'autres services.

Série O, série P, série PH, série PP et série PT8

Vous ne versez aucun courtage à votre courtier et aucun courtage n'est déduit de votre placement dans des titres de série O, de série P, série PH, de série PP et de série PT8. Les investisseurs détenant des titres de série O, de série P, série PH, de série PP et de série PT8 négocient des frais de service avec leur courtier pour des conseils en placement et d'autres services. Les frais de service négociés, s'ils sont administrés par CI, seront payés au courtier de l'investisseur dans le cadre d'un rachat trimestriel de titres de série O, de série P, série PH, de série PP et/ou de série PT8 du compte de l'investisseur correspondant au montant des frais de service, taxes applicables en sus.

Série I et série IH

Vous ne versez aucun courtage à votre courtier et aucun courtage n'est déduit de votre placement dans le cas des titres de série I et de série IH. Les investisseurs détenant des titres de série I et de série IH qui souscrivent des titres par l'entremise d'un courtier peuvent lui verser des frais de service négociés en contrepartie de conseils en placement et d'autres services. Les frais de service négociés, s'ils sont administrés par CI, seront payés au courtier de l'investisseur dans le cadre d'un rachat mensuel de titres de série I et de série IH du compte de l'investisseur correspondant au montant des frais de service, taxes applicables en sus.

Commissions de suivi

Les modalités d'un programme de commission de suivi peuvent être modifiées ou annulées en tout temps sans préavis, et ces modifications ou cette annulation pourront s'appliquer aux titres existants.

Série A, série AH, série AT6, série D, série E, série T, série B et série BT

Nous versons à votre courtier (y compris un courtier exécutant) des commissions de suivi, jusqu'à concurrence des pourcentages exprimés dans les tableaux qui suivent, lorsque vous faites l'acquisition de titres de série A, de série AH, de série AT6, de série D, de série E ou de série T selon l'option avec FAI et de titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits. Les commissions de suivi sont payées à partir de nos frais de gestion.

Nous échangeons automatiquement les titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT détenus selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, selon le cas, contre des titres de série AT6, de série AH, de série A ou de la série T correspondante du même Fonds selon l'option avec FAI chaque trimestre suivant l'expiration du délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable. Une fois que le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable est écoulé, les commissions de suivi des titres de série AT6, de série AH, de série B et de série BT deviennent les mêmes que les commissions de suivi respectives des titres de série AT6 (selon l'option avec FAI), de série AH (selon l'option avec FAI), de série A et de série T du même Fonds. Il est entendu que si vous échangez des titres d'un Fonds CI souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits contre des titres de série AT6, de série AH, de série B ou de série BT d'un Fonds tout en conservant l'option avec FAR, l'option avec FARI ou l'option avec frais réduits, le barème des frais de rachat de vos anciens titres d'un Fonds CI, y compris les taux et périodes, continuera de s'appliquer à vos nouveaux titres d'un Fonds.

Nous calculons et payons les commissions de suivi mensuellement ou trimestriellement, à terme échu, au choix du courtier. Nous payons ces frais, et non les Fonds.

Les commissions de suivi se fondent sur la valeur de l'actif net moyen de votre placement dans des titres de série A, de série AH, de série AT6, de série D, de série E, de série T, de série B ou de série BT détenus durant un mois ou un trimestre civil complet, selon le cas.

Fonds	Option avec FAI, jusqu'à :	Option avec FAR, jusqu'à :	Option avec frais réduits, jusqu'à :
	Série A, série AH, série AT6, série D, série E et série T	Série AH, série AT6, série B et série BT	Série AH, série AT6, série B et série BT
Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite

Fonds	Option avec FAI, jusqu'à :	Option avec FAR, jusqu'à :	Option avec frais réduits, jusqu'à :
	Série A, série AH, série AT6, série D, série E et série T	Série AH, série AT6, série B et série BT	Série AH, série AT6, série B et série BT
Catégorie d'actions de revenu canadiennes CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Fonds d'actions de revenu canadiennes CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Catégorie d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Catégorie d'occasions de dividendes mondiaux CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Fonds d'infrastructures mondiales CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Fonds nord-américain de dividendes CI	1,00 % (pour la série A, la série AT6, la série E et la série T) 0,50 % (pour la série D)	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Catégorie d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite

Fonds	Option avec FAI, jusqu'à :	Option avec FAR, jusqu'à :	Option avec frais réduits, jusqu'à :
	Série A, série AH, série AT6, série D, série E et série T	Série AH, série AT6, série B et série BT	Série AH, série AT6, série B et série BT
Catégorie d'actions américaines CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Catégorie d'actions américaines neutre en devises CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Fonds d'actions américaines CI	1,00 % (pour la série A et la série E) 0,50 % (pour la série D)	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Catégorie d'occasions de ressources CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Catégorie d'immobilier mondial CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Fonds d'immobilier mondial CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Catégorie de métaux précieux CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Fonds de métaux précieux CI	1,00 %	0,50 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 1,00 % la deuxième et la troisième années et par la suite

Fonds	Option avec FAI, jusqu'à :	Option avec FAR, jusqu'à :	Option avec frais réduits, jusqu'à :
	Série A, série AH, série AT6, série D, série E et série T	Série AH, série AT6, série B et série BT	Série AH, série AT6, série B et série BT
Catégorie de revenu équilibré prudent CI	1,00 %	0,25 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,50 % la deuxième et la troisième années et 1,00 % par la suite
Fonds de revenu équilibré prudent CI	1,00 %	0,25 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,50 % la deuxième et la troisième années et 1,00 % par la suite
Fonds équilibré de valeur mondiale CI	1,00 %	0,25 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,50 % la deuxième et la troisième années et 1,00 % par la suite
Fonds de revenu et d'actions américain CI	1,00 %	0,25 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,50 % la deuxième et la troisième années et 1,00 % par la suite
Catégorie d'obligations de sociétés CI	0,75 %	0,15 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 0,75 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,25 % la deuxième et la troisième années et 0,75 % par la suite
Catégorie d'obligations à rendement élevé CI	0,80 %	0,25 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 0,80 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,25 % la deuxième et la troisième années et 0,80 % par la suite
Catégorie du marché monétaire CI*	0,25 %	0,15 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 0,25 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,25 % la deuxième et la troisième années et par la suite
Portefeuille personnel de croissance CI	1,00 %	0,25 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,50 % la deuxième et la troisième années et 1,00 % par la suite

Fonds	Option avec FAI, jusqu'à :	Option avec FAR, jusqu'à :	Option avec frais réduits, jusqu'à :
	Série A, série AH, série AT6, série D, série E et série T	Série AH, série AT6, série B et série BT	Série AH, série AT6, série B et série BT
Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI	1,00 %	0,25 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,50 % la deuxième et la troisième années et 1,00 % par la suite
Portefeuille personnel de revenu équilibré CI	1,00 %	0,25 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,50 % la deuxième et la troisième années et 1,00 % par la suite
Portefeuille personnel de revenu prudent CI	1,00 %	0,25 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 1,00 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,50 % la deuxième et la troisième années et 1,00 % par la suite
Portefeuille personnel de revenu défensif CI	0,75 %	0,15 % pour la durée de votre barème de frais de rachat et 0,75 % par la suite	Aucuns frais la première année 0,25 % la deuxième et la troisième années et 0,75 % par la suite

* Le paiement des commissions de suivi de ces Fonds a été suspendu, mais nous pouvons le rétablir à tout moment sans avis préalable.

La commission de suivi annuelle maximale pour l'option avec FARI, selon le cas, est de 0,65 %.

Nous pouvons réduire les frais de gestion habituels que nous demandons au Fonds d'un montant correspondant à la réduction de la commission de suivi si un investisseur a négocié avec son courtier une commission de suivi réduite à l'égard des titres de série E. Nous verserons au courtier la commission de suivi négociée dont le courtier nous aura informés par écrit. Veuillez prendre note que la commission de suivi réduite sera appliquée uniquement si nous recevons les documents pertinents. Après la fin de chaque trimestre, si une réduction de la commission de suivi a été négociée, la distribution sur les frais de gestion ou la remise sur les frais de gestion sera fondée sur les actifs totaux que l'investisseur a investis dans des titres de série E. Dans le cas des Fonds structurés en fiducie, nous réduisons les frais de gestion habituels que nous demandons au Fonds et qui s'appliqueraient à un placement dans le Fonds d'un montant correspondant à la réduction de la commission de suivi qui serait par ailleurs payable au courtier, et le Fonds verse à l'investisseur le montant de la réduction sous forme d'une distribution sur les frais de gestion. Dans le cas des Fonds structurés en société, nous remettons à l'investisseur un montant correspondant à la réduction de la commission de suivi qui s'appliquerait à son placement dans le Fonds. Ces distributions sur les frais de gestion et remises sur les frais de gestion seront effectuées sous forme de réinvestissement dans des titres supplémentaires, sans possibilité de les recevoir en espèces.

Commissions de suivi	
Fonds	Série A
Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes CI	1,00 %
Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales CI	1,00 %

Commissions de suivi	
Fonds	Série A
Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales CI	1,00 %
Catégorie mandat privé d'actions américaines CI	1,00 %
Catégorie mandat privé d'actions américaines neutre en devises CI	1,00 %
Catégorie mandat privé de rendement équilibré CI	1,00 %
Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI	1,00 %
Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI	0,50 %

Série EF, série F, série FH, série FT, série O, série P, série PH, série PP, série PT8, série I et série IH

Nous ne payons pas de commission de suivi à votre courtier à l'égard des titres de série EF, de série F, de série FH, de série FT, de série O, de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I ou de série IH des Fonds.

Mesures de soutien à la commercialisation

Nous pouvons rembourser à la société de votre conseiller financier les frais engagés pour vendre les titres des fonds, conformément au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (la Norme canadienne 81-105 ailleurs qu'au Québec), y compris les suivants :

- les frais de publicité et autres frais de commercialisation;
- les frais de séminaires éducationnels et de vente suivis par les conseillers financiers ou leurs clients;
- les autres programmes de commercialisation.

Nous pouvons modifier ou annuler les programmes de vente en commun en tout temps. Nous pouvons également offrir des avantages non pécuniaires de nature promotionnelle ayant une valeur symbolique à des conseillers financiers.

Divulgarion des participations

CI Investments Inc., Gestion de capital Assante ltée, Gestion financière Assante ltée, CI Investment Services Inc. et Aligned Capital Partners Inc. sont des filiales de CI Financial Corp. CI Financial Corp. est une société canadienne indépendante de gestion de patrimoine dont les actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Rémunération des courtiers payée à partir des frais de gestion

Au cours de notre exercice clos le 31 décembre 2020, nous avons versé aux courtiers qui ont effectué le placement de titres des Fonds une rémunération représentant environ 34,04 % du total des frais de gestion que nous avons reçus à l'égard de ces Fonds. La rémunération en espèces a été payée sous forme de courtages, de commissions de suivi et certaines autres formes de rémunération des courtiers comme des paiements de soutien à la commercialisation.

INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS

Sous la présente rubrique, nous présentons un sommaire général des incidences fiscales. Le présent sommaire suppose que vous êtes un particulier résidant au Canada (et non une fiducie) et que vous détenez les titres des Fonds directement comme immobilisations ou dans un compte enregistré (défini ci-après). Le présent sommaire n'est pas exhaustif et n'est pas destiné à constituer des conseils juridiques ou fiscaux s'adressant à un investisseur. **Nous vous recommandons fortement d'obtenir des conseils indépendants concernant les conséquences fiscales liées à un placement dans les titres en fonction de votre situation personnelle.**

Le présent sommaire est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et du règlement adopté en vertu de cette loi, les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et le règlement annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes (et suppose que de telles modifications seront promulguées conformément aux propositions) ainsi que sur les politiques et pratiques administratives actuelles de l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** ») qui ont été publiées.

Le présent sommaire part du principe que chaque Fonds structuré en fiducie, à l'exception de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI, de la Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI, de la Fiducie privée d'actions américaines CI, de la Fiducie privée d'énergie CI, de la Fiducie privée d'infrastructures mondiales CI, de la Fiducie privée d'immobilier mondial CI, de la Fiducie privée de métaux précieux CI, de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI, de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux CI et de la Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux CI (chacune, une « **Fiducie privée** » et, collectivement, les « **Fiducies privées** ») sera admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt à tous moments pertinents. Le présent sommaire suppose également que Catégorie de société Sentry sera admissible à titre de société de placement à capital variable au sens de la Loi de l'impôt à tous moments pertinents. De plus amples informations fiscales sont fournies dans la notice annuelle des Fonds. Vous pouvez demander un exemplaire de la notice annuelle sans frais en nous téléphonant au numéro sans frais 1 800 792-9355 ou en nous transmettant un courriel à servicefrancais@ci.com.

La façon dont votre placement génère un revenu

Votre placement dans un Fonds peut générer un revenu aux fins de l'impôt de deux façons :

- **Dividendes et distributions.** Lorsque la Catégorie de société Sentry touche un revenu de dividendes canadiens sur ses placements ou réalise un gain en capital à la vente de titres, elle peut vous remettre ces montants sous forme de dividendes. Lorsqu'un Fonds structuré en fiducie gagne un revenu net sur ses placements ou réalise un gain en capital net à la vente de titres, il peut vous remettre ces montants sous forme de distributions.
- **Gains (ou pertes) en capital.** Vous réaliserez un gain en capital (ou subirez une perte en capital) lorsque vous vendez ou échangez vos titres d'un Fonds pour un montant supérieur (ou inférieur) à ce que vous avez payé pour ceux-ci. En règle générale, vous ne réaliserez pas de gain en capital (ni ne subirez de perte en capital) lorsque vous échangez vos titres d'une série contre des titres d'une autre série du même fonds, sauf si l'échange en est un de titres de série A, F, I ou P contre des titres de série AH, FH, IH ou PH, ou l'inverse.

La façon dont votre placement est imposé

L'impôt que vous payez sur un placement dans un OPC est différent selon que vous détenez vos titres dans un compte enregistré ou dans un compte non enregistré.

Titres détenus dans un compte enregistré

Les titres des Fonds, à l'exception de ceux des Fiducies privées, sont des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes à impôt différé, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (les « REER »), les fonds enregistrés de revenu de retraite (les « FERR »), les régimes de participation différée aux bénéfices (les « RPDB »), les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE »), les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (les « REEI ») et les comptes d'épargne libre d'impôt (les « CELI ») (chacun étant un « compte enregistré »). Les titres des Fiducies privées ne constituent pas des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les comptes enregistrés.

Malgré le fait que les titres d'un Fonds soient des placements admissibles pour les comptes enregistrés, les rentiers de REER et de FERR, les titulaires de CELI et de REEI et les souscripteurs de REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité quant à la possibilité que les titres d'un Fonds constituent pour eux des placements interdits au sens de la Loi de l'impôt.

Si vous détenez des titres d'un Fonds, autres que ceux d'une Fiducie privée, dans un compte enregistré, les distributions ou dividendes du Fonds et les gains en capital tirés de la disposition des titres ne sont généralement pas assujettis à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt jusqu'à ce que des retraits soient effectués du compte enregistré. Les retraits des CELI ne sont pas assujettis à l'impôt et les REEE et les REEI sont soumis à des règles spéciales.

Titres détenus à l'extérieur d'un compte enregistré

Fonds structurés en fiducie

Si vous détenez des titres d'un Fonds structuré en fiducie à l'extérieur d'un compte enregistré, lorsque vous calculez votre revenu aux fins de l'impôt, vous êtes tenu d'inclure le montant du revenu net et la tranche imposable des gains en capital nets qui vous sont payés ou payables par le Fonds structuré en fiducie au cours de l'année (ce qui peut comprendre des distributions sur les frais de gestion), que vous receviez ces distributions en espèces ou qu'elles soient réinvesties dans des titres supplémentaires.

Les distributions de gains en capital nets imposables, les dividendes imposables sur des actions de sociétés canadiennes imposables et le revenu de sources étrangères d'un Fonds structuré en fiducie qui vous sont payés ou payables par le Fonds structuré en fiducie conserveront généralement leur caractère entre vos mains et seront assujettis au traitement fiscal applicable aux revenus de cette nature, dans la mesure où le Fonds structuré en fiducie effectue une telle attribution en vertu de la Loi de l'impôt. Un régime amélioré de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes est offert à l'égard de certains dividendes déterminés.

Vous aurez à payer de l'impôt sur les distributions de revenu et de gains en capital même si le revenu et les gains en capital ont été accumulés ou réalisés par le Fonds structuré en fiducie avant votre acquisition des titres et même si le prix de souscription des titres en tenait compte. Souvent, les distributions les plus importantes de revenu et de gains en capital d'un Fonds structuré en fiducie se produisent en décembre. Les Fonds structurés en fiducie peuvent verser des distributions supplémentaires, y compris des distributions sur les frais de gestion, en tout temps au cours de l'année civile, à notre appréciation.

Dans la mesure où les distributions qui vous sont versées au cours d'une année par un Fonds structuré en fiducie dépassent la part du revenu net et des gains en capital nets réalisés de ce Fonds structuré en fiducie qui vous est attribuée au cours de cette année, ces distributions (sauf dans la mesure où elles sont un produit de disposition) constituent un remboursement de capital et ne sont pas imposables entre vos mains. Elles réduisent toutefois le prix de base rajusté de vos titres dans le Fonds structuré en fiducie. Si le prix de base rajusté de vos titres est réduit et s'établit en deçà de zéro, ce solde négatif est réputé constituer un gain en capital et le prix de base rajusté de vos titres est ramené à zéro.

Les frais que vous payez à l'égard des titres de série O, de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I et de série IH sont composés des frais de service que vous payez à votre courtier et des frais de gestion que vous nous payez. Dans la mesure où ces frais sont acquittés au moyen du rachat de titres, vous réaliserez des gains ou subirez

des pertes dans des comptes non enregistrés. La déductibilité de ces frais, aux fins de l'impôt sur le revenu, dépendra de la nature exacte des services qui vous sont fournis et du type de placement détenu. En règle générale, les frais que vous payez à votre courtier à l'égard des titres de série O, de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I et de série IH d'un Fonds structuré en fiducie détenus à l'extérieur d'un compte enregistré pourraient être déduits, aux fins de l'impôt sur le revenu, du revenu gagné par le Fonds structuré en fiducie dans la mesure où les frais sont raisonnables et correspondent aux honoraires relatifs aux conseils qui vous sont fournis dans le cadre de la souscription et de la vente, directement par vous, de certains titres (y compris les titres du Fonds structuré en fiducie). Vous devriez vous adresser à vos propres conseillers en fiscalité concernant la déductibilité des frais de gestion et de service payés relativement aux titres de série O, de série P, de série PH, de série PP, de série PT8, de série I et de série IH.

Fonds structurés en société

Puisque Catégorie de société Sentry calcule son revenu aux fins de l'impôt en tant qu'entité unique, le montant de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital qui doit être versé aux investisseurs à l'égard des titres d'un Fonds structuré en société diffèrera probablement du montant de dividendes ou de distributions qui serait versé à un investisseur dans un OPC présentant la même stratégie de placement mais n'ayant pas une structure à multiples catégories de société.

Catégorie de société Sentry peut verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital sur les titres des Fonds structurés en société. Vous devez inclure les dividendes ordinaires dans votre revenu, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis, et ils sont assujettis aux règles concernant la majoration des dividendes et les crédits d'impôt pour dividendes applicables. Une bonification de la majoration et du crédit d'impôt pour dividendes est possible pour certains dividendes déterminés que verse Catégorie de société Sentry. Les dividendes sur les gains en capital, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis, sont traités comme des gains en capital réalisés.

Le prix des titres d'un Fonds structuré en société peut comprendre le revenu et les gains en capital cumulés ou réalisés, mais qui n'ont pas été versés en tant que dividendes. Nous déclarons habituellement les dividendes ordinaires et les dividendes sur les gains en capital en mars. Si vous investissez dans un Fonds structuré en société avant la déclaration d'un dividende, vous devrez payer de l'impôt sur ce dividende qui vous est versé, même s'il peut être composé de revenu et de gains en capital cumulés ou réalisés avant votre placement.

Catégorie de société Sentry peut également distribuer un remboursement de capital. Vous n'incluez pas un remboursement de capital dans votre revenu, mais il réduit le prix de base rajusté des titres du Fonds structuré en société à l'égard desquels il est versé. Si le prix de base rajusté de vos titres d'un Fonds structuré en société est réduit et s'établit en deçà de zéro, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital égal au montant négatif, et le prix de base rajusté de vos titres sera ramené à zéro.

En règle générale, vous devez inclure dans le calcul de votre revenu toute remise sur les frais de gestion que vous recevez; toutefois, dans certaines circonstances, vous pouvez plutôt choisir de réduire le prix de base rajusté de vos titres du Fonds structuré en société.

Catégorie de société Sentry peut déclarer et verser des dividendes sur les gains en capital aux porteurs de titres de n'importe quel des Fonds structurés en société, que le gain en capital en question ait résulté de la disposition de titres dans le portefeuille d'un Fonds structuré en société en particulier ou non.

Les frais que vous payez à l'égard des titres de série O, de série P, de série PT8 et de série I sont composés des frais de service que vous payez à votre courtier et des frais de gestion que vous nous payez. Dans la mesure où ces frais sont acquittés au moyen du rachat de titres, vous réaliserez des gains ou subirez des pertes dans des comptes non enregistrés. La déductibilité de ces frais, aux fins de l'impôt sur le revenu, dépendra de la nature exacte des services qui vous sont fournis et du type de placement détenu. En règle générale, les frais que vous payez à votre courtier à l'égard des titres de série O, de série P, de série PT8 et de série I d'un Fonds structuré en société détenus à l'extérieur d'un compte enregistré pourraient être déduits, aux fins de l'impôt sur le revenu, du revenu gagné par le Fonds structuré en société dans la mesure où les frais sont raisonnables et correspondent aux honoraires relatifs aux conseils qui vous sont fournis dans le cadre de la souscription et de la vente, directement par vous, de certains titres (y compris les titres du Fonds structuré en société). Vous devriez vous adresser à vos propres conseillers en fiscalité concernant

la déductibilité des frais de gestion et de service payés relativement aux titres de série O, de série P, de série PT8 et de série I.

Tous les Fonds

Si vous décidez de vous départir de titres, que ce soit par rachat, échange ou autrement (y compris dans le cadre d'un programme de retrait systématique, d'un rééquilibrage automatique dans le cadre du Service de rééquilibrage sur mesure ou si vos titres sont rachetés pour acquitter les frais), vous réaliserez généralement un gain en capital (ou subirez une perte en capital) dans la mesure où le produit de la disposition, moins le coût de la disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté des titres.

Si vous avez souscrit ou vendu des titres aux termes de l'option en dollars américains, ou si vous avez souscrit ou vendu des titres d'une série en dollars US, le prix de base rajusté des titres et le produit de disposition des titres doivent être calculés en dollars canadiens au moment de la souscription et du rachat. Par conséquent, vous pourriez réaliser un gain ou une perte de change si vous avez investi dans des titres en dollars américains.

Un échange de titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds (y compris de titres de série B ou de série BT contre des titres de série A ou de série T) ne devrait pas donner lieu à une disposition des titres aux fins de l'impôt. Toutefois, malgré ce qui précède, un échange des titres des séries A, F, I ou P contre des titres des séries AH, FH, IH ou PH d'un même Fonds, et inversement, sera considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt suivie d'une souscription de titres, ce qui entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital (ou d'une perte en capital) pour le porteur de titres qui demande l'échange.

Un échange de titres entre Fonds structurés en société constituera une disposition aux fins de l'impôt, et le coût total des titres reçus au moment de l'échange correspondra à la juste valeur marchande des titres qui ont été échangés.

Habituellement, la moitié d'un gain en capital (ou d'une perte en capital) est comprise dans le calcul de votre gain en capital imposable (ou perte en capital déductible).

En règle générale, le prix de base rajusté total de vos titres dans un Fonds est calculé comme suit :

votre placement initial dans le Fonds (y compris les frais d'acquisition payés);

plus le coût de tout placement supplémentaire dans le Fonds (y compris les frais d'acquisition payés);

plus, dans le cas d'un Fonds structuré en société, le prix de base rajusté des titres d'un autre Fonds structuré en société qui ont été échangés contre des titres du Fonds dans le cadre d'une opération à imposition différée ou la juste valeur marchande des titres d'un autre Fonds structuré en société qui ont été échangés contre des titres du Fonds dans le cadre d'une opération imposable;

plus les distributions réinvesties et les remises sur les frais de gestion (y compris les remboursements de capital), ou les dividendes réinvestis;

moins tout remboursement de capital;

moins le prix de base rajusté de tout rachat précédent;

moins, dans le cas d'un Fonds structuré en société, le prix de base rajusté des titres du Fonds qui ont été échangés contre des titres d'un autre Fonds structuré en société.

Le prix de base rajusté de vos titres doit être calculé par série. Votre prix de base rajusté d'un titre d'un Fonds sera généralement établi par renvoi au prix de base rajusté moyen des titres identiques de ce Fonds que vous détenez au moment de la disposition.

Dans certaines circonstances, la perte en capital subie à la disposition de titres d'un Fonds vous sera refusée. Cette situation survient si vous, votre conjoint(e) ou une autre personne membre de votre groupe (y compris une société contrôlée par vous) avez acquis des titres du même Fonds dans les 30 jours précédant ou suivant la disposition de vos

titres, lesquels sont considérés comme des « biens échangés ». Dans un tel cas, votre perte en capital peut être considérée comme une « perte apparente » et vous être refusée. Le montant de la perte en capital refusée sera ajouté au prix de base rajusté des titres du propriétaire qui sont des biens échangés.

Si vous avez acquis des titres d'un Fonds structuré en société auprès d'une société en commandite dans le cadre d'une opération de roulement de titres avec impôt différé de Catégorie de société Sentry, le prix de base rajusté de vos titres sera calculé en fonction de dispositions spécifiques de la Loi de l'impôt. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité à ce sujet.

Dans certaines circonstances, si vous recevez des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital d'un Fonds structuré en société ou des distributions d'un Fonds structuré en fiducie qui sont désignées comme dividendes ordinaires ou dividendes sur les gains en capital, ou si vous réalisez des gains en capital à la disposition de titres d'un Fonds, vous pourriez être assujéti à un impôt minimum de remplacement.

Si vous détenez des titres à l'extérieur d'un régime enregistré, nous vous remettons chaque année un feuillet d'impôt sur lequel figureront les distributions et/ou les dividendes qui vous auront été versés. **Vous devriez conserver des relevés détaillés du coût d'acquisition et des frais d'acquisition de vos titres, de même que des distributions et/ou des dividendes qui s'y rapportent, car c'est la seule façon de calculer avec précision leur prix de base rajusté.** L'établissement du prix de base rajusté peut soulever des questions complexes, c'est pourquoi nous vous suggérons d'obtenir un avis juridique ou fiscal pour vous aider avec ces calculs.

Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds indique le dynamisme du conseiller en valeurs qui gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % équivaut à l'achat et à la vente par le Fonds de tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation d'un portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus vous êtes susceptible de recevoir une distribution de gains en capital ou un dividende du Fonds que vous devez inclure dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt pour cet exercice.

Communication de renseignements fiscaux

Les Fonds structurés en fiducie ou Catégorie de société Sentry (dans le cas d'un Fonds structuré en société) ont des obligations en matière de contrôle diligent et de communication de l'information prévues dans la loi intitulée Foreign Account Tax Compliance Act (au Canada, mise en œuvre par l'Accord Canada–États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux et la partie XVIII de la Loi de l'impôt, collectivement la « FATCA ») et la Norme commune de déclaration de l'OCDE (au Canada, mise en œuvre par la partie XIX de la Loi de l'impôt, la « NCD »). En règle générale, les porteurs de titres (ou, dans le cas de certains porteurs de titres qui sont des entités, les « personnes détenant le contrôle » de ces entités) seront tenus, en vertu de la loi, de fournir à leur représentant ou à la société de leur représentant des renseignements sur leur citoyenneté ou leur lieu de résidence aux fins de l'impôt et, le cas échéant, leur numéro d'identification de contribuable étranger. Si un porteur de titres (ou, le cas échéant, une personne détenant le contrôle du porteur de titres) i) est identifié comme une personne des États Unis (y compris un résident américain ou un citoyen américain); ii) est identifié comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis; ou iii) ne fournit pas les renseignements demandés et des indices laissent croire qu'il a le statut d'Américain ou de non-Canadien, les renseignements sur le porteur de titres (ou, le cas échéant, les personnes détenant le contrôle du porteur de titres) et sur son placement dans les Fonds structurés en fiducie et les Fonds structurés en société seront généralement communiqués à l'ARC à moins que les titres ne soient détenus dans un compte enregistré. Dans le cas de la FATCA, l'ARC fournira ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis et, dans le cas de la NCD, à l'autorité fiscale concernée de tout pays qui est un signataire de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers ou qui a par ailleurs accepté un échange d'information bilatéral avec le Canada aux termes de la NCD.

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE B : INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

Introduction

Les pages qui suivent contiennent des renseignements sommaires au sujet de chaque Fonds. Voici une description du type de renseignements figurant sous chaque rubrique.

Détails sur le Fonds

Au début du sommaire de chaque Fonds figure un tableau contenant les renseignements suivants sur le Fonds :

- **Type de fonds** – Vous indique la classification du Fonds.
- **Date de création** – Vous indique la date à laquelle les titres de chaque série du Fonds ont été offerts en vente au public pour la première fois.
- **Titres offerts** – Vous indique le type de titres d'OPC qui vous est offert.
- **Admissibilité pour les régimes enregistrés** – Vous indique si le Fonds est un placement admissible pour les comptes enregistrés.
- **Sous-conseiller en valeurs** – le cas échéant, vous indique qui est le sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Cette rubrique donne de l'information sur l'objectif de placement du Fonds et ses stratégies de placement.

Objectif de placement – C'est à cette rubrique que nous expliquons l'objectif de placement du Fonds ainsi que les types de titres dans lesquels il effectuera des placements en vue d'atteindre son objectif.

Stratégies de placement – C'est à cette rubrique que nous expliquons la façon dont le Fonds prévoit réaliser son objectif de placement.

Tout changement apporté à l'objectif de placement fondamental d'un Fonds doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres du Fonds en question convoquée à cette fin, sauf en ce qui a trait au Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI et au Fonds d'infrastructures mondiales CI, pour lesquels un tel changement exige l'approbation de 66⅔ % des voix exprimées à une telle assemblée. Nous pouvons modifier les stratégies de placement d'un Fonds à notre appréciation, sans préavis ni approbation préalable.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques pertinents se rapportant au Fonds sont décrits sous cette rubrique. Pour avoir des renseignements sur chacun des risques mentionnés sous cette rubrique, veuillez vous reporter à la rubrique *Risques généraux en matière de placement*.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Chaque investisseur est unique. Entre autres facteurs, vos objectifs de placement, votre tolérance au risque et votre période de placement peuvent déterminer si un Fonds représente ou non un placement approprié pour vous. Cette rubrique vous aidera, vous et votre conseiller financier, à décider si un placement dans le Fonds vous convient.

Méthode et classification des risques de placement

Nous déterminons le niveau de risque de chaque Fonds conformément à une méthode normalisée de classification du risque donnée dans le Règlement 81-102 et fondée sur la volatilité historique du Fonds, mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans. L'écart-type est un outil statistique courant qui permet de mesurer la volatilité et le niveau de risque d'un placement. Les Fonds présentant les écarts-types les plus élevés sont généralement considérés comme plus risqués que d'autres Fonds. Comme le rendement historique n'est pas nécessairement garant des rendements futurs, la volatilité historique d'un fonds n'est pas une indication de sa volatilité future. Vous devez savoir qu'il existe d'autres types de risques, à la fois mesurables et non mesurables.

Selon la méthode normalisée, si un Fonds offre des titres dans le public depuis moins de 10 ans, l'écart-type d'un OPC ou d'un indice de référence doit se rapprocher raisonnablement ou, si un Fonds est nouvellement créé, devrait se rapprocher raisonnablement, de l'écart-type du Fonds, pour déterminer le niveau de risque du Fonds.

Chaque Fonds se voit attribuer un niveau de risque de placement correspondant à l'une des catégories suivantes :

- **Faible** – Ce niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans des fonds du marché monétaire et des fonds de titres à revenu fixe canadiens;
- **Faible à moyen** – Ce niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans des fonds équilibrés ainsi que dans des fonds de titres à revenu fixe internationaux ou de sociétés, ou des deux;
- **Moyen** – Ce niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans un portefeuille d'actions diversifiées, qui est composé de plusieurs titres de capitaux propres de sociétés canadiennes ou internationales à forte capitalisation, ou des deux;
- **Moyen à élevé** – Ce niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans des fonds d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant de régions ou de secteurs d'activité en particulier;
- **Élevé** – Ce niveau de risque correspond à celui qui est généralement associé à un placement dans un portefeuille d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant de régions ou de secteurs d'activité en particulier qui sont assujettis à un grand risque de perte (comme les marchés émergents ou les métaux précieux).

Le tableau suivant présente le fonds ou l'indice de référence utilisé pour chaque Fonds qui compte un historique de rendement de moins de 10 ans.

Fonds	Fonds ou indice de référence
Portefeuille personnel de revenu équilibré CI	50 % Indice MSCI World 50 % Indice des obligations universelles FTSE Canada
Catégorie mandat privé de rendement équilibré CI	35 % Indice composé S&P/TSX 15 % Indice S&P 500 50 % Indice des obligations universelles FTSE Canada
Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes CI	Indice composé S&P/TSX
Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI	Indice composé S&P/TSX
Catégorie de revenu équilibré prudent CI	Fonds de revenu équilibré prudent CI

Fonds	Fonds ou indice de référence
Portefeuille personnel de revenu prudent CI	35 % Indice MSCI World 65 % Indice des obligations universelles FTSE Canada
Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI	Indice des obligations universelles FTSE Canada
Catégorie d'obligations de sociétés CI*	Fonds d'obligations de sociétés Signature
Portefeuille personnel de revenu défensif CI	20 % Indice MSCI World 80 % Indice des obligations universelles FTSE Canada
Fiducie privée d'énergie CI	Catégorie de société énergie mondiale Signature
Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux CI	Indice ICE BofAML Global Broad Market
Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales CI	Indice MSCI ACWI
Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI	50 % Indice MSCI World 50 % Indice ICE BofAML Global Broad Market
Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI	Indice ICE BofAML Global Corporate (couvert à 85 % en dollars canadiens)
Catégorie d'occasions de dividendes mondiaux CI	Indice MSCI ACWI
Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux CI	Indice ICE BofAML Global High Yield
Fiducie privée d'infrastructures mondiales CI	Fonds d'infrastructures mondiales CI
Fonds équilibré de valeur mondiale CI	50 % Indice MSCI World 50 % Indice ICE BofAML Global Broad Market
Fiducie privée d'immobilier mondial CI	Fonds d'immobilier mondial CI
Catégorie d'immobilier mondial CI	Fonds d'immobilier mondial CI
Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI	65 % Indice MSCI World 35 % Indice des obligations universelles FTSE Canada
Portefeuille personnel de croissance CI	80 % Indice MSCI World 20 % Indice des obligations universelles FTSE Canada
Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales CI	Indice MSCI EAEO
Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI	Indice MSCI EAEO
Fiducie privée de métaux précieux CI	Fonds de métaux précieux CI
Catégorie d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI	Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI
Fonds de revenu et d'actions américain CI	50 % Indice S&P 500 50 % Indice ICE BofAML U.S. Corporate & Government
Catégorie mandat privé d'actions américaines neutre en devises CI	Indice S&P 500 (couvert en dollars canadiens)

Fonds	Fonds ou indice de référence
Catégorie mandat privé d'actions américaines CI	Indice S&P 500 (couvert en dollars canadiens)
Fiducie privée d'actions américaines CI	Indice S&P 500 (couvert en dollars canadiens)
Catégorie d'actions américaines neutre en devises CI	Indice S&P 500 (couvert en dollars canadiens)
Catégorie d'actions américaines CI*	Fonds d'actions américaines CI

Parfois, il se pourrait que, à notre avis, le résultat obtenu grâce à cette méthode normalisée ne reflète pas le risque d'un Fonds compte tenu d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, nous pourrions placer le Fonds dans une catégorie de risque plus élevé, selon le cas. Nous examinons le niveau de risque de chaque Fonds tous les ans ou lorsqu'un changement important a été apporté aux objectifs ou aux stratégies de placement d'un Fonds. Dans le cadre de notre examen annuel, nous revoyons également notre méthode de classification des risques de placement et nous nous assurons que les fonds ou indices de référence utilisés dans nos calculs sont pertinents. Vers le 31 mai 2021, nous avons déterminé que l'indice de référence ou le fonds de référence de chaque Fonds indiqué par un astérisque (*) devrait être remplacé par son fonds sous-jacent, étant donné que le fonds sous-jacent affiche un historique de rendement d'au moins dix ans.

Le changement des fonds de référence ou des indices de référence n'a pas entraîné de changements aux niveaux de risque et ne découle pas de modifications apportées aux objectifs et stratégies de placement ou à la gestion de ces Fonds.

La façon dont nous établissons le niveau de risque de placement de chaque Fonds peut être obtenue sur demande, sans frais, en téléphonant au 1 800 792-9355 ou en nous transmettant un courriel à servicefrancais@ci.com.

Description des indices de référence

L'**indice ICE BofAML Global Broad Market** suit le rendement de titres de créance publique de qualité supérieure émis sur d'importants marchés locaux ou sur le marché des euro-obligations, notamment les obligations mondiales.

L'**indice ICE BofAML Global Corporate & High Yield** suit le rendement de titres de créance de sociétés de qualités supérieure ou inférieure émis au public sur d'importants marchés locaux ou sur le marché des euro-obligations.

L'**indice ICE BofAML Global Corporate** suit le rendement de titres de créance de sociétés de qualité supérieure émis au public sur d'importants marchés locaux ou sur le marché des euro-obligations.

L'**indice ICE BofAML Global High Yield** mesure le rendement du marché des obligations mondiales à rendement élevé.

L'**indice ICE BofAML U.S. Corporate & Government** est composé de titres de créance du Trésor des États-Unis, de titres de créance d'organismes gouvernementaux américains, de titres de créance imposables émis par des États et des territoires des États-Unis, et leurs subdivisions politiques, de titres de créance émis par des sociétés américaines et non américaines, de titres de créance de gouvernements non américains et de titres de créance d'agences supranationales.

L'**indice des obligations universelles FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui se compose d'obligations de qualité supérieure et à coupon fixe, libellées en dollars canadiens et ayant une durée de vie résiduelle d'au moins un an, émises par des gouvernements et des sociétés.

L'**indice MSCI ACWI** est un indice boursier pondéré en fonction du flottant qui tient compte à la fois des marchés mondiaux émergents et développés

L'**indice MSCI EAEO** est conçu pour représenter le rendement de titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de 21 marchés développés, y compris des pays de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient, à l'exception des États-Unis et du Canada. L'indice est disponible pour bon nombre de régions et de segments de marché et couvre environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chacun des 21 pays.

L'**indice MSCI World** est un vaste indice de référence d'actions mondiales qui représente le rendement de titres de capitaux propres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays développés. Il couvre environ 85 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque pays et n'offre aucune exposition aux marchés émergents.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des titres de 500 des sociétés américaines ouvertes les plus importantes que fournit S&P Dow Jones Indices LLC. Il est généralement utilisé pour mesurer le rendement du marché boursier américain en général.

L'**indice composé S&P/TSX** mesure le rendement de sociétés canadiennes inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, représentant environ 95 % du marché boursier canadien.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous explique comment et à quel moment le Fonds verse des distributions ou des dividendes.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

En plus du paiement des frais de gestion, chaque série de titres d'un Fonds paie ses propres charges d'exploitation ou frais d'exploitation et sa quote-part des frais d'exploitation communs. Ces montants sont payés sur l'actif du Fonds, ce qui signifie que vous les payez indirectement au moyen de rendements moins élevés.

Le tableau de cette partie vous aide à comparer le coût d'un placement dans les titres du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC semblables qui offrent la même série. Le tableau donne les frais cumulatifs que vous auriez payés si :

- vous aviez investi 1 000 \$ pour la période indiquée (sans aucuns frais d'acquisition);
- le rendement du Fonds avait été de 5 % chaque année;
- le Fonds avait eu le même ratio des frais de gestion au cours de chaque période indiquée qu'au cours de son dernier exercice.

Comme le taux de croissance de 5 % n'est qu'une hypothèse, tout comme le ratio des frais de gestion, vos frais réels peuvent être inférieurs ou supérieurs.

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* pour obtenir plus de renseignements sur le coût d'un placement dans les Fonds.

Catégorie d'occasions de dividendes mondiaux CI
(auparavant, Catégorie mondiale de dividendes Cambridge)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Date de création	Série A – le 29 mai 2012 Série B – le 29 mai 2012* Série F – le 29 mai 2012 Série I – le 29 mai 2012 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et une plus-value du capital en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son fonds sous-jacent, le Fonds mondial de dividendes Cambridge. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés du monde entier qui versent ou devraient verser des dividendes.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de dégager un rendement global élevé, au moyen de dividendes et de gains en capital, en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés du monde entier qui versent ou devraient verser des dividendes.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent :

- peut investir dans des titres à revenu fixe et d'autres titres productifs de revenu;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds;
- peut détenir temporairement de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des motifs stratégiques;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le fonds sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut, sous réserve de certaines restrictions, investir dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquels le fonds sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations, qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;

- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds mondial de dividendes Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous cherchez à ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,39	76,88	134,76	306,76
Série B	28,28	89,16	156,28	355,73
Série F	13,32	42,00	73,61	167,56
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds nord-américain de dividendes CI

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes à revenu et donnant droit à des dividendes
Date de création	Série A – le 21 août 2008 Série AT6 – le 22 novembre 2019 Série T8 – le 16 décembre 2015 Série B – le 21 août 2008* Série B8 – le 16 décembre 2015* Série D – le 22 novembre 2019 Série E – le 22 novembre 2019 Série EF – le 22 novembre 2019 Série F – le 21 août 2008 Série FT8 – le 16 décembre 2015 Série I – le 21 août 2008 Série O – le 22 novembre 2019 Série P – le 25 mars 2015** Série PT8 – le 16 décembre 2015**
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A et de série T8 souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B et de série B8, respectivement.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O et de série O8 ont changé de désignation pour devenir des titres de série P et de série PT8, respectivement.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir un équilibre entre revenu courant et plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et à revenu nord-américains donnant droit à des dividendes et/ou à des distributions, dont des titres de fiducies de revenu, des actions ordinaires et privilégiées et, dans une moindre mesure, des titres portant intérêt comme des obligations, des lettres de change ou des acceptations bancaires.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Le gestionnaire peut utiliser une combinaison de recherche descendante et de recherche ascendante. Des techniques comme l'analyse fondamentale, quantitative et technique pour évaluer le potentiel de croissance et de plus-value pourraient être utilisées. Le conseiller en valeurs évalue ainsi la situation financière et la direction de chaque société, son secteur et l'économie en général.

Dans le cadre de son évaluation, le gestionnaire :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;

- procède à des entrevues des membres de la société lorsque cela est possible.

Pour ce qui est du volet à revenu fixe du Fonds, qui représentera jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds, le gestionnaire peut également analyser :

- la courbe de rendement;
- les prévisions des variations dans les taux d'intérêt;
- les notes de solvabilité et le risque de crédit;
- la capacité de l'émetteur de générer suffisamment de liquidités afin de rembourser sa dette et de réinvestir dans son entreprise à long terme.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le gestionnaire examine également la valeur du placement par rapport à son cours actuel.

Le gestionnaire peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- déroger temporairement à son objectif de placement par le placement d'une partie de son actif dans de la trésorerie, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire à court terme pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives selon la conjoncture ou les conditions du marché en général.

Conformément à son objectif de placement, le Fonds peut également utiliser plusieurs autres stratégies de placement, dont les suivantes :

- le placement de jusqu'à 25 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- les placements privés ou dans d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- le placement de jusqu'à 10 %, au total, de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- les opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- les opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- la conclusion de ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un équilibre entre une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et distribuera le revenu et les gains en capital excédentaires annuellement en décembre. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Dans le cas des titres de série A, de série B, de série D, de série E, de série EF, de série F, de série O, de série P et de série I du Fonds, le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. Le gestionnaire peut, sans vous en aviser, modifier la fréquence de versement des distributions. Les distributions à l'égard des titres de série A, de série B, de série D, de série E, de série EF, de série F, de série O, de série P et de série I sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

La distribution mensuelle à l'égard des titres de série T8, de série B8, de série FT8 et de série PT8 du Fonds est calculée une fois l'an, en multipliant la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année civile précédente par 8 %, puis en divisant le résultat par 12. On calcule la distribution mensuelle des titres de série AT6 du Fonds une fois par an en multipliant la valeur liquidative par titre de la série à la fin de l'année civile précédente par 6 %, puis en divisant le résultat par 12. Sauf pour les titres de série T8, de série AT6, de série B8, de série FT8 et de série PT8 du Fonds détenus dans un régime enregistré au nom du client, les distributions à l'égard des titres de série T8, de série AT6, de série B8, de série FT8 et de série PT8 sont versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez que la totalité ou une partie de ces distributions soient automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions à l'égard des titres de série T8, de série AT6, de série B8, de série FT8 et de série PT8 du Fonds détenus dans un régime enregistré au nom du client sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant donné des directives contraires. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série AT6, de série T8, de série B, de série B8, de série D, de série E, de série EF, de série F, de série FT8, de série I, de série O, de série P et de série PT8 du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	22,95	72,36	126,83	288,71
Série AT6	23,36	73,65	129,10	293,87
Série T8	22,34	70,42	123,44	280,98
Série B	27,67	87,22	152,88	348,00
Série B8	27,57	86,90	152,32	346,71
Série D	20,80	65,58	114,94	261,65
Série E	22,85	72,04	126,27	287,42

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série EF	11,48	36,18	63,42	144,36
Série F	11,48	36,18	63,42	144,36
Série FT8	11,17	35,21	61,72	140,49
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62
Série PT8	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI
(auparavant, Catégorie de revenu toutes capitalisations Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions en majorité canadiennes
Date de création	Série A – le 31 mai 2011 Série B – le 31 mai 2011* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 31 mai 2011 Série I – le 31 mai 2011 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un rendement à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans les titres du Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de procurer un revenu mensuel régulier et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, dont des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe, et des FPI et des fiducies de redevances et de revenu.

Le montant total des titres étrangers dans lesquels investit le fonds sous-jacent n'excédera pas environ 49 % de son actif, à la valeur nette.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent peut utiliser plusieurs autres stratégies de placement, dont les suivantes :

- le placement de jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds;
- la dérogation à son objectif de placement par le placement temporaire d'une partie de son actif dans de la trésorerie ou des titres du marché monétaire à court terme pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives selon la conjoncture ou les conditions du marché en général;

- les investissements dans les placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- l'utilisation de dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le fonds sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- le placement de jusqu'à 10 %, au total, de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent.

- les opérations entre fonds aux termes desquelles le fonds sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- les opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- la conclusion de ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Le profil complet du fonds sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds de revenu toutes capitalisations Sentry (renommé Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une croissance à long terme;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital tous les ans et peut verser des distributions à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. **Il est prévu que les distributions versées peuvent inclure des dividendes ordinaires, des dividendes sur les gains en capital ou un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,29	76,56	134,20	305,47
Série B	26,75	84,31	147,79	336,40
Série E	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	12,81	40,38	70,78	161,11
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	2,25	7,11	12,46	28,36
Série P	1,43	4,52	7,93	18,04

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds d'actions de revenu toutes capitalisations canadiennes CI
(auparavant, *Fonds de revenu toutes capitalisations Sentry*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions en majorité canadiennes
Date de création*	Série A – le 18 septembre 2009 Série B – le 18 septembre 2009** Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 18 septembre 2009 Série I – le 18 septembre 2009 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015***
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* *Le Fonds a d'abord été constitué en 1997 comme fonds d'investissement à capital fixe, puis il a été converti en fonds commun de placement à capital variable le 14 août 2009.*

** *Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.*

*** *Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.*

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu mensuel régulier et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens composé notamment de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe, de titres de FPI et de titres de fiducies de revenu et de redevances.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée par au moins 66⅔ % des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe, des FPI et des fiducies de revenu et de redevances;
- peut investir dans des titres étrangers un montant n'excédant pas environ 49 % de l'actif du Fonds;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en

recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et distribuera le revenu et les gains en capital excédentaires annuellement en décembre. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans vous en aviser, modifier la fréquence de versement des distributions.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,18	76,24	133,63	304,18
Série B	27,77	87,55	153,45	349,29
Série E	23,36	73,65	129,10	293,87
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	12,71	40,06	70,21	159,82
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	2,15	6,78	11,89	27,07
Série P	1,33	4,20	7,36	16,76

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie d'actions de revenu canadiennes CI
(auparavant, Catégorie de revenu canadien Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions en majorité canadiennes
Date de création	Série A – le 28 mars 2006 Série B – le 28 mars 2006* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 15 avril 2008 Série I – le 21 août 2008 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Fonds est de procurer un rendement à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres du Fonds d'actions de revenu canadiennes CI.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de procurer un revenu mensuel régulier et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, dont des actions, des titres à revenu fixe, des FPI et des fiducies de revenu.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent :

- investira principalement dans des actions, des titres à revenu fixe, des FPI et des fiducies de revenu canadiens. Le gestionnaire adopte une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- peut investir dans des titres étrangers un montant n'excédant pas environ 49 % de son actif;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le fonds sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le fonds sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Le profil complet du fonds sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds de revenu canadien Sentry (renommé Fonds d'actions de revenu canadiennes CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,98	75,59	132,50	301,60
Série B	27,77	87,55	153,45	349,29
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	12,81	40,38	70,78	161,11
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	2,05	6,46	11,32	25,78
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds d’actions de revenu canadiennes CI
(auparavant, *Fonds de revenu canadien Sentry*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions en majorité canadiennes
Date de création	Série A – le 15 février 2002 Série B – le 15 février 2002* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 28 juillet 2005 Série I – le 21 août 2008 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l’option avec FAR, l’option avec frais réduits ou l’option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L’objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu mensuel régulier et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens composé d’actions et de titres à revenu fixe, de FPI et de fiducies de revenu.

Nous n’apporterons aucune modification à l’objectif de placement fondamental du Fonds sans d’abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n’y aura aucune modification, à moins qu’elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- investira principalement dans des actions, des titres à revenu fixe, des FPI et des fiducies de revenu canadiens. Le gestionnaire adopte une approche d’investissement fondamentale et ascendante;
- peut investir dans des titres étrangers un montant n’excédant pas environ 49 % de l’actif du Fonds;
- peut investir jusqu’à 10 % de son actif dans des titres d’autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d’autres fonds d’investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s’assurera qu’il correspond à l’objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu’occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;

- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au 31 mai 2021, la Catégorie de revenu canadien Sentry (renommée Catégorie d'actions de revenu canadiennes CI) détenait environ 12,77 % des titres du Fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et distribuera le revenu et les gains en capital excédentaires annuellement en décembre. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans vous en aviser, modifier la fréquence de versement des distributions.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,08	75,92	133,06	302,89
Série B	27,67	87,22	152,88	348,00
Série E	22,75	71,72	125,70	286,13
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	12,81	40,38	70,78	161,11
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,95	6,14	10,76	24,49
Série P	1,54	4,85	8,49	19,33

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI
(auparavant, Catégorie de revenu à petite/moyenne capitalisation Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions de PME en majorité canadiennes
Date de création	Série A – le 12 juin 2014 Série B – le 12 juin 2014* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 12 juin 2014 Série I – le 12 juin 2014 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions d'une société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu mensuel régulier et une plus-value du capital en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son fonds sous-jacent, le Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés et de fiducies à petite et à moyenne capitalisation, de même que dans des titres privilégiés et des débetures convertibles et, dans une moindre mesure, dans d'autres titres portant intérêt, comme les obligations, les bons du Trésor et les acceptations bancaires.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de procurer un revenu mensuel régulier et une plus-value du capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés et de fiducies à petite et à moyenne capitalisation, de même que dans des titres privilégiés et des débetures convertibles et, dans une moindre mesure, dans d'autres titres portant intérêt, comme les obligations, les bons du Trésor et les acceptations bancaires.

Le gestionnaire cherche à atteindre l'objet de placement du fonds sous-jacent en faisant appel à une méthode de placement axée sur la valeur et en utilisant une analyse fondamentale pour repérer des sociétés qui offrent un rendement élevé du capital investi, génèrent des flux de trésorerie disponibles et dont les besoins en capital sont modérés. En outre, le fonds sous-jacent peut détenir des titres privilégiés et des débetures convertibles.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent peut avoir recours à plusieurs stratégies de placement, dont les suivantes :

- les placements dans des titres étrangers pour un montant n'excédant pas environ 49 % de l'actif du fonds sous-jacent;
- le placement de jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds;
- la dérogation à son objectif de placement par le placement temporaire d'une partie de son actif dans de la trésorerie, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire à court terme pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives selon la conjoncture ou les conditions du marché en général;
- les placements privés ou dans d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- l'utilisation de dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le fonds sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- le placement de jusqu'à 10 %, au total, de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent.

- les opérations entre fonds aux termes desquelles le fonds sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- les opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- la conclusion de ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux*

ventes à découvert de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Le profil complet du fonds sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié à la faible capitalisation;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 99,77 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds de revenu à petite/moyenne capitalisation Sentry (renommé Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous cherchez à diversifier davantage votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,70	77,85	136,46	310,62
Série B	27,87	87,87	154,01	350,58
Série E	24,39	76,88	134,76	306,76
Série EF	13,01	41,03	71,91	163,69
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	2,25	7,11	12,46	28,36
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds d'actions de revenu à petite/moyenne capitalisation canadiennes CI (auparavant, Fonds de revenu à petite/moyenne capitalisation Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions de PME en majorité canadiennes
Date de création	Série A – le 28 juillet 2005 Série B – le 28 juillet 2005* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 28 juillet 2005 Série I – le 21 août 2008 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu mensuel régulier et une plus-value du capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés et de fiducies à petite et à moyenne capitalisation, de même que dans des titres privilégiés et des débetures convertibles et, dans une moindre mesure, dans d'autres titres portant intérêt, comme les obligations, les bons du Trésor et les acceptations bancaires.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Le gestionnaire fait appel à une méthode de placement axée sur la valeur et utilise une analyse fondamentale pour repérer des sociétés qui offrent un rendement élevé du capital investi, génèrent des flux de trésorerie disponibles et dont les besoins en capital sont modérés. En outre, le Fonds peut détenir des titres privilégiés et des débetures convertibles.

Conformément à son objectif de placement, le Fonds peut avoir recours à plusieurs stratégies de placement, dont les suivantes :

- les placements dans des titres étrangers pour un montant n'excédant pas environ 49 % de l'actif du Fonds;
- le placement de jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;

- la dérogation à son objectif de placement par le placement temporaire d'une partie de l'actif dans de la trésorerie, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire à court terme pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives selon la conjoncture ou les conditions du marché en général;
- les placements privés ou dans d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- l'utilisation de dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- les opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- les opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- la conclusion de ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié à la faible capitalisation;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous cherchez à diversifier davantage votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et distribuera le revenu et les gains en capital excédentaires annuellement en décembre. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans vous en aviser, modifier la fréquence de versement des distributions.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,80	78,18	137,03	311,91
Série B	27,87	87,87	154,01	350,58
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série EF	13,22	41,67	73,04	166,27
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	2,25	7,11	12,46	28,36
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie d'actions américaines CI
(auparavant, Catégorie de croissance et de revenu américain Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Date de création	Série A – le 29 mai 2012 Série B – le 29 mai 2012* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 29 mai 2012 Série I – le 29 mai 2012 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de rechercher un équilibre entre le revenu courant et la plus-value du capital à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans les titres de son fonds sous-jacent, le Fonds d'actions américaines CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres américains versant des dividendes, y compris des actions ordinaires et privilégiées et, dans une moindre mesure, dans des titres portant intérêt comme des obligations, des effets ou des acceptations bancaires.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de procurer aux investisseurs un équilibre entre le revenu courant et la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres américains versant des dividendes, y compris des actions ordinaires et privilégiées et, dans une moindre mesure, dans des titres portant intérêt comme des obligations, des effets ou des acceptations bancaires.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres américains versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres de capitaux propres américains qui n'en versent pas, dans des titres de capitaux propres non américains et dans des titres de créance;
- peut investir dans des titres non américains un montant n'excédant pas environ 30 % de son actif;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus

dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés et d'autres titres de capitaux propres et/ou titres de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure où la réglementation en valeurs mobilières l'autorise;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le fonds sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le fonds sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Le profil complet du fonds sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 99,54 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds de croissance et de revenu américain Sentry (renommé Fonds d'actions américaines CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous cherchez à ajouter une position en titres américains à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,18	76,24	133,63	304,18
Série B	27,77	87,55	153,45	349,29
Série E	23,36	73,65	129,10	293,87
Série EF	12,19	38,44	67,38	153,38
Série F	12,91	40,70	71,34	162,40
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie d’actions américaines neutre en devises CI
(auparavant, *Catégorie de croissance et de revenu américain neutre en devises Sentry*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Date de création	Série A – le 18 avril 2016 Série B – le 18 avril 2016 Série F – le 18 avril 2016 Série I – le 18 avril 2016 Série P – le 18 avril 2016*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L’objectif de placement du Fonds est de rechercher un équilibre entre le revenu courant et la plus-value du capital à long terme, tout en réduisant au minimum l’exposition du Fonds aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien, en investissant la quasi-totalité de son actif dans les titres de son fonds sous-jacent, le Fonds d’actions américaines CI, et en utilisant des dérivés afin de se couvrir contre le risque de change du portefeuille. Le fonds sous-jacent investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres américains versant des dividendes, y compris des actions ordinaires et privilégiées et, dans une moindre mesure, dans des titres portant intérêt, comme des obligations, des effets ou des acceptations bancaires.

Nous n’apporterons aucune modification à l’objectif de placement fondamental du Fonds sans d’abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n’y aura aucune modification, à moins qu’elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investira principalement dans des parts du fonds sous-jacent et cherchera à couvrir la quasi-totalité de son exposition au change par rapport au dollar canadien, en investissant dans des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, afin de se protéger contre les risques liés aux devises. Le Fonds utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Parce qu’il aura utilisé des dérivés, les fluctuations de la valeur des devises (comme le dollar américain) par rapport au dollar canadien n’auront en général aucun effet, positif ou négatif, sur le Fonds. Pour obtenir une description du risque associé à l’utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l’exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié.

L’objectif de placement du fonds sous-jacent est de procurer aux investisseurs un équilibre entre le revenu courant et la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres américains versant des dividendes, y compris des actions ordinaires et privilégiées et, dans une moindre mesure, dans des titres portant intérêt comme des obligations, des effets ou des acceptations bancaires.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres américains versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres de capitaux propres américains qui n’en versent pas, dans des titres de capitaux propres non américains et dans des titres de créance;

- peut investir dans des titres non américains un montant n'excédant pas environ 30 % de son actif;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés et d'autres titres de capitaux propres et/ou titres de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure où la réglementation en valeurs mobilières l'autorise;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le fonds sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le fonds sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Le profil complet du fonds sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 97,64 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds de croissance et de revenu américain Sentry (renommé Fonds d'actions américaines CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous cherchez à ajouter une position en titres américains à votre portefeuille de placements;
- vous cherchez à couvrir pour l'essentiel votre exposition aux fluctuations de change;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,59	77,53	135,89	309,33
Série B	28,28	89,16	156,28	355,73
Série F	13,01	41,03	71,91	163,69
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds d'actions américaines CI (auparavant, *Fonds de croissance et de revenu américain Sentry*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Date de création*	Série A – le 31 mai 2011 Série B – le 31 mai 2011** Série D – le 22 novembre 2019 Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 31 mai 2011 Série I – le 31 mai 2011 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015***
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* *Le Fonds a d'abord été constitué le 29 mars 2005 comme fonds d'investissement à capital fixe, puis il a été converti en fonds commun de placement à capital variable le 16 juin 2009.*

** *Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.*

*** *Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.*

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de rechercher un équilibre entre le revenu courant et la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres américains versant des dividendes, y compris des actions ordinaires et privilégiées et, dans une moindre mesure, dans des titres portant intérêt comme des obligations, des effets ou des acceptations bancaires.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres américains versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres de capitaux propres américains qui n'en versent pas, dans des titres de capitaux propres non américains et dans des titres de créance;
- peut investir dans des titres non américains un montant n'excédant pas environ 30 % de son actif;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés et d'autres titres de capitaux propres et/ou titres de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure où la réglementation en valeurs mobilières l'autorise;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à la concentration;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au 31 mai 2021, la Catégorie de croissance et de revenu américain Sentry (renommée Catégorie d'actions américaines CI) détenait environ 15,11 % des titres du Fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,62 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de Brookfield Asset Management Inc. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous cherchez à ajouter une position en titres américains à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et distribuera le revenu et les gains en capital excédentaires annuellement en décembre. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans vous en aviser, modifier la fréquence de versement des distributions.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série D, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,98	75,59	132,50	301,60
Série B	27,67	87,22	152,88	348,00
Série D	20,90	65,90	115,51	262,93
Série E	23,16	73,01	127,97	291,29
Série EF	11,68	36,83	64,55	146,93
Série F	12,81	40,38	70,78	161,11
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,54	4,85	8,49	19,33

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds d'infrastructures mondiales CI
(auparavant, *Fonds d'infrastructures mondiales Signature*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Date de création*	Série A – le 22 juin 2009 Série B – le 22 juin 2009** Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 22 juin 2009 Série I – le 28 mai 2010 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015***
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* *Le Fonds a d'abord été constitué le 30 janvier 2007 comme fonds d'investissement à capital fixe, puis il a été converti en fonds commun de placement à capital variable le 1^{er} avril 2009.*

** *Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.*

*** *Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.*

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant régulier en investissant à l'échelle mondiale dans des sociétés engagées directement ou indirectement dans les infrastructures.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée par au moins 66⅔ % des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégie de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de titres de sociétés d'infrastructures mondiales cotées en bourse.

La définition des infrastructures englobe les actifs physiques dont une société a besoin pour faciliter son fonctionnement ordonné, comprenant, mais sans s'y limiter, les suivants :

- le transport (les routes à péage, aéroports, ports de mer et voies ferrées);
- l'énergie (oléoducs, transport, distribution et production de gaz et d'électricité);
- l'eau (distribution et traitement);
- les communications (par radiodiffusion, satellites et câble);
- les établissements sociaux (hôpitaux, écoles et prisons).

Conformément à son objectif de placement, le Fonds peut également utiliser plusieurs autres stratégies de placement, dont les suivantes :

- le placement dans des titres à revenu fixe de sociétés engagées directement ou indirectement dans les infrastructures;
- le placement d'une partie ou de la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- le placement de jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- les placements dans des produits structurés, offerts sur les marchés publics ou privés, détenant des titres liés au secteur de l'infrastructure;
- la dérogation à son objectif de placement par le placement temporaire d'une partie son actif dans de la trésorerie, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire à court terme pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives selon la conjoncture ou les conditions du marché en général;
- les placements privés ou dans d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- l'utilisation de dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- le placement de jusqu'à 10 %, au total, de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- les opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- les opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique

Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres de la partie A du présent prospectus simplifié;

- la conclusion de ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux marchés émergents;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au secteur;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres du secteur des infrastructures mondiales à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et distribuera le revenu et les gains en capital excédentaires annuellement en décembre. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans vous en aviser, modifier la fréquence de versement des distributions.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,98	75,59	132,50	301,60
Série B	26,95	84,96	148,92	338,98
Série E	23,57	74,30	130,23	296,45
Série EF	11,99	37,80	66,25	150,80
Série F	12,60	39,73	69,65	158,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	2,46	7,75	13,59	30,93
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie de métaux précieux CI
(auparavant, Catégorie de métaux précieux Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions de métaux précieux
Date de création	Série A – le 15 avril 2008 Série B – le 15 avril 2008* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 15 avril 2008 Série I – le 21 août 2008 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres du Fonds de métaux précieux CI.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans le secteur des métaux précieux.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent :

- investira principalement dans le secteur des métaux précieux, c'est-à-dire dans les titres de sociétés émettrices qui exercent des activités liées à l'exploration, à l'exploitation et à la production de métaux précieux, de minéraux et autres gemmes;
- investira principalement dans des sociétés canadiennes, mais peut investir dans des titres étrangers un montant n'excédant pas environ 30 % des titres du fonds sous-jacent;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le fonds sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le fonds sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Le profil complet du fonds sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au secteur;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds de métaux précieux Sentry (renommé Fonds de métaux précieux CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez un fonds de croissance investissant dans le secteur des métaux précieux;
- vous cherchez à diversifier davantage votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque élevé;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital tous les ans et peut verser des distributions à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. **Il est prévu que les distributions payées à l'égard du Fonds comprendront des dividendes ordinaires, des dividendes sur les gains en capital ou un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,77	74,95	131,36	299,02
Série B	26,75	84,31	147,79	336,40
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	12,19	38,44	67,38	153,38
Série F	12,71	40,06	70,21	159,82
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	2,56	8,08	14,16	32,22
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds de métaux précieux CI (auparavant, Fonds de métaux précieux Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions de métaux précieux
Date de création	Série A – le 24 décembre 1997 Série B – le 24 décembre 1997* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 28 juillet 2005 Série I – le 21 août 2008 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans le secteur des métaux précieux.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- investira principalement dans le secteur des métaux précieux, c'est-à-dire dans les titres de sociétés émettrices qui exercent des activités liées à l'exploration, à l'exploitation et à la production de métaux précieux, de minéraux et autres gemmes;
- investira principalement dans des sociétés canadiennes, mais peut investir dans des titres étrangers un montant n'excédant pas environ 30 % de l'actif du Fonds;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles les Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou de leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds, ce qui peut augmenter les frais d'opérations et réduire ainsi le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux marchandises;

- le risque lié au secteur;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,06 %, 10,24 % et 11,77 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de K92 Mining Inc., de Northern Star Resources Ltd. et de Zijin Mining Group Co Ltd., respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez un OPC de croissance investissant dans le secteur des métaux précieux;
- vous cherchez à diversifier davantage votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque élevé;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Fonds peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,67	74,62	130,80	297,73
Série B	26,85	84,64	148,35	337,69
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	12,19	38,44	67,38	153,38
Série F	12,50	39,41	69,08	157,24
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	2,36	7,43	13,02	29,64
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie d'occasions de ressources CI
(auparavant, Catégorie d'occasions de ressources Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions de ressources naturelles
Date de création	Série A – le 28 mars 2000 Série B – le 28 mars 2000* Série F – le 15 avril 2008 Série I – le 21 août 2008 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés œuvrant dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles situées partout dans le monde. Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- investira principalement dans les secteurs de l'énergie et des ressources, qui comprennent des sociétés présentes dans les domaines du pétrole et du gaz, des mines et des minéraux, de la foresterie et d'autres ressources;
- investira principalement dans des titres de sociétés situées partout dans le monde qui sont reconnues en tant que chef de file dans leur domaine et dont la gestion est solide et cohérente;
- peut investir dans des titres de sociétés qui tirent leurs produits des activités ordinaires en fournissant des services aux secteurs de l'énergie et des ressources, comme à des sociétés exploitant des pipelines ou des services publics et les fabricants de matériel;
- peut investir dans d'autres titres, tels que des titres convertibles, des titres de créance à rendement élevé et des dérivés se rapportant à de tels titres;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds, qui pourra se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au secteur;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,37 %, 10,28 %, 11,67 %, 10,48 % et 11,19 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de Canfor Corp., de Hudbay Minerals Inc., d'Interfor Corp., de Lithium Americas Corp. et de West Fraser Timber Co. Ltd., respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez un OPC de croissance investissant dans le secteur de l'énergie et des ressources partout dans le monde;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque élevé;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital tous les ans et peut verser des distributions à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. **Il est prévu que les distributions versées peuvent inclure des dividendes ordinaires, des dividendes sur les gains en capital ou un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,77	74,95	131,36	299,02
Série B	26,54	83,67	146,65	333,82
Série F	12,50	39,41	69,08	157,24
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie d'immobilier mondial CI
(auparavant, Catégorie d'immobilier mondial Signature)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions de l'immobilier
Date de création	Série A – le 7 juin 2013 Série T8 – le 16 décembre 2015 Série B – le 7 juin 2013* Série B8 – le 16 décembre 2015* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 7 juin 2013 Série FT8 – le 16 décembre 2015 Série I – le 7 juin 2013 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015** Série PT8 – le 16 décembre 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A et de série T8 souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B et de série B8, respectivement.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O et de série O8 ont changé de désignation pour devenir des titres de série P et de série PT8, respectivement.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de générer un revenu courant régulier en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son fonds sous-jacent, le Fonds d'immobilier mondial CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des FPI et des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans le secteur immobilier résidentiel et commercial.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de générer un revenu courant régulier en investissant principalement dans des FPI et des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans le secteur immobilier résidentiel et commercial.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent :

- investira principalement dans des FPI et des actions ordinaires, mais pourrait investir dans des débetures convertibles et des parts de fiducie;
- investira principalement dans le secteur immobilier, c'est-à-dire dans des sociétés qui sont propriétaires d'immeubles résidentiels ou commerciaux, qui gèrent, financent ou font la promotion de tels immeubles ou encore qui font partie du secteur de l'immobilier résidentiel et commercial;

- peut investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés associées au secteur immobilier et des États ou dans d'autres titres garantis par des États;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir dans des produits structurés, publics ou privés, qui détiennent des titres associés à l'immobilier, comme des prêts hypothécaires, des crédits mezzanines ou des biens;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le fonds sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le fonds sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou de leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé

sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds sous-jacent pourrait, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Le profil complet du fonds sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux fiducies de placement;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au secteur;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres;
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires;
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds d'immobilier mondial Signature (renommé Fonds d'immobilier mondial CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu;
- vous cherchez un OPC investissant dans le secteur de l'immobilier;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Dans le cas des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds, le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions ou des dividendes mensuels de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement des distributions ou des dividendes. Les distributions et/ou les dividendes à l'égard des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

La distribution mensuelle à l'égard des titres de série T8, de série B8, de série FT8 et de série PT8 du Fonds est calculée une fois l'an, en multipliant la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année civile précédente par 8 %, puis en divisant le résultat par 12. Sauf pour les titres de série T8, de série B8, de série FT8 et de série PT8 du Fonds détenus dans un régime enregistré au nom du client, les distributions à l'égard des titres de série T8, de série B8, de série FT8 et de série PT8 sont versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez que la totalité ou une partie de ces distributions soient automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions à l'égard des titres de série T8, de série B8, de série FT8 et de série PT8 du Fonds détenus dans un régime enregistré au nom du client sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant donné des directives contraires. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série T8, de série B, de série B8, de série E, de série EF, de série F, de série FT8, de série I, de série O, de série P et de série PT8 du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,08	75,92	133,06	302,89
Série T8	24,39	76,88	134,76	306,76
Série B	27,36	86,25	151,18	344,13
Série B8	27,77	87,55	153,45	349,29
Série E	22,85	72,04	126,27	287,42
Série EF	11,07	34,89	61,15	139,20
Série F	12,60	39,73	69,65	158,53
Série FT8	12,91	40,70	71,34	162,40
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62
Série PT8	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds d'immobilier mondial CI
(auparavant, Fonds d'immobilier mondial Signature)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions de l'immobilier
Date de création	Série A – le 24 décembre 1997 Série T8 – le 16 décembre 2015 Série B – le 24 décembre 1997* Série B8 – le 16 décembre 2015* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 28 juillet 2005 Série FT8 – le 16 décembre 2015 Série I – le 21 août 2008 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015** Série PP – le 22 novembre 2019 Série PT8 – le 16 décembre 2015**
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A et de série T8 souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B et de série B8, respectivement.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O et de série O8 ont changé de désignation pour devenir des titres de série P et de série PT8, respectivement.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de générer un revenu courant régulier en investissant principalement dans des FPI et des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans le secteur immobilier résidentiel et commercial.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- investira principalement dans des FPI et des actions ordinaires, mais pourrait investir dans des débetures convertibles et des parts de fiducie;
- investira principalement dans le secteur immobilier, c'est-à-dire dans des sociétés qui sont propriétaires d'immeubles résidentiels ou commerciaux, qui gèrent, financent ou font la promotion de tels immeubles ou encore qui font partie du secteur de l'immobilier résidentiel et commercial;
- peut investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés associées au secteur immobilier et des États ou dans d'autres titres garantis par des États;

- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir dans des produits structurés, publics ou privés, qui détiennent des titres associés à l'immobilier, comme des prêts hypothécaires, des crédits mezzanines ou des biens;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou de leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux*

ventes à découvert de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le Fonds pourrait, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux fiducies de placement;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au secteur;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres;
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires;
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu;
- vous cherchez un OPC investissant dans le secteur de l'immobilier;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et distribuera le revenu et les gains en capital excédentaires chaque année en décembre. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Dans le cas des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O, de série P et de série PP du Fonds, le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement des distributions. Les distributions à l'égard des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O, de série P et de série PP sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions sont versées. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

La distribution mensuelle à l'égard des titres de série T8, de série B8, de série FT8 et de série PT8 du Fonds est calculée une fois l'an, en multipliant la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année civile précédente par 8 %, puis en divisant le résultat par 12. Sauf pour les titres de série T8, de série B8, de série FT8 et de série PT8 du Fonds détenus dans un régime enregistré au nom du client, les distributions à l'égard des titres de série T8, de série B8, de série FT8 et de série PT8 sont versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez que la totalité ou une partie de ces distributions soient automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions à l'égard des titres de série T8, de série B8, de série FT8 et de série PT8 du Fonds détenus dans un régime enregistré au nom du client sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant donné des directives contraires. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série T8, série B, de série B8, de série E, de série EF, de série F, de série FT8, de série I, de série O, de série P, de série PP et de série PT8 du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,77	74,95	131,36	299,02
Série T8	24,08	75,92	133,06	302,89
Série B	26,64	83,99	147,22	335,11
Série B8	27,05	85,28	149,48	340,27
Série E	21,83	68,81	120,61	274,53
Série EF	11,17	35,21	61,72	140,49
Série F	12,60	39,73	69,65	158,53
Série FT8	12,30	38,77	67,95	154,67
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62
Série PP	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds équilibré de valeur mondiale CI

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial neutre
Date de création*	Série A – le 7 juin 2013 Série B – le 7 juin 2013** Série F – le 7 juin 2013 Série I – le 7 juin 2013 Série P – le 25 mars 2015***
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseillers en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC Marret Asset Management Inc.

* Le Fonds a été créé initialement en 2003 comme un fonds à capital fixe, puis a été converti en fonds commun de placement à capital variable le 24 mai 2013.

** Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

*** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux investisseurs un revenu stable et une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- cherchera à maintenir une position sur des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, qui sera généralement de l'ordre de 25 % à 75 % dans chaque cas;
- peut investir dans tous les types de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;

- peut déroger à son objectif de placement en investissant temporairement une partie de son actif dans de la trésorerie ou des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, et peut utiliser ces dérivés pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent »), en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. En retour, cette gestion active peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Elle accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les parts du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et distribuera le revenu et les gains en capital excédentaires annuellement en décembre. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans vous en aviser, modifier la fréquence de versement des distributions.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre

de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,57	74,30	130,23	296,45
Série B	23,77	74,95	131,36	299,02
Série F	12,19	38,44	67,38	153,38
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie de revenu équilibré prudent CI
(auparavant, Catégorie de revenu équilibré prudent Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien neutre
Date de création	Série A – le 26 janvier 2012 Série B – le 26 janvier 2012* Série F – le 26 janvier 2012 Série I – le 26 janvier 2012 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux investisseurs un revenu stable et une plus-value du capital à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son fonds sous-jacent, le Fonds de revenu équilibré prudent CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans un portefeuille prudent et diversifié de titres de capitaux propres axés sur le revenu et de titres à revenu fixe canadiens.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des actionnaires du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est de procurer aux investisseurs un revenu stable et une plus-value du capital à long terme, en investissant dans un portefeuille prudent et diversifié de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres axés sur le revenu.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent :

- cherchera à maintenir une position sur des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres axés sur le revenu, qui sera généralement de l'ordre de 40 % à 60 % pour chacune des catégories;
- cherchera en général à conserver une note moyenne de « A » ou une note supérieure à l'égard de la partie de son portefeuille constituée de titres à revenu fixe;
- peut investir dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe étrangers un montant n'excédant pas environ 49 % de son actif;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus

dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le fonds sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le fonds sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds sous-jacent. Cette gestion active peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Elle accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Le profil complet du fonds sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds de revenu équilibré prudent Sentry (renommé Fonds de revenu équilibré prudent CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	22,75	71,72	125,70	286,13
Série B	23,06	72,69	127,40	290,00
Série F	11,78	37,15	65,12	148,22
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds de revenu équilibré prudent CI
(auparavant, *Fonds de revenu équilibré prudent Sentry*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien neutre
Date de création	Série A – le 17 mars 2010 Série B – le 17 mars 2010* Série F – le 17 mars 2010 Série I – le 17 mars 2010 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux investisseurs un revenu stable et une plus-value du capital à long terme, en investissant dans un portefeuille prudent et diversifié de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres axés sur le revenu canadiens.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- cherchera à maintenir une position sur des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres axés sur le revenu, qui sera généralement de l'ordre de 40 % à 60 % pour chacune des catégories;
- cherchera en général à conserver une note moyenne de « A » ou une note supérieure à l'égard de la partie de son portefeuille constituée de titres à revenu fixe;
- peut investir dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe étrangers un montant n'excédant pas environ 49 % de l'actif du Fonds;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;

- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au 31 mai 2021, la Catégorie de revenu équilibré prudent Sentry (renommée Catégorie de revenu équilibré prudent CI) détenait environ 26,63 % des titres du Fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds verse des distributions mensuelles et distribue tout excédent de revenu et de gains en capital au mois de décembre, chaque année. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment lorsque la conjoncture du marché change. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement des distributions.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	22,95	72,36	126,83	288,71
Série B	23,26	73,33	128,53	292,58
Série F	11,78	37,15	65,12	148,22
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,43	4,52	7,93	18,04

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fonds de revenu et d'actions américain CI
(auparavant, *Fonds de revenu mensuel américain Sentry*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial neutre
Date de création	Série A – le 4 mars 2013 Série AH – le 9 mars 2020 Série B – le 4 mars 2013* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 4 mars 2013 Série FH – le 9 mars 2020 Série I – le 4 mars 2013 Série IH – le 9 mars 2020 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015** Série PH – le 9 mars 2020
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux investisseurs un revenu stable et une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe américains.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- cherchera à maintenir une position sur des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, qui sera généralement de l'ordre de 25 % à 75 % dans chaque cas;
- peut investir dans tous les types de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres américains et d'autres titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;

- peut déroger à son objectif de placement en investissant temporairement une partie de son actif dans de la trésorerie ou des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives en fonction de la situation générale du marché ou de la conjoncture économique;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Fonds et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent »), en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le Fonds peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cette gestion active peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Elle accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié aux séries couvertes;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres américains à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et distribuera le revenu et les gains en capital excédentaires annuellement, en décembre. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Si le revenu et les gains en capital que réalise le Fonds ne suffisent pas au versement d'une distribution, le Fonds peut effectuer un remboursement de capital afin de combler la différence. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence du versement des distributions.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre

de série calculée à la date à laquelle une distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série AH, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série FH, de série I, de série IH, de série O, de série P et de série PH du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,06	72,69	127,40	290,00
Série AH	22,24	70,10	122,87	279,69
Série B	23,36	73,65	129,10	293,87
Série E	22,44	70,75	124,00	282,27
Série EF	11,07	34,89	61,15	139,20
Série F	11,58	36,50	63,98	145,64
Série FH	11,37	35,86	62,85	143,07
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IH	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	2,15	6,78	11,89	27,07
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91
Série PH	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie du marché monétaire CI

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Marché monétaire canadien
Date de création	Série A – le 28 mars 2006 Série B – le 28 mars 2006* Série F – le 15 avril 2008 Série I – le 21 août 2008 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de maximiser le revenu à court terme et de préserver le capital en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres du Fonds du marché monétaire CI.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du fonds sous-jacent est d'obtenir un revenu au taux de rendement le plus élevé possible tout en préservant les capitaux et la liquidité.

Conformément à son objectif de placement, le fonds sous-jacent :

- investira principalement dans des instruments du marché monétaire échéant dans moins de 365 jours, ce qui comprend des obligations à court terme émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province ou leurs organismes, le papier commercial, et d'autres obligations à court terme de qualité élevée de sociétés et de banques canadiennes;
- peut investir jusqu'à 5 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et les FNB que nous gérons. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds sera géré selon une stratégie de placement prudente et tentera de maintenir une valeur liquidative constante par titre de série de 10,00 \$. Il n'est pas certain, toutefois, que la valeur liquidative par titre de série ne fluctuera pas. Les risques pertinents associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds marché monétaire CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à préserver votre capital;
- vous n'êtes disposé à accepter qu'un niveau de risque faible.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, changer la fréquence de paiement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	3,89	12,28	21,52	48,98
Série B	2,87	9,05	15,85	36,09
Série F	3,59	11,31	19,82	45,11
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie d'obligations de sociétés CI
(auparavant, *Catégorie d'obligations de sociétés Signature*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Revenu fixe à rendement élevé
Date de création	Série A – le 31 août 2012 Série B – le 31 août 2012* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 31 août 2012 Série I – le 31 août 2012 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux investisseurs un rendement similaire au rendement du Fonds d'obligations de sociétés Signature, ou d'un autre fonds d'obligations nord-américain et/ou international géré par le gestionnaire (le « fonds de référence »). Le fonds de référence a comme objectif de placement de réaliser un rendement élevé en évaluant ses placements au moyen d'une analyse de la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe qui ont reçu une note égale ou inférieure à la note attribuée aux titres de bonne qualité.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investira la quasi-totalité de son actif dans des titres du fonds de référence.

Le fonds de référence investira principalement dans des titres à revenu fixe qui ont reçu une note égale ou inférieure à la note attribuée aux titres de bonne qualité, et :

- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du fonds de référence et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le fonds de référence;

- peut déroger à son objectif de placement en investissant temporairement une partie de son actif dans de la trésorerie ou des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds de référence et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du fonds de référence, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut, sous réserve de certaines restrictions, investir dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent »), en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds de référence, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds de référence.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le fonds de référence peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds de référence et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds de référence. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations, qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds d'obligations de sociétés Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	16,09	50,72	88,90	202,36
Série B	16,19	51,04	89,46	203,64
Série E	14,04	44,26	77,57	176,58
Série EF	7,58	23,91	41,90	95,38
Série F	10,35	32,63	57,19	130,18
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie d'obligations à rendement élevé CI
(auparavant, Catégorie d'obligations à rendement élevé Signature)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Revenu fixe à rendement élevé
Date de création	Série A – le 28 mai 2010 Série B – le 28 mai 2010* Série E – le 30 janvier 2019 Série EF – le 30 janvier 2019 Série F – le 28 mai 2010 Série I – le 28 mai 2010 Série O – le 30 janvier 2019 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'offrir un rendement similaire au rendement du Fonds d'obligations à rendement élevé Signature ou d'un autre fonds nord-américain et/ou international d'obligations géré par le gestionnaire (le « fonds de référence »), qui investit principalement dans des obligations de sociétés à rendement élevé et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs situés partout dans le monde.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit la quasi-totalité de son actif dans des titres du fonds de référence.

Le fonds de référence a pour objectif de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital en investissant dans des obligations de sociétés à rendement élevé et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs situés partout dans le monde. Il investit principalement dans des obligations de sociétés et dans des titres de créance qui ont obtenu d'une agence de notation nord-américaine reconnue la note de « BBB » ou une note inférieure, et :

- peut investir dans des prêts bancaires, des obligations convertibles et des titres de créance à taux variable;
- peut investir dans des obligations des marchés émergents;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du fonds de référence et prendra en considération des facteurs

comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement pour le fonds de référence;

- peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, des obligations d'État ou des obligations de sociétés de bonne qualité pour des motifs stratégiques;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du fonds de référence et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du fonds de référence, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut, sous réserve de certaines restrictions, investir dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds de référence, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds de référence.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le fonds de référence peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du fonds de référence et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du fonds de référence. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchés émergents;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres du Fonds d'obligations à rendement élevé Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, changer la fréquence de paiement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série B, de série E, de série EF, de série F, de série I, de série O et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	19,67	62,02	108,72	247,47
Série B	20,39	64,29	112,68	256,49
Série E	16,81	52,98	92,86	211,38
Série EF	8,10	25,52	44,73	101,82
Série F	11,17	35,21	61,72	140,49
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Portefeuille personnel de revenu équilibré CI
(auparavant, Portefeuille de revenu équilibré Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial neutre
Date de création	Série A – le 16 septembre 2014 Série T5 – le 16 septembre 2014 Série T7 – le 16 septembre 2014 Série B – le 16 septembre 2014* Série B5 – le 16 septembre 2014* Série B7 – le 16 septembre 2014* Série F – le 16 septembre 2014 Série FT5 – le 16 septembre 2014 Série FT7 – le 16 septembre 2014 Série I – le 16 septembre 2014 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A, de série T5 et de série T7 souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B, de série B5 et de série B7, respectivement.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- conservera, directement ou indirectement, un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux de sociétés de toute capitalisation, y compris celles exerçant leurs activités dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures, de l'énergie et des matériaux. Le volet des titres de capitaux propres comptera pour 40 % à 80 % du portefeuille et celui des titres à revenu fixe, pour 20 % à 60 % du portefeuille du Fonds;
- en ce qui concerne le volet de son portefeuille constitué de titres à revenu fixe, le Fonds investira, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres à revenu fixe à rendement élevé et de titres à revenu fixe de qualité supérieure, de tout type, et conservera une note de crédit moyenne de « BB » ou une note supérieure;

- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours de ses placements et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles il peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut aussi se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. La vente à découvert ne sera utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et sera assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cette gestion active peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Elle accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 39,17 %, 17,02 %, 14,39 % et 18,34 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens Sentry (renommée Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI), de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI), de la Fiducie privée d'actions de revenu internationales Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI) et de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry (renommée Fiducie privée d'actions américaines CI), respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une source régulière de revenu courant et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Dans le cas des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds, le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions ou des dividendes mensuels de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions ou dividendes mensuels.

Les titres de série T5, de série B5 et de série FT5 sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible. La distribution mensuelle est calculée une fois par an selon la méthode suivante : la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente est multipliée par 5 % et divisée ensuite par 12.

Les titres de série T7, de série B7 et de série FT7 sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible. La distribution mensuelle est calculée une fois par an selon la méthode suivante : la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente est multipliée par 7 % et divisée ensuite par 12.

Lorsque les titres de série T5, de série B5, de série FT5, de série T7, de série B7 et de série FT7 du Fonds sont détenus dans un régime enregistré qui n'est pas au nom du client, les distributions à l'égard des titres de ces séries sont versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte de banque, sauf si vous nous avez avisé par écrit préalablement que vous souhaitez que la totalité ou une tranche de ces distributions soit réinvestie dans des titres supplémentaires du Fonds. Dans tous les autres cas, les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série T5, de série T7, de série B, de série B5, de série B7, de série F, de série FT5, de série FT7, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	22,95	72,36	126,83	288,71
Série T5	23,06	72,69	127,40	290,00
Série T7	22,95	72,36	126,83	288,71
Série B	23,88	75,27	131,93	300,31
Série B5	24,39	76,88	134,76	306,76
Série B7	23,26	73,33	128,53	292,58
Série F	11,68	36,83	64,55	146,93
Série FT5	11,37	35,86	62,85	143,07
Série FT7	11,48	36,18	63,42	144,36
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Portefeuille personnel de revenu prudent CI
(auparavant, Portefeuille de revenu prudent Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A – le 16 septembre 2014 Série T5 – le 16 septembre 2014 Série T7 – le 16 septembre 2014 Série B – le 16 septembre 2014* Série B5 – le 16 septembre 2014* Série B7 – le 16 septembre 2014* Série F – le 16 septembre 2014 Série FT5 – le 16 septembre 2014 Série FT7 – le 16 septembre 2014 Série I – le 16 septembre 2014 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A, de série T5 et de série T7 souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B, de série B5 et de série B7, respectivement.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant, d'assurer la préservation du capital et d'apporter une possibilité de plus-value du capital en investissant prudemment dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- conservera, directement ou indirectement, un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux de sociétés de toute capitalisation, y compris celles exerçant leurs activités dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures, de l'énergie et des matériaux. Le volet des titres de capitaux propres comptera pour 10 % à 50 % du portefeuille et celui des titres à revenu fixe, pour 50 % à 90 % du portefeuille du Fonds;
- en ce qui concerne le volet de son portefeuille constitué de titres à revenu fixe, le Fonds investira, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres à rendement élevé et de titres de qualité supérieure, de tout type, et conservera une note de crédit moyenne de « BBB » ou une note supérieure;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense

applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;

- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours de ses placements et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut aussi se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles il peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut aussi se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. La vente à découvert ne sera utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et sera assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cette gestion active peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Elle accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 56,01 %, 12,25 % et 13,70 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens Sentry (renommée Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI), de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI) et de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry (renommée Fiducie privée d'actions américaines CI), respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une source régulière de revenu courant et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Dans le cas des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds, le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions ou des dividendes mensuels de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions ou dividendes mensuels.

Les titres de série T5, de série B5 et de série FT5 sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible. La distribution mensuelle est calculée une fois par an selon la méthode suivante : la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente est multipliée par 5 % et divisée ensuite par 12.

Les titres de série T7, de série B7 et de série FT7 sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible. La distribution mensuelle est calculée une fois par an selon la méthode suivante : la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente est multipliée par 7 % et divisée ensuite par 12.

Lorsque les titres de série T5, de série B5, de série FT5, de série T7, de série B7 et de série FT7 du Fonds sont détenus dans un régime enregistré qui n'est pas au nom du client, les distributions à l'égard des titres de ces séries sont versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte de banque, sauf si vous nous avez avisé par écrit préalablement que vous souhaitez que la totalité ou une tranche de ces distributions soit réinvestie dans des titres supplémentaires du Fonds. Dans tous les autres cas, les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série T5, de série T7, de série B, de série B5, de série B7, de série F, de série FT5, de série FT7, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	22,54	71,07	124,57	283,56
Série T5	21,83	68,81	120,61	274,53
Série T7	22,54	71,07	124,57	283,56
Série B	23,26	73,33	128,53	292,58
Série B5	23,06	72,69	127,40	290,00
Série B7	23,06	72,69	127,40	290,00
Série F	11,17	35,21	61,72	140,49
Série FT5	10,76	33,92	59,45	135,33
Série FT7	10,86	34,24	60,02	136,62
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Portefeuille personnel de revenu défensif CI
(auparavant, Portefeuille de revenu défensif Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A – le 20 juin 2017 Série T5 – le 20 juin 2017 Série B – le 20 juin 2017 Série B5 – le 20 juin 2017 Série F – le 20 juin 2017 Série FT5 – le 20 juin 2017 Série I – le 20 juin 2017 Série P – le 20 juin 2017*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant, de préserver le capital et d'offrir une possibilité de plus-value du capital en investissant prudemment dans un portefeuille diversifié géré de façon dynamique qui est composé principalement de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres mondiaux.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- conservera, directement ou indirectement, un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres mondiaux de sociétés de toute capitalisation, y compris celles exerçant leurs activités dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures, de l'énergie et des matériaux. Le volet des titres à revenu fixe comptera pour 60 % à 100 % du portefeuille et celui des titres de capitaux propres, pour 0 % à 40 % du portefeuille du Fonds;
- en ce qui concerne le volet de son portefeuille constitué de titres à revenu fixe, le Fonds investira principalement, directement ou indirectement, dans des placements de qualité supérieure et, dans une moindre mesure, dans des titres de revenu fixe à rendement élevé de tout type, et conservera une note de crédit moyenne de « BBB » ou une note supérieure;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours de ses placements et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut aussi se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles il peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut aussi se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. La vente à découvert ne sera utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et sera assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cette gestion active peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Elle accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 74,34 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens Sentry (renommée Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une source régulière de revenu courant et la préservation du capital;
- vous souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Dans le cas des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds, le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions ou des dividendes mensuels de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution

de la conjoncture du marché. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions ou dividendes mensuels.

Les titres de série T5, de série B5 et de série FT5 sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible. La distribution mensuelle est calculée une fois par an selon la méthode suivante : la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente (ou, s'il y a lieu, à la date à laquelle pouvaient être souscrits pour la première fois au cours de l'année les titres de série T5, de série B5 et de série FT5) est multipliée par 5 % et divisée ensuite par 12.

Lorsque les titres de série T5, de série B5 et de série FT5 du Fonds sont détenus dans un régime enregistré qui n'est pas au nom du client, les distributions à l'égard des titres de ces séries sont versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte de banque, sauf si vous nous avez avisé par écrit préalablement que vous souhaitez que la totalité ou une tranche de ces distributions soit réinvestie dans des titres supplémentaires du Fonds. Dans tous les autres cas, les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série T5, de série B, de série B5, de série F, de série FT5, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	19,16	60,41	105,88	241,02
Série T5	18,34	57,83	101,35	230,71
Série B	19,98	62,99	110,41	251,33
Série B5	19,88	62,67	109,85	250,05
Série F	10,66	33,60	58,89	134,04
Série FT5	10,66	33,60	58,89	134,04
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI
(auparavant, Portefeuille de croissance et de revenu Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial d'actions
Date de création	Série A – le 16 septembre 2014 Série T4 – le 16 septembre 2014 Série T6 – le 16 septembre 2014 Série B – le 16 septembre 2014* Série B4 – le 16 septembre 2014* Série B6 – le 16 septembre 2014* Série F – le 16 septembre 2014 Série FT4 – le 16 septembre 2014 Série FT6 – le 16 septembre 2014 Série I – le 16 septembre 2014 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A, de série T4 et de série T6 souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B, de série B4 et de série B6, respectivement.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un équilibre entre une plus-value du capital à long terme et un revenu courant en investissant dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- conservera, directement ou indirectement, un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux de sociétés de toute capitalisation, y compris celles exerçant leurs activités dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures, de l'énergie et des matériaux. Le volet des titres de capitaux propres comptera pour 60 % à 90 % du portefeuille et celui des titres à revenu fixe, pour 10 % à 40 % du portefeuille du Fonds;
- en ce qui concerne le volet de son portefeuille constitué de titres à revenu fixe, le Fonds investira, directement ou indirectement, dans un ensemble composé principalement de titres à rendement élevé et, dans une moindre mesure, de titres de qualité supérieure, de tout type, et conservera une note de crédit moyenne de « B » ou une note supérieure;

- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours de ses placements et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles il peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut aussi se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. La vente à découvert ne sera utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et sera assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cette gestion active peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Elle accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 26,16 %, 20,76 %, 18,63 % et 23,02 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens Sentry (renommée Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI), de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI), de la Fiducie privée d'actions de revenu internationales Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI) et de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry (renommée Fiducie privée d'actions américaines CI), respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un équilibre entre une plus-value du capital à long terme et une source régulière de revenu courant;
- vous souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Dans le cas des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds, le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions ou des dividendes mensuels de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions ou dividendes mensuels.

Les titres de série T4, de série B4 et de série FT4 sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible, et des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital pourraient être versés sur ceux-ci annuellement en décembre. La distribution mensuelle est calculée une fois par an selon la méthode suivante : la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente est multipliée par 4 % et divisée ensuite par 12.

Les titres de série T6, de série B6 et de série FT6 sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible, et des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital pourraient être versés sur ceux-ci annuellement en décembre. La distribution mensuelle est calculée une fois par an selon la méthode suivante : la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente est multipliée par 6 % et divisée ensuite par 12.

Lorsque les titres de série T4, de série B4, de série FT4, de série T6, de série B6 et de série FT6 du Fonds sont détenus dans un régime enregistré qui n'est pas au nom du client, les distributions à l'égard des titres de ces séries sont versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte de banque, sauf si vous nous avez avisé par écrit préalablement que vous souhaitez que la totalité ou une tranche de ces distributions soit réinvestie dans des titres supplémentaires du Fonds. Dans tous les autres cas, les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série T4, de série T6, de série B, de série B4, de série B6, de série F, de série FT4, de série FT6, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série T4	23,36	73,65	129,10	293,87
Série T6	23,88	75,27	131,93	300,31
Série B	24,49	77,21	135,33	308,05
Série B4	24,08	75,92	133,06	302,89
Série B6	24,59	77,53	135,89	309,33
Série F	12,60	39,73	69,65	158,53
Série FT4	12,60	39,73	69,65	158,53
Série FT6	12,50	39,41	69,08	157,24

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Portefeuille personnel de croissance CI
(auparavant, Portefeuille de croissance Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial d'actions
Date de création	Série A – le 16 septembre 2014 Série T4 – le 16 septembre 2014 Série T6 – le 16 septembre 2014 Série B – le 16 septembre 2014* Série B4 – le 16 septembre 2014* Série B6 – le 16 septembre 2014* Série F – le 16 septembre 2014 Série FT4 – le 16 septembre 2014 Série FT6 – le 16 septembre 2014 Série I – le 16 septembre 2014 Série P – le 25 mars 2015**
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 1^{er} avril 2016, les titres de série A, de série T4 et de série T6 souscrits selon l'option avec FAR, l'option avec frais réduits ou l'option avec frais réduits 2 ont changé de désignation pour devenir des titres de série B, de série B4 et de série B6, respectivement.

** Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer une plus-value du capital à long terme et la possibilité d'un revenu courant en investissant dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé principalement de titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, de titres à revenu fixe mondiaux.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Fonds sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Fonds à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Fonds :

- conservera, directement ou indirectement, un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux de sociétés de toute capitalisation, y compris celles exerçant leurs activités dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures, de l'énergie et des matériaux. Le volet des titres de capitaux propres comptera pour 70 % à 100 % du portefeuille et celui des titres à revenu fixe, pour 0 % à 30 % du portefeuille du Fonds;
- en ce qui concerne le volet de son portefeuille constitué de titres à revenu fixe, le Fonds investira, directement ou indirectement, dans un ensemble composé principalement de titres à rendement élevé et, dans une moindre mesure, de titres de qualité supérieure, de tout type, et conservera une note de crédit moyenne de « B » ou une note supérieure;

- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Fonds et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le fonds sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours de ses placements et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Fonds, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Fonds, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles il peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. La vente à découvert ne sera utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Fonds et sera assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Fonds. Cette option de gestion peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Fonds. Elle accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Fonds dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 14,79 %, 22,73 %, 21,52 % et 29,13 % de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens Sentry (renommée Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI), de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI), de la Fiducie privée d'actions de revenu internationales Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI) et de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry (renommée Fiducie privée d'actions américaines CI), respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une plus-value du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des titres de série A, de série B, de série F, de série I et de série P du Fonds, le Fonds peut verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital annuellement en décembre. De plus, le Fonds peut verser des distributions à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. **Les distributions versées pourraient comprendre des dividendes ordinaires, des dividendes sur les gains en capital et un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les titres de série T4, de série B4 et de série FT4 du Fonds sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible, et des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital pourraient être versés sur ceux-ci annuellement en décembre. La distribution mensuelle est calculée une fois par an selon la méthode suivante : la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente est multipliée par 4 % et divisée ensuite par 12.

Les titres de série T6, de série B6 et de série FT6 du Fonds sont conçus pour procurer aux investisseurs une distribution fixe mensuelle par titre cible, et des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital pourraient être versés sur ceux-ci annuellement en décembre. La distribution mensuelle est calculée une fois par an selon la méthode suivante : la valeur liquidative par titre de la série correspondante à la fin de l'année civile précédente est multipliée par 6 % et divisée ensuite par 12.

Lorsque les titres de série T4, de série B4, de série FT4, de série T6, de série B6 et de série FT6 du Fonds sont détenus dans un régime enregistré qui n'est pas au nom du client, les distributions à l'égard des titres de ces séries sont versées en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte de banque, sauf si vous nous avez avisé par écrit préalablement que vous souhaitez que la totalité ou une tranche de ces distributions soit réinvestie dans des titres supplémentaires du Fonds. Dans tous les autres cas, les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série T4, de série T6, de série B, de série B4, de série B6, de série F, de série FT4, de série FT6, de série I et de série P du Fonds avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Fonds. Le tableau qui suit présente les frais que le Fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	24,39	76,88	134,76	306,76
Série T4	25,11	79,15	138,73	315,78
Série T6	24,80	78,18	137,03	311,91
Série B	25,21	79,47	139,29	317,07
Série B4	25,93	81,73	143,26	326,09
Série B6	25,72	81,08	142,12	323,51
Série F	13,32	42,00	73,61	167,56
Série FT4	12,60	39,73	69,65	158,53
Série FT6	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes CI
(auparavant, Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Date de création	Série A – le 4 juillet 2016 Série F – le 4 juillet 2016 Série P – le 4 juillet 2016*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son mandat sous-jacent, la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI. Le mandat sous-jacent investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens versant des dividendes.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

L'objectif de placement du mandat sous-jacent est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens.

Conformément à son objectif de placement, le mandat sous-jacent :

- investira principalement dans des actions canadiennes en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du mandat sous-jacent et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du mandat sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le mandat sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du mandat sous-jacent, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du mandat sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le mandat sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le mandat sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du mandat sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du mandat sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Le profil complet du mandat sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, Soldiers' Memorial Hospital et un investisseur détenaient environ 13,82 % et 17,82 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Mandat était investi dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché. **Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série F et de série P du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,26	73,33	128,53	292,58
Série F	11,37	35,86	62,85	143,07
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI
(auparavant, *Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Date de création	Série I – le 14 novembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens versant des dividendes.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des actions canadiennes en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la

réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds aux termes desquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, le Portefeuille de revenu prudent Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu prudent CI), le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu équilibré CI) et le Portefeuille de croissance et de revenu Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI) détenaient environ 10,48 %, 27,41 % et 31,11 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales CI
(auparavant, Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Date de création	Série A – le 4 juillet 2016 Série F – le 4 juillet 2016 Série P – le 4 juillet 2016*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres versant des dividendes d'émetteurs situés n'importe où dans le monde.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des actions mondiales en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les

risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le Mandat utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;

- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, le gestionnaire détenait environ 69,19 % des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu régulier et la possibilité d'une croissance du capital;
- vous souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché.

Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres. Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série F et de série P du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série F	11,68	36,83	64,55	146,93
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales CI
(auparavant, Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions internationales
Date de création	Série A – le 4 juillet 2016 Série F – le 4 juillet 2016 Série P – le 4 juillet 2016*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son mandat sous-jacent, la Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI. Le mandat sous-jacent investit principalement dans des titres de capitaux propres versant des dividendes d'émetteurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Le Mandat investira principalement dans des titres du mandat sous-jacent, et il pourrait chercher à couvrir stratégiquement jusqu'à la quasi-totalité de son exposition aux devises par rapport au dollar canadien en investissant dans des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, afin de se protéger contre les risques liés aux devises. Les gestionnaires de portefeuille du Mandat pourront à leur discrétion utiliser des dérivés pour tenter de protéger le Mandat contre l'exposition aux devises et, par conséquent, rien ne garantit que toute partie du portefeuille du Mandat en sera protégée à quelque moment que ce soit. Le Mandat utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Parce qu'il aura utilisé des dérivés, les fluctuations de la valeur des devises (comme le dollar américain) par rapport au dollar canadien n'auront en général aucun effet, positif ou négatif, sur le Mandat. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié.

L'objectif de placement du mandat sous-jacent est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans de titres de capitaux propres versant des dividendes d'émetteurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Conformément à son objectif de placement, le mandat sous-jacent :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;

- investira au moins 90 % de son actif à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du mandat sous-jacent et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du mandat sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le mandat sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du mandat sous-jacent, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du fonds sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le mandat sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le mandat sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du mandat sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du mandat sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Le profil complet du mandat sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, deux investisseurs et La Parmigiana Restaurant Ltd. détenaient environ 12,02 %, 14,03 % et 17,54 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Mandat était investi dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu internationales Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
- vous souhaitez ajouter une position en titres internationaux à votre portefeuille de placements;
- vous cherchez la possibilité de couvrir la quasi-totalité de votre exposition aux fluctuations de devises;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché.

Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres. Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série F et de série P du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série F	12,40	39,09	68,51	155,96
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI
(auparavant, *Fiducie privée d'actions de revenu internationales Sentry*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions internationales
Date de création	Série I – le 14 novembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres versant des dividendes d'émetteurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- investira au moins 90 % de son actif à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou

à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu équilibré CI) et le Portefeuille de croissance et de revenu Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI) détenaient environ 26,32 % et 31,31 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
- vous souhaitez ajouter une position en titres internationaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie, en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie mandat privé d'actions américaines neutre en devises CI

(auparavant, Catégorie mandat privé d'actions de revenu américaines neutre en devises Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Date de création	Série A – le 4 juillet 2016 Série F – le 4 juillet 2016 Série P – le 4 juillet 2016*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme, tout en réduisant au minimum son exposition aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son mandat sous-jacent, la Fiducie privée d'actions américaines CI, et en utilisant des dérivés afin de se couvrir contre le risque de change du portefeuille. Le mandat sous-jacent investit principalement dans des titres de capitaux propres américains versant des dividendes.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Le Mandat investira principalement dans des titres du mandat sous-jacent, et il cherchera à couvrir la quasi-totalité de son exposition aux devises par rapport au dollar canadien en investissant dans des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, afin de se protéger contre les risques liés aux devises. Le Mandat utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Parce qu'il aura utilisé des dérivés, les fluctuations de la valeur des devises (comme le dollar américain) par rapport au dollar canadien n'auront en général aucun effet, positif ou négatif, sur le Mandat. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié.

L'objectif de placement du mandat sous-jacent est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans de titres de capitaux propres américains versant des dividendes.

Conformément à son objectif de placement, le mandat sous-jacent :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres américains en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- investira au moins 90 % de son actif aux États-Unis;

- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du mandat sous-jacent et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du mandat sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le mandat sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du mandat sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le mandat sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le mandat sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du mandat sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du mandat sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Le profil complet du mandat sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, deux investisseurs détenaient environ 14,75 % et 21,91 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 96,96 % de l'actif net du Mandat étaient investis dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry (renommée Fiducie privée d'actions américaines CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une croissance du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres américains à votre portefeuille de placements;
- vous cherchez à couvrir la quasi-totalité de votre exposition aux fluctuations des devises;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché.

Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres. Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série F et de série P du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,57	74,30	130,23	296,45
Série F	11,78	37,15	65,12	148,22
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie mandat privé d'actions américaines CI
(auparavant, Catégorie mandat privé d'actions de revenu américaines Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Date de création	Série A – le 4 juillet 2016 Série F – le 4 juillet 2016 Série P – le 4 juillet 2016*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son mandat sous-jacent, la Fiducie privée d'actions américaines CI. Le mandat sous-jacent investit principalement dans des titres de capitaux propres américains versant des dividendes.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Le Mandat investira principalement dans des titres du mandat sous-jacent, et il pourrait chercher à couvrir stratégiquement jusqu'à la quasi-totalité de son exposition aux devises par rapport au dollar canadien en investissant dans des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, afin de se protéger contre les risques liés aux devises. Les gestionnaires de portefeuille du Mandat pourront à leur discrétion utiliser des dérivés pour tenter de protéger le Mandat contre l'exposition aux devises et, par conséquent, rien ne garantit que toute partie du portefeuille du Mandat en sera protégée à quelque moment que ce soit. Le Mandat utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Parce qu'il aura utilisé des dérivés, les fluctuations de la valeur des devises (comme le dollar américain) par rapport au dollar canadien n'auront en général aucun effet, positif ou négatif, sur le Mandat. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié.

L'objectif de placement du mandat sous-jacent est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans de titres de capitaux propres américains versant des dividendes.

Conformément à son objectif de placement, le mandat sous-jacent :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres américains en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- investira au moins 90 % de son actif aux États-Unis;

- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du mandat sous-jacent et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du mandat sous-jacent et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le mandat sous-jacent utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du mandat sous-jacent, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le mandat sous-jacent.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le mandat sous-jacent peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du mandat sous-jacent et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du mandat sous-jacent. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Le profil complet du mandat sous-jacent figure dans le présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, Liuna! Local 506 détenait environ 10,27 % des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du Mandat étaient investis dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry (renommée Fiducie privée d'actions américaines CI). Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une croissance du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres américains à votre portefeuille de placements;
- vous cherchez la possibilité de couvrir la quasi-totalité de votre exposition aux fluctuations de devises;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché.

Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres. Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série F et de série P du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	23,57	74,30	130,23	296,45
Série F	11,89	37,47	65,68	149,51
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée d'actions américaines CI
(auparavant, Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Date de création	Série I – le 14 novembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres américains versant des dividendes.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres américains en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- investira au moins 90 % de son actif aux États-Unis;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la

réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, un fonds que nous gérons, le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu équilibré CI) et le Portefeuille de croissance et de revenu Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI) détenaient environ 13,51 %, 21,45 % et 24,92 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,63 % de l'actif net du Mandat étaient investis dans des titres de Brookfield Asset Management Inc. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une croissance du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres américains à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée d'énergie CI
(auparavant, Fiducie privée d'énergie Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions du secteur de l'énergie
Date de création	Série I – le 14 novembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres de sociétés du secteur énergétique situées n'importe où dans le monde.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés du secteur de l'énergie mondial, dont des sociétés qui exercent des activités liées à l'exploration, à la mise en valeur, à la production et à la distribution du pétrole, du gaz et des produits énergétiques connexes ainsi qu'aux mesures de soutien à leur égard, en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés,

veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié à la concentration;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au secteur;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, le Portefeuille de croissance Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance CI), le Portefeuille de revenu prudent Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu prudent CI), le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu équilibré CI) et le Portefeuille de croissance et de revenu Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI) détenaient environ 12,36 %, 13,50 %, 33,55 % et 36,28 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,88 %, 11,48 % et 11,99 % de l'actif net du Mandat étaient investis dans des titres d'ARC Resources Ltd., de Canadian Natural Resources Ltd et de Suncor Énergie Inc., respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous souhaitez exposer votre portefeuille de placements au secteur de l'énergie;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque élevé;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée d'infrastructures mondiales CI
(auparavant, Fiducie privée d'infrastructures mondiales Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Date de création	Série I – le 14 novembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs ayant une exposition directe ou indirecte à des infrastructures situées n'importe où dans le monde.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs du secteur des infrastructures, peu importe où ils sont situés dans le monde, en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante. À des fins de placement, le Mandat appelle « infrastructures » les actifs corporels dont une société a besoin pour faciliter son fonctionnement ordonné, ce qui comprend notamment :
 - le transport (les routes à péage, aéroports, ports de mer et voies ferrées);
 - l'énergie (oléoducs, transport, distribution et production de gaz et d'électricité);
 - l'eau (distribution et traitement);
 - les communications (par radiodiffusion, satellites et câble);
 - les établissements sociaux (hôpitaux, écoles et prisons);
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux marchés émergents;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au secteur;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, le Portefeuille de revenu prudent Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu prudent CI), le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu équilibré CI) et le Portefeuille de croissance et de revenu Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI) détenaient environ 14,95 %, 31,45 % et 32,53 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres du secteur des infrastructures mondiales à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée d'immobilier mondial CI
(auparavant, Fiducie privée d'immobilier mondial Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions du secteur de l'immobilier
Date de création	Série I – le 14 novembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans des FPI et des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans le secteur immobilier résidentiel et commercial, peu importe où elles se trouvent dans le monde.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des FPI et des titres de capitaux propres de sociétés qui sont propriétaires d'immeubles résidentiels ou commerciaux, qui gèrent, financent ou font la promotion de tels immeubles ou encore qui font partie du secteur de l'immobilier résidentiel et commercial n'importe où dans le monde, et ce, en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés,

veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux fiducies de placement;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au secteur;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, le Portefeuille de revenu prudent Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu prudent CI), le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu équilibré CI) et le Portefeuille de croissance et de revenu Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI) détenaient environ 15,77 %, 33,05 % et 34,12 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital;
- vous souhaitez exposer votre portefeuille de placements au secteur de l'immobilier;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée de métaux précieux CI
(auparavant, Fiducie privée de métaux précieux Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Actions du secteur des métaux précieux
Date de création	Série I – le 14 novembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités liées à l'exploration, à l'exploitation et à la production d'or et d'autres métaux précieux.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur de l'or et des métaux précieux, notamment les sociétés émettrices qui exercent des activités liées à l'exploration, à l'exploitation et à la production d'or et d'autres métaux précieux;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés,

veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au secteur;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, le Portefeuille de croissance Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance CI), le Portefeuille de revenu prudent Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu prudent CI), le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu équilibré CI) et le Portefeuille de croissance et de revenu Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI) détenaient environ 10,83 %, 13,40 %, 31,64 % et 38,26 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 13,34 %, 11,26 % et 12,93 % de l'actif net du Mandat étaient investis dans des titres de K92 Mining Inc., de SSR Mining Inc. et de Zijin Mining Group Co Ltd., respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous souhaitez ajouter une position en titres du secteur des métaux précieux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque élevé;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie mandat privé de rendement équilibré CI
(auparavant, Catégorie mandat privé de rendement équilibré Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien neutre
Date de création	Série A – le 4 juillet 2016 Série F – le 4 juillet 2016 Série P – le 4 juillet 2016*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres versant des dividendes. Le Mandat poursuivra cet objectif en investissant dans de tels titres directement et/ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement qui investissent dans de tels titres.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres d'autres fonds d'investissement qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de capitaux propres canadiens. Le volet des titres à revenu fixe comptera pour 40 % à 60 % du Mandat et celui des titres de capitaux propres, pour 40 % à 60 %;
- peut, à titre de solution de rechange ou de complément, investir directement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de capitaux propres canadiens;
- en ce qui concerne le volet des titres à revenu fixe, investira, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres à revenu fixe à rendement élevé et de titres à revenu fixe de qualité supérieure, de tout type, et veillera à ce que ce volet conserve une note de crédit moyenne de « BBB » ou une note supérieure;
- en ce qui concerne le volet des titres de capitaux propres, investira, directement ou indirectement, principalement dans des titres de capitaux propres versant des dividendes canadiens et américains, notamment des actions ordinaires et privilégiées, des titres convertibles et des titres de fiducies de revenu et de FPI. Le Mandat peut également investir dans des titres de capitaux propres qui ne versent pas de dividendes et des titres de l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- peut investir, directement ou indirectement, une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type

de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le Mandat peut utiliser des dérivés directement ou indirectement en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement qui utilisent des dérivés. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, directement ou indirectement, dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir, directement ou indirectement, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Le Mandat peut se livrer à de telles opérations soit directement soit indirectement en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement qui se livrent à de telles opérations. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le Mandat peut se livrer à des ventes à découvert soit directement soit indirectement en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement qui se livrent à des ventes à découvert. Une vente à découvert ne sera utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et sera assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, un investisseur détenait environ 17,61 % des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 39,67 %, 37,49 % et 21,82 % de l'actif net du Mandat étaient investis dans des titres de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens Sentry (renommée Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI), de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI) et de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry (renommée Fiducie privée d'actions américaines CI), respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché.

Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres. Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans vous en aviser, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série F et de série P du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	21,83	68,81	120,61	274,53
Série F	10,14	31,98	56,06	127,60
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI
(auparavant, Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial neutre
Date de création	Série A – le 4 juillet 2016 Série F – le 4 juillet 2016 Série P – le 4 juillet 2016*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres versant des dividendes mondiaux. Le Mandat poursuivra cet objectif en investissant dans de tels titres directement et/ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement qui investissent dans de tels titres.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres d'autres fonds d'investissement qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de capitaux propres mondiaux. Le volet des titres à revenu fixe comptera pour 40 % à 60 % du Mandat et celui des titres de capitaux propres, pour 40 % à 60 %;
- peut, à titre de solution de rechange ou de complément, investir directement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de capitaux propres mondiaux;
- en ce qui concerne le volet des titres à revenu fixe, investira, directement ou indirectement, principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe de qualité supérieure et de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux, de tout type, et veillera à ce que ce volet conserve une note de crédit moyenne de « BBB- » ou une note supérieure;
- en ce qui concerne le volet des titres de capitaux propres, investira, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres versant des dividendes, notamment des actions ordinaires et privilégiées, des titres convertibles et des titres de fiducies de revenu et de FPI de n'importe où dans le monde. Le Mandat peut également investir dans des titres de capitaux propres qui ne versent pas de dividendes;
- peut investir, directement ou indirectement, une partie ou la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir, directement ou indirectement, une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des

facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;

- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le Mandat peut utiliser des dérivés soit directement soit indirectement en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement qui utilisent des dérivés. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut investir, directement ou indirectement, dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir, directement ou indirectement, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Le Mandat peut se livrer à de telles opérations soit directement soit indirectement en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement qui se livrent à de telles opérations. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le Mandat peut se livrer à des ventes à découvert soit directement soit indirectement en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement qui se livrent à des ventes à découvert. Une vente à découvert ne sera utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et sera assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,08 %, 39,70 %, 23,92 % et 24,54 % de l'actif net du Mandat étaient investis dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI), de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux Sentry (renommée Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux CI), de la Fiducie privée d'actions de revenu internationales Sentry (renommée Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI) et de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry (renommée Fiducie privée d'actions américaines CI), respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat pourrait vous convenir si :

- vous cherchez une possibilité de plus-value du capital à long terme et un certain revenu;
- vous cherchez à ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché.

Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres. Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans vous en aviser, modifier la fréquence de versement de ces distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série F et de série P du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	22,03	69,45	121,74	277,11
Série F	10,45	32,95	57,76	131,47
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI
(auparavant, Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Date de création	Série I – le 14 novembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité et d'autres titres de créance canadiens.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe canadiens de qualité. Ces titres sont généralement émis par une entité dont la note de crédit est « BBB » ou une note supérieure;
- peut investir dans des obligations à taux variable, des actions privilégiées, des titres convertibles et d'autres titres de créance à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés,

veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent »), en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations, qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques particuliers associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, le Portefeuille de croissance et de revenu Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI), le Portefeuille de revenu prudent Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu prudent CI) et le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu équilibré CI) détenaient environ 20,38 %, 26,81 % et 34,19 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,25 % et 13,53 % de l'actif net du Mandat étaient investis dans des titres du Canada 0,25000 % 01mars2026 et de l'Ontario 2,40 % 02juin2026, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux CI
(auparavant, Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Revenu fixe mondial
Date de création	Série I – le 24 juin 2016*
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

* Le 24 septembre 2018, les titres de série Z de ce Mandat ont changé de désignation pour devenir des titres de série I.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité et d'autres titres de créance d'émetteurs situés n'importe où dans le monde.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe de qualité d'émetteurs situés n'importe où dans le monde. Ces titres sont généralement émis par une entité dont la note de crédit est « BBB » ou une note supérieure;
- peut investir dans des obligations à taux variable, des actions privilégiées, des titres convertibles et d'autres titres de créance à revenu fixe;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si

cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent »), en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations, qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques particuliers associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au taux d'intérêt;

- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, la Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial Sentry (renommée Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial CI) et un fonds que nous gérons détenaient environ 42,75 % et 57,24 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,05 %, 13,47 %, 12,12 %, 10,59 % et 12,65 % de l'actif net du Mandat étaient investis dans des bons du Trésor américain N/B 0,125 % 31/01/2023, des bons du Trésor américain N/B 0,125 % 28/02/2023, des bons du Trésor américain N/B 0,125 % 31/03/2023, des bons du Trésor américain N/B 0,125 % 30/04/2023 et des bons du Trésor américain N/B 0,625 % 15/08/2030, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié à la concentration* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux CI
(auparavant, *Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux Sentry*)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Rendement élevé
Date de création	Série I – le 14 novembre 2016
Titres offerts	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Mandat est de procurer un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe à rendement élevé et d'autres titres de créance d'émetteurs situés n'importe où dans le monde.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le Mandat :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe de moindre qualité d'émetteurs situés n'importe où dans le monde. Ces titres sont généralement émis par une entité dont la note de crédit est « BB » ou une note inférieure en raison de facteurs comme de courts antécédents d'exploitation ou un risque perçu plus grand que cette entité ne pourra payer l'intérêt et le capital;
- peut investir dans des actions privilégiées, des titres convertibles et d'autres titres de créance à revenu fixe;
- peut investir une partie ou la totalité de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement;
- peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché;
- peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Nous utiliserons des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à l'objectif de placement du Mandat, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés,

veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent »), en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
 - à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
 - à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

- peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions;
- peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié;
- peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations, qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques particuliers associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié au crédit;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Au 31 mai 2021, le Portefeuille de revenu prudent Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu prudent CI), le Portefeuille de croissance et de revenu Sentry (renommé Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI) et le Portefeuille de revenu équilibré Sentry (renommé Portefeuille personnel de revenu équilibré CI) détenaient environ 16,46 %, 21,28 % et 33,39 %, respectivement, des titres du Mandat. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat distribuera le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Le Mandat peut aussi distribuer un revenu et des gains en capital plus fréquemment ou fixer un paiement mensuel ou trimestriel. **Les distributions effectuées plus fréquemment ou à date fixe peuvent comprendre un remboursement de capital. Un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres.** Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle la distribution est versée. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série I du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI
(auparavant, Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux Sentry)

Détails sur le Fonds

Type de fonds	Revenu fixe mondial
Date de création	Série A – le 4 juillet 2016 Série F – le 4 juillet 2016 Série P – le 4 juillet 2016*
Titres offerts	Actions de société de placement à capital variable
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible

* Le 24 septembre 2018, les titres de série O ont changé de désignation pour devenir des titres de série P.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce Mandat est de procurer un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés ou des gouvernements de toute taille, situés n'importe où dans le monde.

Nous n'apporterons aucune modification à l'objectif de placement fondamental du Mandat sans d'abord convoquer une assemblée des porteurs de titres du Mandat à cette fin. Il n'y aura aucune modification, à moins qu'elle ne soit approuvée à la majorité des voix exprimées à cette assemblée.

Stratégies de placement

Le Mandat investira principalement dans des titres à revenu fixe de qualité choisis entre différentes catégories d'actifs et devises, notamment des obligations de sociétés et de gouvernements, des titres à taux variable, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des actifs, des obligations indexées sur l'inflation et des actions privilégiées.

Le Mandat peut également investir jusqu'à 20 % de son actif dans des titres à revenu fixe d'émetteurs ayant une note de crédit de moindre qualité qui leur a été accordée par une agence de notation reconnue à l'échelle nationale et jusqu'à 30 % si une note de crédit accordée par une agence de notation reconnue à l'échelle nationale est de qualité (BBB ou une note équivalente ou supérieure).

Le conseiller en valeurs aura recours à une approche souple pour répartir l'actif en fonction de la qualité du crédit, des secteurs structurés, des devises et des pays. Il peut aussi décider d'investir la totalité de l'actif du Mandat dans des titres à revenu fixe étrangers (libellés en monnaie autre que le dollar américain ou le dollar canadien), jusqu'à 15 % dans des titres de marchés émergents, dont certains pourraient avoir une note de crédit de qualité moindre et être assujettis au seuil de qualité moindre.

De plus, le Mandat peut détenir jusqu'à 5 % en actions ordinaires par suite de la restructuration ou de l'amélioration d'une émission d'obligations.

Le conseiller en valeurs peut utiliser diverses techniques dont l'analyse :

- de la tendance anticipée des taux d'intérêts;
- de la qualité fondamentale du crédit, des notes de crédit et du risque lié au crédit;
- du rendement prévu par rapport à d'autres types de titres à revenu fixe.

Cette analyse comprend l'évaluation de l'offre et de la demande prévues pour les obligations de sociétés, de la qualité fondamentale du crédit et de l'étape actuelle du cycle du crédit pour déterminer la tendance anticipée des écarts de crédit selon diverses échéances.

Le conseiller en valeurs tient également compte des éléments suivants :

- le taux de croissance économique;
- les pressions inflationnistes;
- la politique monétaire du Canada, des États-Unis et d'autres grands pays industrialisés;
- la conjoncture et la perception du marché.

Cette analyse comprend l'évaluation de la structure des taux d'intérêt du gouvernement, des perspectives des banques centrales et de la phase actuelle du cycle économique pour connaître la tendance anticipée des taux d'intérêt selon diverses courbes de rendement.

Le Mandat peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC, dont des FNB locaux et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectifs que nous gérons, tel que le permet la dispense applicable. Au moment de choisir un OPC dans lequel effectuer des placements, le gestionnaire s'assurera qu'il correspond à l'objectif de placement du Mandat et prendra en considération des facteurs comme le type de titres détenus dans le mandat sous-jacent, le rendement de celui-ci et, le cas échéant, les frais qu'occasionne le placement.

Le Mandat peut déroger temporairement à son objectif de placement en investissant une partie de son actif dans de la trésorerie ou des titres du marché monétaire à court terme tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins défensives, en fonction de la conjoncture économique ou des conditions générales du marché.

Le Mandat peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Mandat peut utiliser des dérivés, tels les options, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et swaps, pour se protéger contre les pertes résultant d'une fluctuation du cours des placements du Mandat et contre les risques liés aux devises, ou encore pour générer un meilleur rendement grâce à une exposition à des titres ou à des marchés en particulier, sans acheter les titres directement. Le Mandat utilisera des dérivés seulement si cette utilisation est conforme à son objectif de placement, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières. Pour obtenir une description du risque associé à l'utilisation de dérivés, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux dérivés* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Le Mandat peut investir, au total, jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB qui cherchent :

- à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent »), en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent;
- à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %) ou sans y avoir recours.

Tout au plus 20 % de l'actif net du Mandat, évalué à la valeur marchande au moment de l'opération, pourra correspondre, au total, à des titres de FNB sous-jacents et à l'ensemble des titres vendus à découvert par le Mandat.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le Mandat pourrait, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac.

Le Mandat peut se livrer à des opérations entre fonds suivant lesquelles le Mandat peut acheter des titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte que nous gérons ou que gère un membre de notre groupe, ou leur vendre des titres, sous réserve de certaines conditions.

Le Mandat peut se livrer à des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres pour améliorer les rendements. Pour obtenir une description du risque associé à ces opérations, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié au prêt de titres* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Le Mandat peut se livrer à des ventes à découvert. Pour obtenir une description du risque associé à la vente à découvert, veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement – Risque lié aux ventes à découvert* de la partie A du présent prospectus simplifié. Une vente à découvert n'est utilisée qu'en conformité avec les objectifs de placement du Mandat et est assujettie aux contrôles et aux restrictions prévus par la législation en valeurs mobilières.

Le gestionnaire peut effectuer une gestion active des placements du Mandat. Cela peut se traduire par une augmentation des frais d'opérations, qui, à leur tour, réduiront peut-être le rendement du Mandat. Cela accroît aussi la possibilité que vous receviez des dividendes sur les gains en capital imposables si vous ne détenez pas les titres du Mandat dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Les risques particuliers associés à un placement dans le Mandat sont les suivants :

- le risque lié à la concentration;
- le risque lié au crédit;
- le risque lié à l'épuisement du capital;
- le risque lié aux marchandises;
- le risque lié au taux d'intérêt;
- le risque lié aux titres à rendement élevé;
- le risque lié aux titres de capitaux propres;
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires;
- le risque lié aux placements dans le secteur immobilier
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Risques généraux en matière de placement* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au Mandat.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Mandat peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu régulier et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- vous cherchez à ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements;

- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible;
- vous prévoyez conserver votre placement à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique *Méthode et classification des risques de placement* de la partie B du présent prospectus simplifié pour connaître la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Mandat.

Politique en matière de distributions

Le Mandat versera des distributions mensuelles et peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur les gains en capital à d'autres moments déterminés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut rajuster le montant des distributions mensuelles de toute série sans préavis et à tout moment, selon l'évolution de la conjoncture du marché.

Les distributions constitueront un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital réduira le prix de base rajusté de vos titres. Pour obtenir des explications concernant le prix de base rajusté, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* de la partie A du présent prospectus simplifié. Le gestionnaire peut, sans préavis, modifier la fréquence de versement des distributions mensuelles.

Les distributions et/ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires du Mandat, à moins que vous ne nous ayez auparavant avisés par écrit que vous souhaitez les recevoir en totalité ou en partie en espèces, par chèque ou par dépôt direct dans votre compte bancaire. Le nombre de titres reçus est fondé sur la valeur liquidative par titre de série calculée à la date à laquelle les distributions ou les dividendes sont versés. Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque les titres sont acquis dans le cadre du programme de réinvestissement automatique.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau suivant vous aidera à comparer le coût d'un placement dans des titres de série A, de série F et de série P du Mandat avec celui d'un placement dans d'autres OPC. Les OPC paient certains frais sur leur actif. Bien que vous ne les payez pas directement, ces frais réduisent en réalité le rendement du Mandat. Le tableau qui suit présente les frais que le Mandat paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

	Pour 1 an (\$)	Pour 3 ans (\$)	Pour 5 ans (\$)	Pour 10 ans (\$)
Série A	13,12	41,35	72,48	164,98
Série F	7,48	23,58	41,33	94,09
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* de la partie A du présent prospectus simplifié.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leur notice annuelle, leur aperçu du fonds, leurs rapports de la direction sur le rendement du Fonds et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents, en nous téléphonant au numéro sans frais 1 800 792-9355, en vous adressant à votre courtier ou en nous transmettant un courriel à l'adresse servicefrancais@ci.com. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de CI à l'adresse www.ci.com.

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sont également disponibles sur le site Web de CI à l'adresse www.ci.com ou sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

CI Gestion mondiale d'actifs est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

CI Gestion mondiale d'actifs
2, rue Queen Est, vingtième étage*
Toronto (Ontario) M5C 3G7
Téléphone : 1 800 792-9355
Télécopieur : 416 364-1330
www.ci.com/fr

**Avec prise d'effet vers le 1^{er} août 2021, notre adresse deviendra 15, rue York, deuxième étage, Toronto (Ontario) M5J 0A3.*